







2016 2017

Rapport annuel 2016-2017

Télé-Québec







Siège social
1000, rue Fullum
Montréal (Québec) H2K 3L7
Téléphone : 514 521-2424
Numéro sans frais : 1 800 361-4362
info@telequebec.tv
telequebec.tv
Facebook : TeleQc
Twitter : @telequebec

Bureaux régionaux
Abitibi-Témiscamingue
Bas-Saint-Laurent
Capitale-Nationale – Chaudière-Appalaches
Côte-Nord
Estrie-Montérégie
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
Mauricie – Cente-du-Québec – Lanaudière
Montréal – Laval
Outaouais – Laurentides
Saguenay – Lac-Saint-Jean

Dépôt légal – 2017
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN (version imprimée) : 978-2-550-79882-8
ISBN (version PDF) : 978-2-550-79883-5
ISSN : 1485-8835

Imprimé sur papier 100 % recyclé.

Table des matières

2 Lettre à la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française

3 Mission de Télé-Québec

4 Composition du conseil d'administration

5 Organigramme

6 **Rapport de la présidente-directrice générale**

30 Grilles horaires

32 Prix remportés

35 Renseignements sur le conseil d'administration

44 Rémunération globale des dirigeants

45 **Plans d'action et politiques**

59 **États financiers**

60 Rapport de la direction

61 Rapport de l'auditeur indépendant

63 État des résultats et du déficit cumulé

64 État de la situation financière

65 État de la variation de la dette nette

66 État des flux de trésorerie

67 Notes complémentaires

76 **Annexes**

76 Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société de télédiffusion du Québec

81 Règles d'éthique et code de conduite du personnel de la Société de télédiffusion du Québec

Lettre à la ministre

Madame Marie Montpetit
Ministre de la Culture et des Communications et
ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Bloc A, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions de l'article 26 du chapitre S-12.01 des *Lois refondues du Québec*, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des activités de la Société de télédiffusion du Québec 2016-2017 ainsi que les états financiers de l'exercice s'étant terminé le 31 août 2017.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

La présidente du conseil d'administration par intérim,



Francine Cléroux

Mission de Télé-Québec

La Société de télédiffusion du Québec – identifiée dans ce rapport sous les noms de Télé-Québec ou de la Société – a pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d'assurer, par tout mode de diffusion, l'accessibilité du public à ses produits. La Société peut en outre exploiter un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion, y compris leurs produits dérivés et documents d'accompagnement.

Ses activités ont particulièrement pour but :

de développer le goût du savoir, d'éveiller la curiosité, d'ouvrir de nouveaux horizons, de susciter la réflexion et d'entraîner les téléspectateurs sur le chemin de la découverte

de favoriser l'acquisition de connaissances par la présentation d'émissions éducatives et attrayantes, souvent soutenues par des ressources et documents tels que des DVD, des livres et des sites Web

de promouvoir la vie artistique et culturelle, d'en être le porte-étendard et d'encourager les artistes et artisans dans leurs multiples réalisations

de refléter les réalités régionales et la diversité de la société québécoise

Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société a pour mission d'en orienter la gestion. Il est composé de la présidente-directrice générale et de 10 personnes nommées par le Conseil des ministres du gouvernement du Québec sur la recommandation de la ministre de la Culture et des Communications, à la suite de consultations auprès d'organismes qu'elle considère représentatifs des milieux concernés par les activités de la Société. Au 31 août 2017, les membres du conseil d'administration étaient les suivants :



JEAN LAMARRE
Président du conseil et du comité exécutif, membre du comité d'audit
Président
Lamarre Consultants
Montréal



MARIE COLLIN
Membre du comité exécutif
Présidente-directrice générale
Société de télédiffusion du Québec
Lachine



FRANCINE CLÉROUX
Présidente du comité de gouvernance et d'éthique et membre du comité exécutif
Sainte-Anne-des-Lacs



VINCENT GODCHARLES
Président du comité d'audit et membre du comité exécutif
Chef de la direction financière
Logient
Montréal



SUZANNE LAMARRE
Membre du comité de gouvernance et d'éthique
Avocate
Therrien Couture s.e.n.c.r.l.
Longueuil



VINCENT LEDUC
Membre observateur du comité d'audit
Montréal



JÉRÉMIE MONDERIE-LAROUCHE
Membre du comité d'audit
Président
Productions Balbuzard inc.
Rouyn-Noranda



MARIE-ANNA MURAT
Membre du comité des ressources humaines
Directrice principale
Communications
VIA Rail Canada
Montréal



LORRAINE PINTAL
Présidente du comité des ressources humaines et membre du comité exécutif
Directrice artistique et générale
Théâtre du Nouveau Monde
Montréal



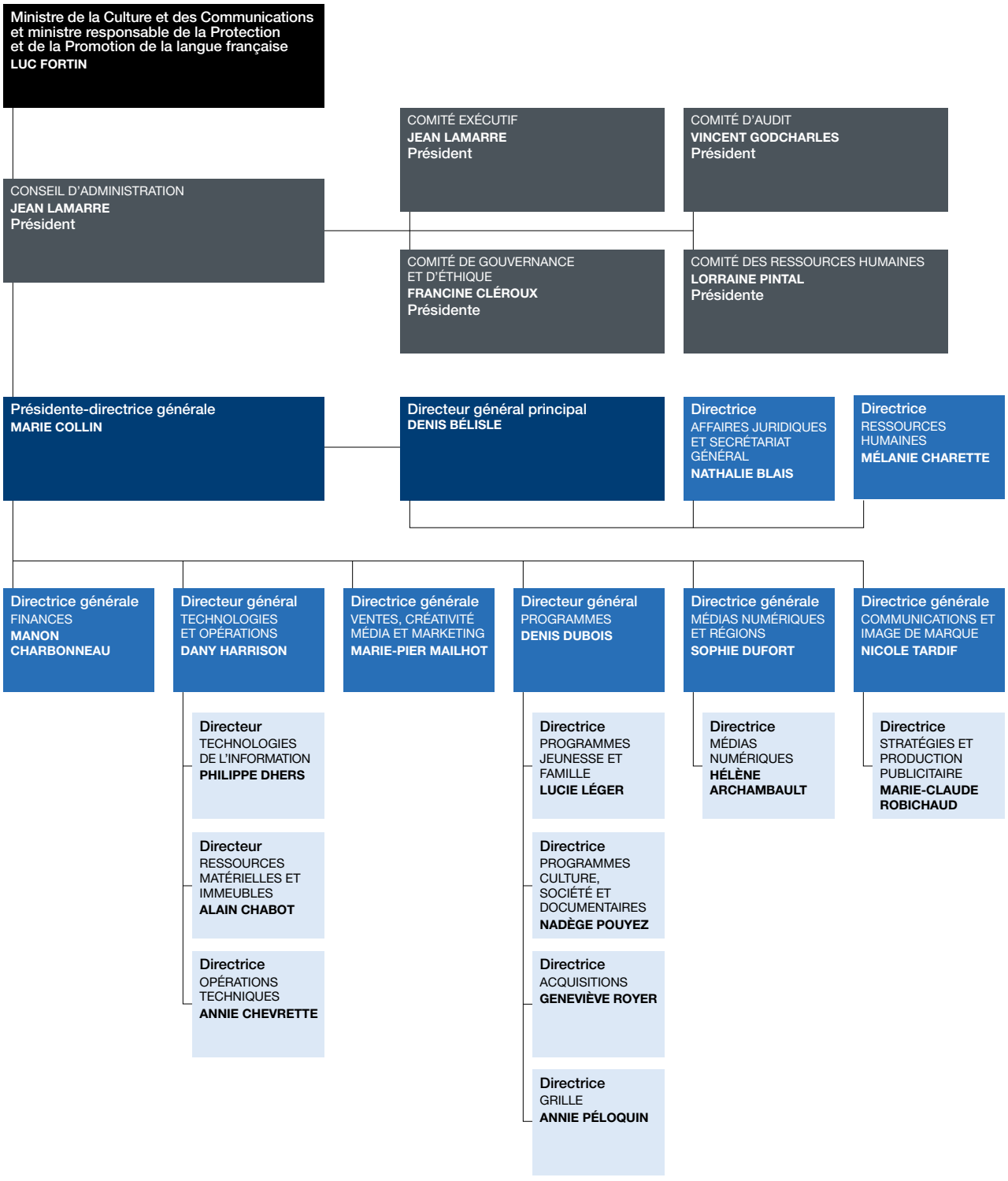
LOUIS TASSÉ
Membre du comité des ressources humaines
Vice-président principal
Ressources humaines
Énergie Brookfield
Gatineau



MELISSA SAGANASH
Membre du comité de gouvernance et d'éthique
Directrice
Relations Cris-Québec
Gouvernement de la nation crie
Lachine

Organigramme

AU 31 AOÛT 2017



Rapport de la présidente – directrice générale



MARIE COLLIN

Année après année, la clé du succès de Télé-Québec réside dans sa créativité, son audace, la pertinence de ses projets, mais aussi dans sa volonté d'être reconnue comme un diffuseur multiplateforme audacieux et innovant au service des Québécois de tous les âges.

À l'ère où le paysage médiatique québécois est en profonde mutation, Télé-Québec maintient le cap pour offrir des contenus originaux et pertinents qui répondent non seulement aux attentes du public, mais l'amènent aussi ailleurs. Les membres de l'auditoire de Télé-Québec souhaitent un service public différent et de grande qualité pour eux-mêmes et leur famille.

C'est avec cette préoccupation que Télé-Québec s'est dotée en 2016-2017 d'un plan d'action clair et parfaitement orienté vers deux grands axes : l'éducation et la culture. Alors que la déréglementation des genres entraîne une homogénéisation des contenus proposés par la plupart des télédiffuseurs, Télé-Québec y voit une excellente occasion de poursuivre sa mission tout en adaptant sa vision à la réalité d'aujourd'hui.

L'année 2016-2017, qui célébrait la musique francophone, lui a par ailleurs donné une occasion en or de se démarquer de la concurrence et de se positionner comme un joueur dominant en culture. Au chapitre des contenus, les projets télé et Web ont témoigné de l'originalité et du dynamisme de l'entreprise, ainsi que de son virage important vers l'offre multiplateforme.

LA JEUNESSE AU CŒUR DE NOTRE MANDAT

Avec son offre jeunesse qui demeure inégalée et son engagement indéfectible envers la famille, Télé-Québec a plus que jamais de quoi être fière de présenter du contenu actuel et réfléchi, en plus d'être une destination de choix pour la famille.

En 2016-2017, nous avons poursuivi le travail amorcé sur notre programmation familiale organique, notamment à l'heure du retour à la maison, pour un arrimage idéal entre nos émissions destinées à la jeunesse et nos émissions pour le grand public. Une transition naturelle et continue qui permet de tisser des ponts entre les divers publics et nos contenus adaptés. Ces changements se sont également reflétés dans nos stratégies de communication, en campagne promotionnelle et dans nos choix publicitaires hors antenne.

C'est aussi ce souci de rallier tous les publics qui nous guide lorsque vient le temps de concevoir notre grille horaire des Fêtes. Pendant les Fêtes, les téléspectateurs se tournent invariablement vers Télé-Québec, et ce, malgré la forte concurrence de tous les réseaux de télévision. En 2016-2017, Télé-Québec a conclu cette période avec ses meilleures parts de marché depuis l'instauration de l'audimètre, en 2004. Alors que les parts de marché en deux ans et plus se situaient à 6,1 % pendant la période des Fêtes 2015, elles ont grimpé cette année à 7 %, un bond de 0,9 point. Il s'agit là des parts de marché les plus élevées des 12 dernières années. Le bond est encore plus considérable lorsqu'on regarde la part d'écoute chez les adultes (de 25 à 54 ans), où les parts de marché sont passées de 6,9 à 8,2 % (+1,3 %)[1].

En 2016-2017, le public a également adopté avec enthousiasme nos deux grandes nouveautés jeunesse, ***Conseils de famille*** et ***Cochon dingue***, qui ont fait leur apparition dans notre grille horaire, respectivement à l'automne 2016 et à l'hiver 2017.

Avec beaucoup d'humour, le jeune héros de ***Conseils de famille***, Clovis, 13 ans, met en scène les chocs des générations, des valeurs et des personnalités au sein même de sa famille. Les amateurs de la série suivent réellement le vlogue de Clovis, le personnage principal, sur sa chaîne YouTube « Comment survivre à sa famille ». Des vidéos ont été produites spécialement pour ce média. Notre nouveau magazine multiplateforme ***Cochon dingue*** alimente pour sa part la curiosité et la créativité du jeune public depuis l'hiver 2017, grâce à l'imagination débordante de ses quatre animateurs, accompagnés par un véritable cochon d'Inde à qui Marc Labrèche prête sa voix. Chaque émission est consacrée à un nouveau thème, que les complices exploitent dans tous les sens, voulant montrer aux jeunes comment on peut voir les choses et penser différemment. Le magazine a été reçu avec grand enthousiasme et une immense vague d'amour. Il a même récolté quatre prix Gémeaux sur six nominations pour cette première saison. Pour accompagner la diffusion sur nos ondes de ce magazine jeunesse, notre Direction des médias numériques a conçu le *Wikidingue*, un répertoire de tous les thèmes abordés dans les émissions et débordant de contenus complémentaires.

Les petits héros de notre application numérique *Mon ami Bulle* se sont également taillé une place dans notre programmation télévisée en 52 courtes émissions, autant d'occasions de découvertes et de voyages dans des univers éclatés. À ce jour, plus de 41 000 profils d'enfants de 3 à 6 ans ont été créés dans l'application *Mon ami Bulle*, ce qui représente 15 % de la population cible[2].

En plus de ces productions, nos nouvelles acquisitions ont également trouvé leur public, notamment la série d'animation ***Grizzy et les lemmings***, dont le succès ne faiblit pas depuis son ajout à notre grille horaire, ainsi que ***Little People, grandes découvertes*** et la troisième saison des ***Mystérieuses cités d'or***, toujours aussi populaire auprès de toute la famille pendant la période des Fêtes.

Que ce soit du côté des productions québécoises ou des acquisitions canadiennes ou internationales, nous accordons une grande importance aux valeurs transmises par les personnages et les histoires. Plusieurs de nos nouvelles acquisitions jeunesse canadiennes ou internationales sont apparues au top 30 des émissions les plus visionnées au Mipjunior 2016, ce grand marché de l'industrie où les distributeurs jeunesse du monde entier se donnent rendez-vous.

En mai 2017, après plusieurs mois de travail, nous annoncions la création de notre grand événement jeunesse ***MAMMOUTH*** pour céder la parole aux jeunes et les inviter à dire ce qui les a le plus inspirés, allumés, émus ou encouragés cette année et pourquoi. Pier-Luc Funk et Sarah-Jeanne Labrosse ont été choisis pour présider le jury et animer l'événement, qui aura lieu en décembre 2017. En août, un concours

1. Source : Numeris, InfosysTV, données confirmées, du 17 décembre 2016 au 8 janvier 2017.
2. Source : Google Analytics, visites mensuelles de septembre 2016 à août 2017 ; Population 3 à 6 ans en 2015 : 271 000 (Démographie : la population du Québec et les familles, MFA, données de juillet 2015).



Conseils de famille



Salmigondis

Plus que jamais engagée envers la famille, Télé-Québec a offert cette année encore des émissions jeunesse de qualité.



Cochon dingue

national était lancé pour recruter 10 jeunes afin de former le jury et de choisir 20 actions inspirantes pour lesquelles les jeunes du Québec seront invités à voter de manière à leur attribuer des distinctions honorifiques. Lors de la Soirée *MAMMOUTH*, en décembre, cinq de ces 20 personnalités se verront remettre un MAMMOUTH et prononceront des discours inspirants, personnalités parmi lesquelles les jeunes éliront un grand MAMMOUTH XXL. Une autre façon pour Télé-Québec de célébrer l'inspiration et de donner une tribune à la jeunesse d'ici.

Nous avons aussi misé sur le retour de séries et d'émissions très appréciées de notre public familial, soit ***Salmigondis***, ***Subito texto***, ***Génial!***, ***100 % Animal*** et ***Le dernier passager***, devenue ***Le dernier passager WIXX*** en association avec la campagne WIXX de Québec en Forme, soutenue par le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon. À l'hiver, une centaine de *fans* ont eu la chance de participer à une grande fête pour souligner la fin de la série ***Subito texto***. Depuis ses débuts, la production de Zone3 s'est hissée en tête des palmarès, tous réseaux confondus, atteignant près de 26 % des parts de marché chez les 7 à 11 ans[3], en moyenne. Pour la présente saison, quelque 192 000 téléspectateurs[4] ont été rivés à leur écran au cours de chaque épisode pour se délecter du quotidien mouvementé des jeunes héros.

Autre signe du grand attachement porté par les jeunes et leur famille à notre programmation jeunesse : le visionnement en ligne dans notre zone vidéo a continué de franchir de nouveaux sommets. Toute notre programmation y est offerte dans un environnement sécuritaire et familier qui plaît autant aux grands qu'aux petits. Notre offre a continué de s'enrichir avec de nouvelles émissions et de nouveaux contenus exclusifs.

Le volume de consommation de vidéos par les jeunes sur le site de telequebec.tv a connu une croissance importante ces 5 dernières années (+53 % par rapport aux chiffres de 2012-2013)[5].

3. Télé : Numeris, InfoSysTV, panel audimétrique, population du Québec, 2 ans et plus ; Branchements vidéo : données internes – Médias numériques ; VSD : Vidéotron (télé + web + mobile), Bell (Views per title), Telus (Total Unique Monthly Views).
4. *Idem*.
5. *Idem*.

UN MARCHÉ GRAND PUBLIC À L'IDENTITÉ MULTIPLE

Plus que jamais, Télé-Québec assure une place de choix aux contenus identitaires francophones, toujours dans une perspective de grande accessibilité de la culture à tous et à toutes, et d'inclusion des Néo-Québécois et des Néo-Québécoises.

Force vive de la programmation de Télé-Québec, les magazines ont encore cette année su se démarquer en abordant une multitude de sujets qui informent au quotidien et enrichissent le discours citoyen. Parlons de nos succès d'écoute comme ***Deux hommes en or***, où Patrick Lagacé et Jean-Philippe Wauthier ont mené plus d'une centaine d'entrevues avec des invités de tous les horizons. Ils ont discuté d'enjeux de société et d'événements politiques, sociaux, économiques, sportifs ou culturels. Parlons des moments de bonheur et de découverte à ***Curieux Bégin*** et à ***Un chef à la cabane***, deux émissions toujours animées par un véritable esprit d'entrepreneuriat et une faim immense pour la bonne chère d'ici. Parlons du retour à l'antenne de la tant aimée Josée di Stasio, dans un magazine à son image, simple, raffiné et rayonnant, et grâce auquel elle nous a fait voyager parmi les saveurs autant que sur le terrain. Parlons aussi des mines de renseignements pratiques et de conseils que sont ***Format familial*** et ***Ça vaut le coût***, des références incontournables pour trouver réponse à ces multiples questions qui ponctuent le quotidien et permettre de faire des choix éclairés, responsables et réfléchis. Parlons enfin des moments de rire franc avec des séries humoristiques audacieuses et sans pareilles comme ***Like-moi!***, qui continue de séduire tous les publics.

Loin de se reposer sur ses succès, Télé-Québec ose les nouveaux concepts et ne craint pas d'aller là où les autres réseaux ne vont pas. C'est ainsi qu'à l'été 2017, nous avons mis en ondes, le vendredi soir, ***Y'a du monde à messe***. Produit par Marie-France Bazzo et animé par Christian Bégin, le grand plateau de 90 minutes offrait chaque semaine aux téléspectateurs un moment privilégié avec des personnalités publiques venant de milieux divers, mais ayant une histoire en commun, un lien qui se dévoilait progressivement pendant l'émission. ***Y'a du monde à messe*** a proposé tout l'été des discussions, des rires et des confessions, sans complaisance. Un pari risqué de contre-programmation, mais que le public a adoré et que les médias ont unanimement salué, parlant même de la révélation de l'année.

Toujours dans le respect de son mandat éducatif, Télé-Québec a aussi accordé une large place à la culture scientifique avec une nouvelle saison de la série vérité très admirée ***De garde 24/7***, qui accompagne des médecins au quotidien dans leur rythme effréné de travail, puis un nouveau magazine scientifique, ***Électrons libres***, qui fait voyager dans toutes les sphères de la science pour la rendre accessible, dynamique et divertissante. Au printemps, nous avons annoncé l'arrivée sur nos ondes de deux nouveaux magazines en 2017-2018 : un sur l'économie et les finances animé par le comptable pas comme les autres Pierre-Yves McSween, puis un autre sur les médias et les images qui marquent notre quotidien, animé par Marie-Louise Arsenault.

Référence en la matière, Télé-Québec a encore une fois offert une programmation documentaire d'exception avec des films marquants qui ont suscité leur lot de discussions et de réactions, et d'autres qui ont abordé tous les sujets de front et sans tabous. Parmi eux, notons le documentaire frappant, mais essentiel, ***T'es où Youssef ?***, gagnant de quatre Gémeaux en 2017, qui suit un journaliste québécois dans sa recherche pour retrouver un ami parti de Sherbrooke pour joindre les rangs de Daech ; ***L'héritier***, gagnant de deux Gémeaux 2017, qui retrace le parcours d'un homme pour retrouver les œuvres d'art de sa famille spoliée par les nazis ; ***Ma fille n'est pas à vendre***, qui raconte la descente aux enfers de quatre mères de la classe moyenne dont les adolescentes sont tombées sous l'emprise de gangs de rue ; puis ***Doués et oubliés : maman, quand est-ce que j'apprends ?***, qui jette la lumière sur le sort d'enfants qui ont soif de connaissances et une grande capacité d'apprendre, mais qui ne trouvent pas leur place dans le système scolaire québécois. Le déstabilisant et touchant documentaire ***Le commun des mortels*** a présenté la vie d'un homme ordinaire né en 1924 et qui a traversé plusieurs décennies en vivant l'épreuve du progrès. La série ***Faut en parler*** a également proposé plusieurs documentaires éclairants sur des sujets qui nous touchent de près et confrontent les perceptions avec ***Ma foi***, ***Société de performance*** et ***Nos animaux de la honte***. Ce sont toutes des productions québécoises, et elles ont pour la plupart bénéficié du soutien financier ou créatif et du bagage de connaissances des spécialistes de Télé-Québec.

Afin de créer des habitudes chez les téléspectateurs et d'augmenter la portée de notre programmation documentaire, nous avons repositionné notre offre en qualifiant nos quatre cases hebdomadaires. Implantée en 2015-2016, la case des documentaires québécois ***Télé-Québec présente*** a continué de proposer une vitrine sur le Québec, alors que les trois cases de documentaires étrangers ont été regroupées sous le titre-chapeau ***Point doc*** et se sont orientées selon trois grands axes : la compréhension de l'être humain, l'exploration de notre environnement ainsi que la prise de conscience de réalités actuelles qui influencent notre quotidien.

Toute l'année, Télé-Québec a aussi présenté des fictions de haut calibre en mettant à l'horaire plus de 300 œuvres cinématographiques de tous les genres et pour tous les goûts – dont plusieurs ont été récompensées dans les plus grands festivals internationaux – et de nombreuses primeurs. À l'automne et à l'hiver, les amateurs bénéficiaient de deux nouvelles cases de diffusion : la case ***Cinéphile***, pour le public avide de découvertes, et la case ***Franco-film***, pour les passionnés de cinéma provenant de toute la francophonie. La case ***Ciné-mollo*** était de retour pour encore plus de soirées cinéma en famille, de même que ***Ciné-cadeau*** et ***Cinéma en fête***.

Au cours de l'année, nous avons également présenté de grandes séries, dont ***Chroniques du crime américain***, une série audacieuse, actuelle et acclamée par la critique, présentée en primeur sur nos ondes. Au printemps, nous avons offert la grandiose saga ***Poldark***, dont nous avons été le premier diffuseur francophone dans le monde entier. Les amateurs d'émotions ont aussi eu de quoi se réjouir avec la diffusion de nouvelles saisons des séries ***Homeland*** et ***SOS sages-femmes***.

Les téléspectateurs étaient aussi invités à se rassembler autour d'émissions spéciales comme ***Le Grand spectacle de la Fête nationale dans la Capitale***, qui a réuni sur scène plus de 120 artisans et a fait résonner plus de 85 extraits de chansons, ainsi que ***Belle et Bum spéciale des Fêtes***, le spectacle de Boucar Diouf ***Pour une raison X ou Y***, puis la grande fête ***Montréal s'allume***, présentée en simultanée sur les ondes d'ICI Radio-Canada Télé, de Télé-Québec, de TVA et de V, en décembre 2016.



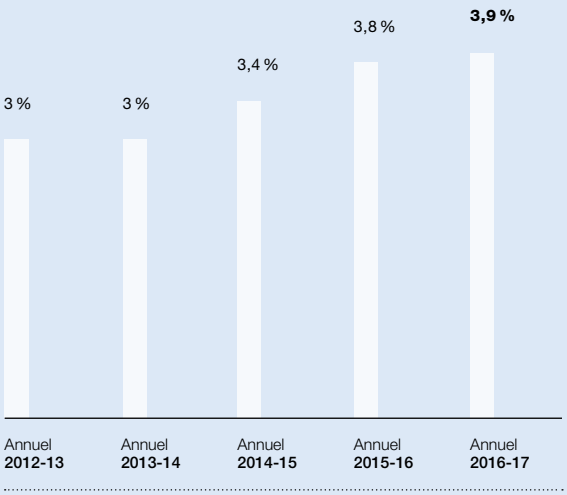
Y'a du monde à messe, animé par Christian Bégin : un pari risqué de contre-programmation, mais que le public a adoré et que les médias ont unanimement salué.

AUDITOIRE DE TÉLÉ-QUÉBEC

Au terme de l'année télévisuelle 2016-2017[6], Télé-Québec affiche une part de marché de 3,9 % auprès des téléspectateurs francophones du Québec de deux ans et plus, une progression de 30 % au cours des cinq dernières années. Cette progression est directement associée à la croissance de la durée d'écoute hebdomadaire, qui se chiffre maintenant à 2 h 12 minutes par jour. Télé-Québec rejoint près de 4 millions de téléspectateurs en moyenne chaque semaine en 2016-2017[7], soit 54 % des francophones du Québec.

Part de marché de Télé-Québec :
une progression de 30 % en cinq ans

LUNDI-DIMANCHE 2 h-2 h



On observe une croissance encore plus importante chez nos téléspectateurs âgés de 25 à 54 ans, dont la part d'écoute est passée de 3,3 % en 2012-13 à 4,5 % en 2016-17 (une croissance de 36 % en cinq ans).

6. Source : Numeris, InfosysTV – PPM Année de programmation de Télé-Québec pour 2016-2017 du 12 septembre 2016 au 11 septembre 2017, du lundi au dimanche de 2 h à 2 h. Tous 2 ans+.
7. Portée hebdomadaire 1 minute : 3 941 000 téléspectateurs de 2 ans+ et une durée d'écoute hebdomadaire de 2 h 12 minutes.

Jeunesse

En moyenne chaque semaine, en 2016-2017, deux tiers des enfants québécois âgés de 2 à 11 ans, et pratiquement autant de leurs parents, regardent Télé-Québec[8].

Durant les heures de programmation destinées à la cible jeunesse[9], Télé-Québec affiche une part d'écoute de 23,4 % auprès des 2 à 11 ans et se positionne cette année encore comme la chaîne jeunesse préférée des enfants, notamment de ceux d'âge préscolaire. En moyenne chaque semaine, Télé-Québec rejoint 65 % des jeunes Québécois francophones de 2 à 11 ans, et chacun d'eux lui consacre quatre heures par semaine.

La part d'écoute de Télé-Québec auprès du public de 2 à 11 ans et de leurs parents a progressé de 70 % depuis cinq ans.

Tant à l'automne 2015 qu'à l'hiver 2016, Télé-Québec a monopolisé le palmarès des 10 émissions jeunesse les plus regardées par les jeunes de 2 à 11 ans. La dramatique *Les Argonautes* et la nouveauté *Cochon dingue* y font bonne figure.

Grand public

Les rendez-vous culinaires de *Un chef à la cabane*, *Like-moi!*, la nouvelle dramatique *Conseils de famille*, le docuréalité *De garde 24/7*, le jeu scientifique *Génial !* ainsi que le magazine *Deux hommes en or* occupent une place de choix dans le cœur des téléspectateurs de Télé-Québec en 2016-2017. La nouveauté *Y'a du monde à messe* s'inscrit en tête du palmarès des émissions de Télé-Québec les plus regardées au printemps et à l'été 2017. Enfin, la retransmission du *Grand spectacle de la Fête nationale dans la Capitale 2017* a attiré, au total, 748 000 téléspectateurs[10].

8. Portée hebdomadaire 1 minute pour les 2 à 11 ans (65 %) et leurs parents : A25-54 avec enfants <12 ans (63 %).
9. Créneaux jeunesse de TQ : lundi-vendredi 6 h-11 h et 15 h-19 h, puis samedi-dimanche 6 h-14 h.
10. Source : Numeris, InfosysTV – PPM, au total pour la diffusion originale du 23 juin 2017 et la rediffusion du lendemain.

UNE STRATÉGIE MULTIPLE POUR DES PUBLICS DIVERSIFIÉS

Cinq stratégies ont orienté notre année 2016-2017 : nous doter d'un positionnement clair, parfaire notre stratégie de programmation, créer l'événement, susciter l'innovation par la nouveauté et développer une stratégie multiplateforme grâce à des projets intégrés.

Pendant toute l'année, nous avons étendu notre stratégie de marketing de contenu avec différents partenaires des médias, par exemple avec La Presse+ où nous avons publié des insertions promotionnelles quotidiennes sous forme de courts articles, de vidéos et de photos dans un ensemble très dynamique. Nos publications sont parmi les plus performantes, l'une ayant même atteint un taux d'engagement sans précédent.

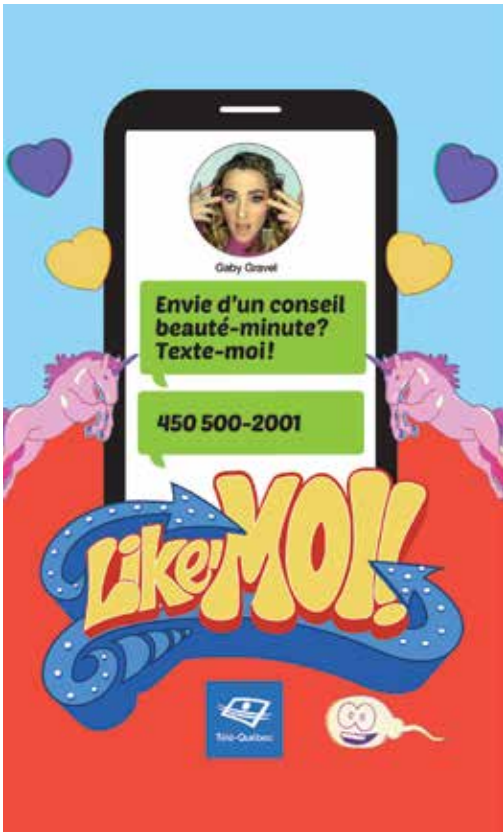
Pour lancer la deuxième saison très attendue de notre série humoristique ***Like-moi !***, nous avons créé l'événement grâce à une campagne interactive et innovatrice entièrement conçue à l'interne. Dans les publicités hors antenne placées dans des lieux fréquentés par le public cible, des personnages de la série invitaient les gens à leur envoyer un texto à leur numéro de téléphone personnel. Ceux-ci recevaient ensuite une réponse (avec émojis et gifs humoristiques exclusifs tirés de la série) et jusqu'à trois différentes, s'ils continuaient de leur envoyer des textos. Il était même possible de joindre les personnages par téléphone pour entendre les messages de leurs boîtes vocales respectives. Conçue pour générer, en amont de la première diffusion, un engagement sur les réseaux sociaux auprès des amateurs et de nouveaux publics, la campagne a connu un grand succès dès son lancement. Du 12 décembre au 8 janvier, 8 500 textos ont été envoyés aux numéros publicisés.

Fier diffuseur de cinéma québécois, Télé-Québec a également contribué en 2016-2017 à la structure financière de différents projets cinématographiques. Parmi ceux-ci, notons ***Ailleurs***, un film de Samuel Matteau produit par Vélocité et dont la sortie en salle est prévue à l'hiver 2018. Télé-Québec et Super Écran en seront les diffuseurs. Nous avons également contribué financièrement à la production du film ***Le pacte des anges***, sorti en novembre 2016 et dont la diffusion à Télé-Québec est prévue en 2018-2019. Notre contribution financière a aussi permis la production du film ***Nelly et Simon : Mission Yéti***. Ce film d'animation entièrement réalisé au Québec est actuellement en tournée dans les festivals internationaux, et 27 pays en ont déjà acquis les droits de diffusion. Il s'agit pour nous d'une deuxième collaboration avec les Productions 10e Ave.

Plusieurs prix et récompenses ont souligné le travail exceptionnel de nos équipes et de celles des producteurs avec lesquels nous faisons affaire. En septembre 2017, Télé-Québec réalisait une récolte exceptionnelle de 31 prix Gémeaux, dont quatre étaient attribués à notre nouveauté ***Cochon dingue*** (meilleure émission ou série jeunesse : magazine, meilleure réalisation jeunesse : divertissement/magazine, meilleure recherche : jeunesse et meilleure animation : jeunesse) et quatre pour le documentaire ***T'es où Youssef ?*** (dont meilleure émission documentaire : société et meilleure réalisation documentaire : société, histoire et politique – émission). Pour la neuvième année consécutive, les Gémeaux du meilleur magazine d'intérêt social et du meilleur magazine culturel sont allés à une émission de Télé-Québec, respectivement ***Banc public*** et ***Formule Diaz***. Pour voir tous les prix gagnés par notre programmation 2016-2017, rendez-vous à la page 32 du présent rapport.

TÉLÉ-QUÉBEC ET FIÈRE DE L'ÊTRE

À l'aube de son cinquantième anniversaire, Télé-Québec s'est montrée fière de qui elle est. Fière de présenter du contenu actuel et réfléchi. Fière d'être une destination de choix pour les adultes et la famille. Fière d'être une pépinière de talents. Fière d'offrir aux musiciens d'ici le soutien et la visibilité que leur talent mérite. Et plus que jamais, Télé-Québec peut et doit revendiquer sa personnalité de télévision intelligente.



Outre la diffusion de la grande fête du 375e anniversaire de la ville de Montréal – ***Montréal s'allume*** –, Télé-Québec a présenté la seule série documentaire fouillant l'histoire de Montréal inscrite à la programmation du 375e. La série ***MTL***, animée par Jean-Philippe Wauthier et portée par le savoir de nombreux historiens et autres spécialistes, a offert une plongée fascinante et éclatée dans l'histoire de la métropole, s'intéressant aux gens, aux lieux et aux événements marquants qui ont forgé son identité. En juin 2017, nous annoncions le retour sur nos ondes de l'improvisation théâtrale sous la forme d'une adaptation télévisuelle des mythiques matchs de la LNI. Inscrit dans la programmation officielle du 375e anniversaire de Montréal, ***Le National d'impro 2017*** est présenté à Télé-Québec à l'automne 2017. Enfin, ***Les francs-tireurs*** ont fait quelques clins d'œil au 375e en présentant des lieux importants de l'histoire de Montréal, comme le chalet de la montagne, le Forum et la Maison Louis-Hippolyte-La Fontaine. La Fabrique culturelle a pour sa part réalisé sur le toit de l'immeuble de la Société une capsule mettant en vedette le groupe Dear Criminals en prestation devant l'illumination du pont Jacques-Cartier.

L'ANNÉE DE NOTRE CHANSON

Alors que la façon dont nous consommons la culture change, au Québec comme ailleurs, l'industrie de la musique se questionne sur sa survie. Afin de poser un geste concret pour la défense et la promotion de la musique d'ici, Télé-Québec a fait de la chanson francophone la figure dominante de sa programmation 2016-2017. Ce grand projet s'inscrivait parfaitement dans le mandat de promotion de la culture cher à Télé-Québec, et nous souhaitions aller plus loin avec un projet global de grande envergure.

Dès septembre 2016, Télé-Québec proposait un manifeste pour sceller son engagement envers la musique d'ici. Pour lancer officiellement ***L'année de la chanson***, nous avons diffusé en octobre 2016 le documentaire ***La musique à tout prix***. Mené par Louis-Jean Cormier et Ariane Moffatt, le documentaire donnait la parole à plusieurs artistes sur le thème des enjeux de l'industrie musicale au Québec ces dernières années. Nous avons aussi présenté le documentaire ***Félix***, un récit intime de la vie de Félix Leclerc appuyé par des archives inédites. Toujours en octobre, en partenariat avec l'ADISQ, nous avons diffusé le ***Premier Gala de l'ADISQ*** pour la toute première fois. Il s'agissait d'une autre occasion pour Télé-Québec de contribuer au rayonnement de nouveaux talents. L'expérience a été concluante et se poursuit en 2017.

Pour la première fois au Québec, un télédiffuseur a encouragé les émissions de son antenne à parer leurs génériques des rythmes et des paroles du répertoire d'ici pour une année entière de programmation. Ainsi, en 2016-2017, Télé-Québec a proposé 6 850 heures de musique francophone d'ici sur ses ondes. Les téléspectateurs pouvaient également retrouver toutes les musiques utilisées pour les génériques sur la page Web créée par notre équipe des Médias numériques et nommée notrechanson.telequebec.tv. Le site offrait des redirections vers les sites des artistes et permettait aussi d'acheter les œuvres via BandCamp et iTunes. ***L'année de notre chanson*** a même guidé nos choix pour les campagnes de promotion. C'est ainsi que la promotion de notre programmation printemps et été s'est faite sur les airs de « Diable du printemps » (« *Springtime Devil* »), une chanson des Deuxluxes expressément reprise en français à notre demande, et nous avons eu recours à deux chansons du répertoire québécois pour les précampagnes de nos émissions ***Deux hommes en or*** et ***L'indice Mc$ween***, à l'été 2017.

Avec la courte série ***Microphone*** présentée à l'hiver 2017, nous avons aussi offert quelque chose de différent pour faire redécouvrir la chanson d'ici. En quatre rendez-vous musicaux inédits et intimes, le chanteur Louis-Jean Cormier et des artistes invités ont réinventé des chansons connues et ont donné la chance au public d'être le témoin privilégié du processus de réarrangement de pièces. Une façon unique de revisiter le répertoire québécois d'hier à aujourd'hui.

En plus de notre magazine culturel ***Formule Diaz***, qui offre toujours une place de choix à la musique, ***Belle et Bum*** a également souligné ***L'année de notre chanson*** en invitant les amateurs de musique à s'inscrire à son concours ***À ta façon***. Ce concours a donné l'occasion aux chanteuses et aux chanteurs amateurs de s'approprier une œuvre du répertoire francophone et de l'interpréter en solo, en duo, en trio ou même en chorale.

En jeunesse, nous avons abordé le thème de la musique d'ici à plus d'une reprise sur la plateforme Le Skwat, destinée aux 6 à 12 ans. L'animateur du Skwat a notamment invité les jeunes à nommer leurs chansons préférées. De plus, pour la première fois, la chorégraphie d'exercices pour les jeunes participants des Cubes Énergie a été faite sur des musiques francophones avec nos animateurs de ***Cochon dingue***. Depuis, la capsule a enregistré plus de 57 500 visionnements sur YouTube et plus de 8 000 sur Le Skwat.

l'année de notre **chanson**

Pendant ***L'année de notre chanson***, Télé-Québec a diffusé l'équivalent **d'un album de musique francophone chaque jour.**

1 manifeste

22 génériques
(programmes grand public et jeunesse)

30 émissions musicales

50 capsules musicales de La Fabrique culturelle

122 artistes d'ici

306 performances inédites



Célébrer la chanson francophone, c'est aussi inviter les gens à aller voir les artistes en spectacle. C'est dans cet esprit que Télé-Québec s'est associée en 2016 à Coup de cœur francophone, un festival dédié à la chanson qui réunit des artistes des scènes nationale et internationale dans une programmation principalement orientée sur l'émergence, l'audace et la création.

De son côté, La Fabrique culturelle a proposé une version musicale de sa websérie ***Lis T'Classiques***. Dans ***Écoute T'Classiques***, l'animateur, le rappeur Webster, s'est intéressé à ce qui fait qu'un album ou une chanson imprègne la mémoire collective d'une société et y devient un classique, et à ce qui fait qu'un artiste devient si important qu'il peut en inspirer d'autres pendant des décennies. La Fabrique culturelle a aussi publié chaque mois un billet mettant en valeur des capsules pour faire découvrir les talents d'ici en musique. Au cours de l'été 2017, La Fabrique a aussi visité différents festivals en région avec de toutes nouvelles vidéos 360°. Celles-ci présentaient deux expériences différentes, un hommage à l'œuvre de Jean Leloup d'abord, puis à la musique country. Ce contenu musical a permis à La Fabrique culturelle d'avoir une présence remarquée dans les événements et d'offrir une expérience dynamique et distinctive aux festivaliers.

La chanson francophone continue de résonner sur nos ondes, puisque plusieurs émissions conserveront leur générique musical pour une période allant jusqu'à cinq ans.

UNE CULTURE MULTIPLATEFORME ET UNE PRODUCTION ACCRUE DE CONTENUS ÉDUCATIFS

Forte d'un mandat qui assure la diversité de l'offre audiovisuelle, Télé-Québec continue d'accroître et de diversifier ses projets. Chaque année, nos équipes relèvent le défi d'imaginer et de concevoir des contenus numériques intelligents, pertinents et attractifs. Télé-Québec se fait d'ailleurs un point d'honneur de développer une vision multiplateforme qui non seulement répond aux attentes des internautes de tous les âges, mais les surprend également.

En 2016-2017, www.telequebec.tv est le site francophone le plus fréquenté parmi les sites canadiens consacrés à l'éducation, à la famille ou à la jeunesse. Non sans raison, puisque les téléspectateurs y trouvent une foule de renseignements complémentaires sur leurs émissions préférées et les sujets qui y sont abordés, en plus de nombreux contenus inédits. Durant l'année, de nouveaux sites ont rejoint notre portail, dont celui de ***Subito texto***, qui offrait aux jeunes amateurs de la série un blogue tenu par ses personnages, des reportages de l'équipe du journal étudiant également tirés de la série, ainsi que des mini-jeux, des fiches de personnage et le courrier des internautes. Les jeunes pouvaient également soumettre leurs propres articles. De retour à l'antenne, l'émission culinaire de Josée di Stasio a aussi eu droit à un site actualisé et enrichi de nouveaux contenus et de nouvelles fonctionnalités pour faciliter la recherche de recettes et d'idées.

Avec ses contenus multiplateformes, Télé-Québec diversifie ses moyens de joindre son public et ses partenariats. Ainsi, en septembre 2016, la Direction des communications de Télé-Québec a réalisé une capsule 360° pour la grande rentrée culturelle 2016 pour le ministère de la Culture et des Communications, en collaboration avec le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Une belle aventure sur les routes du Québec en compagnie de Claude Bégin et des étudiants du Conservatoire. La capsule a largement circulé sur les réseaux sociaux et a été finaliste aux prix Zénith 2016 du Forum des communicateurs gouvernementaux, dans la catégorie Communication numérique.

Le groupe d'humoristes Les Appendices s'est également démarqué avec une expérience immersive innovante pour leur application numérique. Le sketch exclusif 360° a attiré l'attention du public de l'émission, jeune et fervent de nouvelles expériences. Toujours en humour, la nouvelle version du site Internet de ***Like-moi !*** a quant à elle remporté le Gémeaux de la meilleure composante numérique pour une émission ou série fiction. Produit par Turbulent et Zone3, en collaboration avec la Direction des médias numériques et régions de Télé-Québec, le site reprend le ton humoristique de la série chouchou du public et de la critique pour proposer aux internautes une foule de défis mettant en vedette les personnages et les phrases cultes de la série, ainsi que des tests de personnalité très populaires sur les réseaux sociaux, des citations et des contenus exclusifs.

Afin d'enrichir l'expérience télé de la série documentaire ***De garde 24/7***, nous avons offert à l'hiver 2017 la websérie ***De garde 24/7 – Regard des patients***. En 10 capsules, elle a mis à l'avant-plan les patients et leurs proches et nous a proposé un point de vue inédit sur leur histoire et leur séjour à l'hôpital. De même, nos équipes ont décliné la série ***MTL*** grâce à une expérience numérique, un site Web et une application déchiffrant l'ADN de Montréal par le prisme de l'histoire. Le site Web mettait en lumière une trentaine d'histoires méconnues liées à la ville, tandis que l'application collective offrait au public d'écouter et de voir de courts témoignages de Montréalais et de gens d'ailleurs. Toujours en fait de documentaires, nous avons

19,3 millions de demandes de **branchement vidéo***

DONT 58 % POUR DES PRODUITS DESTINÉS AU JEUNE PUBLIC

* Source : Données internes de Télé-Québec.

2,8 millions de visites et **8,6 millions de pages vues** chaque mois

822 000 visiteurs uniques* sur les différents sites de Télé-Québec

7e SITE TÉLÉVISUEL QUÉBÉCOIS PARMI LES PLUS FRÉQUENTÉS CETTE ANNÉE

* Source : Comscore (Canada) données multiplateformes (pour les V.U., la mobilité et les sites canadiens éducation, famille, jeunesse).

Plus de **60 000 visites par mois** de l'application ***Mon ami Bulle****

* Source : Google Analytics, visites mensuelles de septembre 2016 à août 2017 ; Population 3-6 ans en 2015 : 271 000 (Démographie : la population du Québec et les familles, MFA, données de juillet 2015).

59 % des personnes visitent le site au moyen d'un **appareil mobile**

45 % des visiteurs de www.telequebec.tv sont des **parents***

* Parents : Comscore, desktop seulement, profil des visiteurs 18 ans+ moyenne mars-mai 2017.





présenté une série en baladodiffusion (huit épisodes d'environ 25 minutes chacun) pour accompagner la diffusion de ***T'es où Youssef ?*** Le balado, qui a remporté un Gémeaux et reçu les critiques élogieuses des médias et du public, donnait accès aux coulisses de l'enquête du journaliste Raed Hammoud.

Notre émission ***Cuisine futée, parents pressés*** a quant à elle élargi son catalogue de publications avec un troisième tome regroupant des recettes, des entrevues et une foule de trucs et d'astuces en cuisine. Les deux tomes précédents ont à ce jour été vendus à plus de 200 000 exemplaires et ont trôné au sommet des ventes plusieurs jours. La marque ***Cuisine futée*** publie aussi sa propre ligne de magazines, dont quatre numéros ont été lancés en 2016-2017.

Tout au long de 2017, Télé-Québec a souligné le travail de 12 illustrateurs et auteurs québécois en s'associant aux éditions La Pastèque dans le cadre du projet numérique d'envergure ***Tout garni***. Sur un site dédié au projet, les internautes ont pu suivre chaque mois un nouveau chapitre des aventures rocambolesques d'Arthur, un jeune livreur de pizza qui peine à accomplir sa tâche. Ces histoires se succèdent sur des supports numériques variés tels la réalité virtuelle, l'expérience en 360° et le minijeu. La Fabrique culturelle a produit deux vidéos pour mettre en lumière le travail des artisans de ce projet.

Enfin, en 2016-2017, nos équipes ont travaillé au développement du *simulcast*, qui permet aux internautes, depuis septembre 2017, de suivre la programmation de Télé-Québec en direct sur le Web.

Jeunesse

Le jeune public et la famille ont été bien servis cette année avec de nombreux contenus, dont une deuxième saison de la websérie ***Marc-en-peluche***, gagnante en 2017 du Numix de la production websérie fiction et dramatique, du Gémeaux de la meilleure émission ou série originale produite pour les médias numériques jeunesse et du prix de la meilleure série internationale au HollyWeb Festival. Les enfants ont aussi pu découvrir la suite très attendue des aventures des ***Argonautes*** dans une websérie inédite. Un épisode spécial de une heure lançait cette dernière saison faite de 48 courts webépisodes.

TÉLÉ-QUÉBEC EN CLASSE

Télé-Québec entretient depuis toujours des liens solides avec le milieu éducatif québécois. C'est pourquoi le personnel enseignant accorde une telle confiance aux contenus produits et diffusés par le média public. Lancé en avril 2014 avec une première trousse technopédagogique sur le Nord québécois, Télé-Québec en classe est devenu un outil très apprécié du personnel enseignant, une façon ludique de présenter la matière. Son offre comprend des trousses en mathématique, en science et technologie et en univers social pour le primaire et le secondaire.

Une trousse en littératie est actuellement en production pour favoriser l'apprentissage de la lecture pour le premier cycle du primaire. Les compétences en lecture sont la clé d'une intégration réussie dans notre société. Cette trousse technopédagogique de Télé-Québec en classe exploitera la littérature jeunesse québécoise dans un format ludique et interactif, comme le recommande le programme de formation de l'école québécoise (voir l'encadré ci-dessous).

Il est essentiel que l'élève se sensibilise à l'actualité littéraire et soit quotidiennement en contact avec des œuvres nombreuses et variées assurant une progression des défis à relever. Il doit être placé en situation d'explorer la richesse des œuvres du Québec et d'ailleurs, de se les approprier, d'y réagir, de les juger, de les critiquer, de les apprécier et de confronter les réactions qu'elles suscitent chez lui avec celles d'autrui. Il doit donc être amené à découvrir des auteurs et des illustrateurs ainsi que la diversité des genres, des sujets et des styles d'écriture.

Télé-Québec proposera une démarche ainsi que des outils numériques qui feront une place importante à l'enseignement explicite du vocabulaire. La sortie de cette trousse basée sur 16 albums québécois est prévue au printemps 2018.

En 2016-2017, les trousses ont généré 56 278 demandes d'accès utilisateur, ce qui correspond au nombre d'ouvertures de session. La trousse Science et technologie pour les deuxième et troisième cycles du primaire est celle qui remporte le plus de succès.

Télé-Québec en classe s'adresse aux élèves et aux enseignants du primaire et du secondaire, et s'inscrit dans la parfaite continuité du mandat éducatif de la Société, qui se concrétise dans l'élaboration de contenus favorisant l'acquisition de connaissances et le développement du goût du savoir chez les jeunes.

Afin de faire connaître cette offre éducative, une équipe de Télé-Québec s'est rendue au Sommet du iPad et du numérique (à Montréal) au printemps 2017, où elle a présenté de l'information sur nos trousses. Une campagne de promotion a également été déployée sur l'antenne de Télé-Québec, de même que sur son site Web. Martin Carli, animateur de *Génial !* et porte-parole des trousses, a été le visage de cette campagne.



Martin Carli

Des semaines d'activités thématiques ont marqué l'année sur Le Skwat, soit Le Joyeux Skwat, Skwat ta relâche et Skwat ton été. Des concours, des jeux, des sondages, des tops et des missions secrètes étaient proposés aux jeunes internautes.

Pour les tout-petits, nous avons ajouté un jeu d'exploration au site et à l'application numérique de notre série ***Salmigondis***. En plus des 52 courtes animations diffusées sur nos ondes, l'univers de notre application numérique ***Mon ami Bulle*** s'est quant à lui enrichi en musique avec les albums ***Je suis content !*** et ***Quand on est deux !*** – 60 chansons originales à télécharger sur les plateformes de téléchargement les plus populaires et sur les principaux sites de lecture en continu. Enfin, notre application mobile ***La Petite Zone*** est désormais disponible sur Android.

En 2016-2017, nos équipes ont travaillé sur le développement de deux nouvelles plateformes jeunesse, soit une pour les enfants de 3 à 5 ans et une pour les jeunes de 6 à 12 ans.

Réseaux sociaux et communautés

Télé-Québec a continué de développer des stratégies de promotion particulières pour ses réseaux sociaux, notamment en déployant des campagnes mettant en vedette les nouveautés, les primeurs et les têtes d'affiche de l'antenne. La page Facebook de Télé-Québec a servi de vitrine pour la programmation, de lieu d'échanges et de discussions, surtout à la suite de publications sur les sujets abordés dans nos magazines d'intérêt social et nos documentaires. Nous y créons du contenu original et nous y partageons de plus en plus de contenu intégral pour favoriser le dynamisme de la communauté.

Notre série humoristique ***Like-moi !*** continue de récolter beaucoup de succès sur les réseaux sociaux avec 1,3 million de vues pour un sketch exclusif publié avant le début de sa deuxième saison. De même, notre émission estivale ***Y'a du monde à messe*** a suscité un taux d'engagement impressionnant tout au long de la saison.

Entre septembre 2016 et août 2017, Télé-Québec a vu sa page Facebook passer de 52 000 à 69 000 abonnés. Sur Twitter, le nombre d'abonnés est passé de 20 000 à 29 000. Quant au compte Instagram de Télé-Québec, il compte désormais près de 6 400 abonnés.

TÉLÉ-QUÉBEC, PRÉSENTE SUR TOUT LE TERRITOIRE

La programmation 2016-2017 de Télé-Québec a invité à plusieurs reprises les téléspectateurs à la découverte des trésors du territoire québécois. Notre nouvelle série documentaire ***La classe ouvrière***, par exemple, proposait une étonnante incursion dans le quotidien d'apiculteurs de la région des Hautes-Laurentides, sur leur terre de Ferme-Neuve ou dans leurs rencontres autour du globe. La série accompagnait deux sommités québécoises de la culture du miel au fil des saisons et proposait un véritable éveil quant à l'état de santé actuel des abeilles et à l'importance de s'approvisionner localement et intelligemment.

Avec ***di Stasio***, les téléspectateurs ont pu explorer les spécialités régionales des Cantons-de-l'Est et des Laurentides, où ***Curieux Bégin*** s'est également rendu. Avec ***Électrons libres***, ils ont rencontré des spécialistes qui présentaient leurs travaux scientifiques dans les régions de Québec, de Sherbrooke et de Gatineau. Guylaine Tremblay, animatrice de ***Banc public***, est pour sa part allée cueillir quelques confidences à Sherbrooke et à Gatineau. Sébastien Diaz et les membres de son équipe de ***Formule Diaz*** ont accordé beaucoup de place à la culture de toutes les régions, proposant en plus trois émissions entièrement consacrées à la vie culturelle en Gaspésie (6 octobre 2016), au Centre-du-Québec (2 février 2017) et en Mauricie (16 mars 2017), ainsi qu'à leurs artistes, parfois locaux, parfois de renommée internationale. Une émission spéciale de ***Belle et Bum*** a également été tournée cet été au Festival d'été de Québec et a été diffusée à l'automne 2017.

En jeunesse, Télé-Québec a été présente dans les villes de Montréal, de Gatineau, de Québec (avec son simulateur ***Génial !***), de Trois-Rivières et de Saint-Hyacinthe. Et le concours ***Ton parcours Le dernier passager WIXX*** (une émission entièrement tournée à Québec) a couronné une équipe d'une école de Sept-Îles.

Télé-Québec est également présente grâce à différents partenariats culturels et a contribué cette année à une exposition sur la marionnette au Festival international des arts de la marionnette à Saguenay.

Rayonnement national et international

Le succès de la série humoristique ***Like-moi !*** dépasse largement nos frontières : des droits d'adaptation ont été vendus en Allemagne (Bavaria Entertainment diffuse son adaptation sous le titre ***#OMG !*** depuis l'été 2017), en France (France 4), en Suisse (RTS) et en Belgique (RTBF). Le groupe Warner a également acheté une option.

LA FABRIQUE CULTURELLE.tv

Au cours de la dernière année, La Fabrique culturelle a développé de nouvelles stratégies de diffusion diversifiées qui ont contribué à la croissance de ses performances. Elle a consolidé plusieurs partenariats porteurs, augmenté de façon considérable ses visionnements de contenus tant auprès du public et des artistes qu'auprès du milieu culturel. Son rayonnement régional s'est accru avec des déménagements stratégiques et un nouvel affichage. Plus que jamais, La Fabrique culturelle désire faire découvrir et valoriser les arts d'ici et la culture québécoise à la grandeur du Québec.

DES PARTENARIATS SUR TOUT LE TERRITOIRE

L'apport des partenariats est primordial dans l'atteinte des objectifs de Télé-Québec et de La Fabrique culturelle. Pour l'événement *Destination Chanson Fleuve*, un nouveau partenariat a été conclu avec deux festivals d'importance au Québec, soit le Festival en chanson de Petite-Vallée et le Festival de la Chanson de Tadoussac. Un engagement régional très fort où nous suivions des chansonniers dans leur périple de Montréal à Petite-Vallée, en passant par Québec, pour terminer à Tadoussac.

Partenaire depuis la création de La Fabrique culturelle, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a réitéré l'importance du rôle de La Fabrique culturelle en reconduisant sa mesure Création et développement de contenus culturels numériques originaux pour La Fabrique culturelle. Cette mesure est accompagnée d'un investissement de 195 000 $ en bourses. Les œuvres retenues ont été diffusées en primeur sur La Fabrique culturelle au cours de l'année.

DES CONTENUS DE QUALITÉ PLUS PERTINENTS QUE JAMAIS

La Fabrique culturelle a développé des contenus en baladodiffusion, une nouvelle façon de véhiculer du contenu qui prend de plus en plus d'expansion. Un changement important qui diversifie l'offre sur son site. D'ailleurs, le magazine culturel *Quartier Général*, déjà en ligne sur La Fabrique culturelle, propose des discussions sur des thèmes culturels avec une approche moins élitiste accessible à tous. Le nombre de contenus en baladodiffusion augmentera avec la refonte du site de La Fabrique culturelle dans la prochaine année.

Avec sa toute nouvelle ligne éditoriale qui mise sur la créativité, l'identité et la notion de territoire, La Fabrique culturelle a produit des dossiers de grande qualité pour nous faire découvrir la richesse culturelle des régions du Québec. Dans *Anticosti | Un paysage fabriqué*, on découvre la plus grande île du Québec, qui continue d'alimenter le mythe de l'espace sauvage où de nombreux industriels ont tour à tour exploité les ressources, manipulé l'écosystème et érigé des villages. Dans *Abitibi, terre d'accueil d'immigrants*, on apprend qu'à partir des années 1920 et pendant plus de 50 ans, les immigrants d'origine européenne ont constitué une partie importante de la population des villes minières de l'Abitibi. Enfin, *Fermont | Au-delà du mur* nous transporte sur la seule route qui mène vers le nord et où les vestiges des villes éphémères nées des grands chantiers sont à couper le souffle.

Les internautes ont également découvert le Québec par de superbes webséries. *Bien bâti* nous a fait voyager et découvrir le mystère de lieux emblématiques ou intrigants de certaines régions du Québec. *Concert pour un* nous a fait assister à la rencontre privilégiée entre un artiste de la chanson et une personne passionnée de musique. *Écoute T'Classiques* nous a permis de comprendre ce qui fait qu'un album ou une chanson imprègne la mémoire collective et devient un classique.


ANTICOSTI | UN PAYSAGE FABRIQUÉ


ABITIBI, TERRE D'ACCUEIL D'IMMIGRANTS

Le succès de la série humoristique *Like-moi !* rayonne hors de nos frontières.



Grâce à l'entente de distribution avec la Société Radio-Canada, la programmation de Télé-Québec est offerte aux clients de Bell, de Telus Télé-Optik et de Vidéotron par l'entremise de leurs plateformes de vidéo sur demande (télé, Web, appareils mobiles, tablettes). Cette entente permet également à Télé-Québec d'offrir ses contenus dans l'espace public, notamment sur certains vols des compagnies Air Canada et Air Transat. Parmi les émissions que l'on retrouvait sur l'une ou l'autre de ces plateformes : des émissions jeunesse (*100 % Animal*, *Calimero*, *Conseils de famille*, *Cochon dingue*, *Dis-moi tout*, *Génial !*, *Le dernier passager WIXX*, *Les Argonautes*, *Marc-en-peluche*, *La Pat'Patrouille*, *Subito texto*, *Toupie et Binou*, *Trop mignon*), des documentaires (*Notre deuxième cerveau*, *MTL*, *La classe ouvrière*, *De garde 24/7*), des magazines (*À la di Stasio*, *Banc public*, *Un chef à la cabane*, *Cuisine futée, parents pressés*, *Curieux Bégin*, *di Stasio*) ainsi que de l'humour et des variétés (*Les Appendices*, *Les gars des vues*, *Like-moi !*, *Microphone*).

Cette année encore, Télé-Québec a su réaffirmer sa pertinence comme télévision culturelle tant sur la scène internationale que sur la scène nationale, notamment grâce à des partenariats triés sur le volet. TV5MONDE, accessible à 318 millions de foyers dans 198 pays, a diffusé des saisons de nos émissions *Curieux Bégin*, *di Stasio*, *Électrons libres*, *La classe ouvrière* et *MTL*, nos documentaires *Doués et oubliés : maman quand est-ce que j'apprends ?*, *L'héritier*, *Une identité dans la diversité*, *La dictature du bonheur*, *Ma fille n'est pas à vendre*, *D'une mer à l'autre*, *Ni fille ni garçon* et *Des nuances de sexe et de gris*, ainsi que des épisodes de *Conseils de famille*, de *Cochon dingue* et de *Salmigondis*, et *Le Grand spectacle de la Fête nationale dans la Capitale*.

Conseils d'administration, jurys et comités auxquels siègent les membres de la direction générale de Télé-Québec

En 2016-2017, plusieurs membres de la direction générale de Télé-Québec ont représenté la Société en siégeant à différents C.A., jurys et comités d'organismes, d'entreprises et de sociétés québécoises ou internationales.

MARIE COLLIN
Présidente-directrice générale

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Présidente du conseil d'administration de Canal Savoir

Membre du conseil d'administration d'Allo prof

JURY ET COMITÉ

Membre du Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT) associé à la SODEC

DENIS BÉLISLE
Directeur général principal

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Membre du conseil d'administration de TV5MONDE

Membre du conseil d'administration de Canal Savoir

Membre du conseil d'administration et du bureau de direction des médias francophones publics

JURYS ET COMITÉS

Président du comité distribution et commercialisation de TV5MONDE

Membre du conseil des chefs de délégation

Membre du comité d'audit de Canal Savoir

DENIS DUBOIS
Directeur général programmation

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membre du conseil d'administration de l'INIS

JURY ET COMITÉ

Membre du comité de programmes TV5MONDE

SOPHIE DUFORT
Directrice générale des médias numériques et des régions

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Membre du conseil d'administration de Cinémania – un festival de films francophones

Membre du conseil d'administration de l'Académie du cinéma, de la télévision et des nouveaux médias

Membre du conseil d'administration de Femmes en cinéma, télévision et médias numériques (FCTMN)

JURY ET COMITÉ

Membre du comité de pilotage du plan culturel numérique du Québec

DANY HARRISON
Directeur général des technologies et opérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du conseil d'administration de LVL Studio inc.

NICOLE TARDIF
Directrice générale des communications et image de marque

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville

Membre du conseil d'administration du Conseil de presse du Québec

JURY ET COMITÉ

Membre du jury des prix Zénith du Forum des communicateurs gouvernementaux

Cette nomenclature ne reflète que l'engagement des directeurs généraux et ne fait pas état de la participation de nombreux directeurs de Télé-Québec à d'autres conseils d'administration, jurys et comités de l'industrie.

FAIRE FACE AUX DÉFIS DE DEMAIN

Ensemble

À l'hiver 2017, j'ai poursuivi ma série de rencontres avec le personnel de toute la Société entreprise au printemps 2016 dans les bureaux régionaux. Ces rencontres avaient pour objectif de réitérer la position de l'entreprise pour assurer la pérennité de Télé-Québec, de présenter nos orientations stratégiques pour qu'elles soient au cœur des actions quotidiennes de l'entreprise, d'écouter les préoccupations du personnel et de le tenir informé de l'avancement du vaste chantier de mise à niveau du système interne Louise et des systèmes connexes. Les rencontres ont eu lieu à raison de trois par mois, en petits groupes de 12 personnes, tous départements confondus. Cette initiative a été extrêmement appréciée du personnel, tant à Montréal qu'en région, tel qu'en témoignent les résultats d'un sondage auprès des employés.

Les membres du personnel des bureaux régionaux ont également été invités à une grande séance de travail de trois jours à Montréal, en septembre 2016, où des chantiers porteurs ont été mis en branle. Ces chantiers ont mis en œuvre des changements importants à la ligne éditoriale de La Fabrique culturelle ainsi que dans les façons d'aborder les sujets sur le terrain et dans les formats vidéo.

En juin 2017, un groupe d'employés et d'employées a mis sur pied TQc3, un collectif de collaboration et de création pour Télé-Québec. Le collectif est là pour favoriser l'émergence d'idées nouvelles, pour soutenir et valoriser la création, l'innovation et l'expérimentation, pour développer une culture axée sur l'apprentissage et le partage, puis pour créer de nouveaux canaux de communication entre les secteurs. Dès l'été 2017, TQc3 a organisé ses premières séances de travail volontaire et collaboratif.

En 2016-2017, avec la Direction des ressources humaines, nous avons mis en place un processus de gestion de la performance auprès de l'ensemble de notre personnel pour atteindre de meilleurs résultats organisationnels et mieux mobiliser les équipes. Ce processus continu d'orientation et de rétroaction entre l'employé et son gestionnaire a permis l'établissement d'objectifs clairs, l'évaluation des résultats sur une année complète et le développement de compétences requises. Les évaluations de la performance sont désormais réalisées entre le 1er septembre et le 31 août de chaque année.

Les compétences requises du personnel s'alignent sur les orientations stratégiques et les valeurs de la Société, soit la responsabilisation, le travail d'équipe, la créativité, l'intégrité, l'engagement et la pertinence.

Plus proactifs

En juin 2017, le conseil d'administration de Télé-Québec a approuvé une restructuration à la Direction générale et secrétariat corporatif. Avec cette restructuration, le poste de chef de service de la gestion des droits et des archives a été aboli, le poste de directrice des affaires juridiques et secrétaire générale a été créé et le poste de directeur général principal et secrétaire corporatif a été changé pour directeur général principal. La gestion des droits et des archives relève désormais de la directrice des affaires juridiques et secrétaire générale.

Au cours de l'année, nous avons également entrepris la révision des processus ainsi que des tâches et responsabilités du personnel de différents secteurs, principalement aux communications, à la diffusion, aux archives, aux programmes et aux ventes. Ces analyses avaient pour objectif de développer de nouvelles façons de fonctionner et de faciliter l'exécution de certaines procédures administratives tout en minimisant les erreurs de saisie. Parmi les grands chantiers de 2016-2017, notons la révision des processus de gestion des contrats, l'ajout de nouveaux modules à notre logiciel de production et de diffusion, puis le développement d'un nouveau système de dépôt de projets pour les producteurs. En normalisant le processus de dépôt, nous souhaitons créer un seul point de chute pour tous les projets pour ainsi mieux encadrer leur suivi. Ce projet devrait se concrétiser à l'automne 2017. Pendant l'année, nous avons aussi procédé à la création de factures électroniques pour notre service des Ventes. Un dernier point est l'informatisation de la fiche signalétique qui permet à nos régions d'instancier automatiquement dans notre système d'information toutes nos capsules vidéo pour lafabriqueculturelle.tv.

De plus, nos équipes ont travaillé à l'intégration des bases de données d'audience de l'entreprise et à la mise en place d'outils de visualisation. Ce projet de Big Data, réalisé avec un chercheur de HEC Montréal, vise à développer une plateforme d'intelligence d'affaires pour l'analyse multiplateforme des habitudes et préférences de ses auditoires.

CANAL SAVOIR

En collaboration avec ses membres et ses partenaires, dont Télé-Québec, Canal Savoir est parvenu en 2016-2017 à maintenir une programmation de qualité dans un paysage médiatique toujours en profonde mutation. Pour s'adapter à ces changements, la chaîne a entrepris au printemps 2016 des démarches en vue de réaliser un plan de redéploiement. Des consultations et des études réalisées par des firmes spécialisées du milieu ont mené à la création du Plan de revitalisation 2017-2020, qui propose de transformer l'expertise unique de Canal Savoir en un écosystème multiplateforme fédérateur, au cœur de la communauté du savoir.

Au cours de l'année 2016-2017, 88 % des nouveautés diffusées à Canal Savoir ont été rendues disponibles en vidéo sur demande (VSD). Cette accessibilité du contenu a permis d'attirer davantage d'utilisateurs uniques. Ils sont 13 % de plus qu'en 2015-2016 à avoir consommé des contenus vidéo. Canal Savoir a aussi proposé sur La Fabrique culturelle 14 capsules qui ont suscité plus de 15 000 vues.

Au cours de la période 2016-2017, la chaîne a diffusé quelque 80 nouvelles productions, qui totalisent 302 émissions et 207 heures de diffusion.

Parmi ces nouveautés, 5 % sont des conférences grand public ou des débats présentés lors de colloques, de grandes rencontres internationales ou de promotion de chaires de recherche. Jusqu'à 12 % sont des portraits de chercheurs, des reportages ou des documentaires éducatifs en sciences, en santé et en génie. Ces émissions valorisent la science et développent le goût de la connaissance. Pour la famille, encore une fois, une nouvelle cuvée de la série *Encore plus... Génial !* qui favorise la curiosité scientifique par des expériences variées. Parmi ces nouveautés, 9 % consistent en des magazines, des reportages ou des jeux-questionnaires valorisant la jeune relève dans le cadre de leur formation en journalisme, en communications ou en télévision. Encore cette année, plusieurs compétitions interuniversitaires ont été diffusées. Pas moins de 63 % portent sur différentes disciplines du savoir et de la connaissance et sont réalisées, produites ou acquises en collaboration avec des partenaires du savoir. Enfin, 11 % de ces nouveautés traitent de sujets issus du domaine des sciences humaines et sociales – littérature, journalisme international, cinéma, politique, etc. – et sont réalisées en étroite collaboration avec des professeurs universitaires ou émanent de leurs travaux.

Parmi ces productions originales figure aussi la rediffusion de séries associées à Télé-Québec comme *De garde 24/7*, *Fièvre politique*, *Justice*, *Le code Chastenay* et *Encore plus… Génial !*, ainsi que quelques autres acquisitions phares.

Canal Savoir développe annuellement plusieurs partenariats avec des organismes qui partagent les mêmes objectifs de transmission du savoir et de la connaissance. À l'international, Canal Savoir a renouvelé sa participation à la Fête de la science en France. Pour une dixième année, Canal Savoir a présenté sur le site de Canal-U (la vidéothèque numérique de l'enseignement supérieur en France) une programmation spéciale composée de quatre séries sur la recherche universitaire québécoise. Toujours à l'international, la station Edu TV (Serbie) diffuse cinq émissions des établissements d'enseignement supérieur membres de Canal Savoir.



Génial !

Visibles partout

Afin de se doter d'une ligne claire pour le développement futur de ses marques et de ses offres, l'équipe des communications, avec la participation de la direction générale de Télé-Québec, a amorcé une réflexion sur l'architecture de marque de la société. Le résultat sera déployé en 2017-2018.

Depuis plus de deux ans, le ministère de la Culture et des Communications poursuit une démarche d'envergure pour renouveler la politique culturelle du Québec « Notre culture, notre avenir », dont l'adoption remonte à plus de 25 ans. Selon la planification établie, la nouvelle politique québécoise de la culture « Partout la culture » sera déposée à l'Assemblée nationale en 2017-2018. Télé-Québec a participé activement à cette démarche, d'abord lors des consultations publiques, puis plus étroitement avec les délégués du bureau de la politique culturelle en proposant différentes pistes de réflexion pour une politique d'avenir s'appuyant sur les acquis tout en tenant compte des nouvelles réalités technologiques, de l'évolution de l'industrie culturelle, de la mondialisation, des changements démographiques et de la diversité culturelle. Le but de la démarche est d'inscrire Télé-Québec de façon indélébile dans la nouvelle politique culturelle du gouvernement du Québec.

Les bureaux régionaux au cœur de la vie culturelle des régions

Télé-Québec possède des bureaux régionaux répartis sur tout le territoire québécois, et cela depuis plus de 20 ans. Avec l'arrivée de La Fabrique culturelle et l'augmentation de la production par ses équipes régionales, la direction générale désirait favoriser une visibilité plus grande pour ses bureaux régionaux. Pour ce faire, elle a procédé au déménagement de certains de ces bureaux dans des endroits stratégiques. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, les bureaux sont maintenant situés dans les mêmes locaux que le Conservatoire de musique et d'art dramatique, à Chicoutimi. Le bureau de l'Estrie-Montérégie est quant à lui déménagé au cœur de la vie culturelle de Sherbrooke. Un affichage d'impact a également été fait au cours de la dernière année, qui améliore de façon considérable le positionnement de la Société d'État sur le terrain.

Télé-Québec et la SODEC achètent le Pied-du-Courant

En juin 2017, nous annoncions l'acquisition, conjointement avec la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), de l'édifice patrimonial Au-Pied-du-Courant, site historique occupé par la SAQ depuis 1921. Cette acquisition s'est faite alors que les baux de location de Télé-Québec et de la SODEC viendront à échéance en 2019.

Le Conseil des ministres a entériné la transaction engageant les trois sociétés d'État lors de sa séance du 28 juin 2017. En plus d'être favorable sur les plans financier et opérationnel, cette transaction nous permet de réduire nos coûts, puisque nous devenons propriétaires de notre propre édifice, de mettre en commun des espaces et des services, et de collaborer au rayonnement de produits culturels québécois, et ce, tout en protégeant le patrimoine immobilier du Québec.

Télé-Québec demeure donc dans le quartier où elle était locataire depuis sa fondation en 1968 et profitera de l'occasion pour repenser ses espaces en fonction de ses besoins actuels et futurs, et surtout pour accélérer le virage numérique amorcé au cours des dernières années. Le personnel de Montréal intégrera son nouvel environnement de travail en 2019.

Mémoires

Au cours de la dernière année, Télé-Québec a été particulièrement active sur la scène fédérale avec le dépôt de mémoires relatifs à de grands enjeux de l'industrie. D'abord auprès de Patrimoine canadien, dans le cadre des consultations « Le contenu canadien dans un monde numérique ». Télé-Québec a déposé un mémoire conjoint avec un regroupement de diffuseurs, puis un second particulier à notre entreprise.

De plus, au début de l'année 2017, à la suite d'avis émis par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) portant sur les programmes fédéraux de crédit d'impôt pour les productions cinématographiques ou magnétoscopiques, Télé-Québec s'est jointe une fois de plus à d'autres télédiffuseurs pour sensibiliser la ministre du Patrimoine canadien aux enjeux de la mise en application de ces programmes. Plusieurs rencontres ont eu lieu à ce sujet, permettant un rééquilibre favorable des programmes fédéraux.

Ventes

L'année financière 2016-2017 a été marquée par une importante croissance de nos ventes publicitaires, soit **une augmentation de 28 % dans une industrie dont la croissance n'excède pas 2,5 %, selon ThinkTV.** Le marché de Toronto a également connu une croissance des ventes.

Ainsi, une programmation plus actuelle et dynamique que jamais, des clients qui connaissent et reconnaissent mieux le profil du public de Télé-Québec ainsi qu'un positionnement clair ont convaincu de nombreux clients de se tourner vers Télé-Québec dans la dernière année pour leur campagne publicitaire. Les processus de ventes, la mise en place de conditions de ventes, la répartition des tâches, le suivi rigoureux d'un plan stratégique et une présence accrue dans le marché de Toronto sont tous des points cruciaux qui se sont révélés très efficaces.

Notre travail en créativité média est maintenant reconnu et de plus en plus sollicité. En 2016-2017, le nombre de projets a doublé. Parmi les projets les plus notables, mentionnons les campagnes ***Like-moi!*** créées pour la Société des alcools du Québec et pour Vidéotron ; les capsules ***Minutes futées*** conçues pour IGA avec l'émission ***Cuisine futée, parents pressés*** ; l'association de marques entre ***Format familial*** et Desjardins, en partenariat avec le magazine *Châtelaine* ; la commandite Nutrilait pour les montées de lait de ***Format familial*** et l'association entre l'UQAM et notre magazine scientifique ***Électrons libres***.

Appui additionnel de 10 millions de dollars sur cinq ans

En mars 2017, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2017-2018, le ministère des Finances a reconnu la pertinence de Télé-Québec et son influence sur la vie culturelle québécoise et a même souligné la capacité de l'institution à rejoindre plus de 4,1 millions de téléspectateurs chaque semaine.

Le ministère des Finances s'est engagé à octroyer un appui financier annuel de 2 millions de dollars récurrent sur cinq ans et destiné à soutenir les productions originales québécoises.

Cette reconnaissance était le fruit de nombreuses représentations de la Direction, au cours des mois précédents, auprès des instances décisionnelles des ministères des Finances et de la Culture et des Communications afin qu'ils prennent la pleine mesure de l'importance de Télé-Québec dans l'univers médiatique. Par ce geste concret, le gouvernement du Québec reconnaissait la contribution à la diversité et à la qualité de l'offre télévisuelle, en plus de démontrer sa confiance envers la capacité de Télé-Québec à offrir aux Québécois de tous les âges des contenus distinctifs et de grande qualité.





Aperçu 2017-2018

Cette année sera très importante pour Télé-Québec, alors que la Société célébrera son 50e anniversaire. Un demi-siècle a passé depuis que le premier ministre du Québec Daniel Johnson a fait adopter la mise en vigueur de la loi créant Radio-Québec.

Cette société a connu tantôt un développement soutenu, tantôt des périodes plus sombres, mais n'a connu aucune hésitation sur sa raison d'être et sa pertinence dans le paysage médiatique québécois. Tous ceux et celles qui ont porté l'étendard de Télé-Québec, en la finançant, en la dirigeant ou en l'incarnant aux yeux du public, par leur talent, leur authenticité et leur immense respect pour le droit à un média national fort, méritent notre respect.

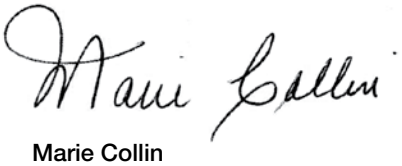
C'est dans cet esprit que nous ferons face aux défis de 2017-2018. Bien sûr, le fragile équilibre budgétaire demeurera au centre de nos préoccupations, mais l'appui du gouvernement du Québec à la subvention de base et son assentiment pour l'achat en copropriété d'un édifice abritant nos opérations nous démontrent sans équivoque que Télé-Québec est une force au sein de celui-ci. Le gouvernement déposera au cours des prochains mois sa nouvelle politique culturelle, et nous sommes persuadés que Télé-Québec y occupera une place de choix comme créateur, agrégateur et diffuseur de contenus. Son ascendant auprès du grand public, de ses partenaires d'affaires, de ses partenaires commerciaux et de la classe politique lui confère une situation enviable parmi les sociétés publiques.

Télé-Québec rejoint près de 4 millions de téléspectateurs en moyenne chaque semaine en 2016-2017*, soit 54 % des francophones du Québec.

Au cours de la dernière année, nos revenus publicitaires ont atteint un sommet sans précédent, et nous avons multiplié nos interventions sur la scène fédérale, que ce soit auprès du Fonds des médias du Canada (FMC) ou auprès du Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC), au gouvernement du Canada. Bien que nos efforts aient porté fruit, le travail est loin d'être terminé. Cependant, forts de ces résultats, nous croyons fermement en notre pouvoir de persuasion pour maintenir le cap sur un financement de contenus de qualité dans un environnement télévisuel distinctif pour le Québec.

Les efforts que nous continuerons de déployer pour la consolidation du financement de Télé-Québec sont essentiels, notamment en cette année charnière de planification du déménagement dans nos futurs locaux, entièrement pensés pour répondre à la vision future de la Société.

Cinquante ans, c'est très jeune, mais c'est aussi marquant pour la longévité de Télé-Québec et son engagement indéfectible envers la culture et l'éducation. Nous entendons poursuivre cet engagement – une priorité de tous les instants – par le déploiement de projets pertinents, novateurs et distinctifs pour les générations actuelles et futures. C'est **sous le vocable Télé-Québécois et fiers de l'être** que nous convions petits et grands à une superbe année de festivités.



Marie Collin
PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE
TÉLÉ-QUÉBEC

* Portée hebdomadaire 1 minute : 3 941 000 téléspectateurs de 2 ans+ et une durée d'écoute hebdomadaire de 2 h 12 minutes.





Année après année, Télé-Québec propose des contenus pertinents, des valeurs sûres qui marquent fortement le paysage médiatique québécois.



Grille horaire | automne 2016

DU 26 SEPTEMBRE AU 16 DÉCEMBRE 2016

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
6 h	LE LIVRE DE LA JUNGLE					SAM LE POMPIER	
6 h 30	ALVINNN!!! ET LES CHIPMUNKS / MINI-NINJAS					CHUGGINGTON	
7 h	100 % ANIMAL	LES ARGONAUTES				BOB LE BRICOLEUR	
7 h 30	LA PAT'PATROUILLE					LA PAT'PATROUILLE	
8 h	LITTLE PEOPLE, GRANDES DÉCOUVERTES + SAM LE POMPIER					LITTLE PEOPLE, GRANDES DÉCOUVERTES	
8 h 30	DORA L'EXPLORATRICE					DIEGO	
9 h	BOB LE BRICOLEUR / ZOU					LA PAT'PATROUILLE	
9 h 30	1, 2, 3... GÉANT					ALVINNN!!! ET LES CHIPMUNKS	
10 h	CALIMERO / MAYA L'ABEILLE					MINI-NINJAS	
10 h 30	PIERRE LAPIN / PEG + CHAT					ROBIN DES BOIS	
11 h	DEUX HOMMES EN OR	BANC PUBLIC	CURIEUX BÉGIN	LES FRANCS-TIREURS	FORMULE DIAZ	MIRACULOUS : LES AVENTURES DE LADYBUG ET CHAT NOIR	
11 h 30						THUNDERBIRDS : LES SENTINELLES DE L'AIR	
12 h	GÉNIAL !	CONSEILS DE FAMILLE	SUBITO TEXTO			CONSEILS DE FAMILLE	CINÉ-MOLLO
12 h 30		PARENTS MODE D'EMPLOI	LES APPENDICES	100 % ANIMAL	DIS-MOI TOUT	SUBITO TEXTO	
13 h	CINÉMA	POINT DOC	POINT DOC	POINT DOC	TÉLÉ-QUÉBEC PRÉSENTE	SUBITO TEXTO	
13 h 30						SUBITO TEXTO	
14 h		DE GARDE 24/7	ÉLECTRONS LIBRES	CUISINE FUTÉE...	BANC PUBLIC	DI STASIO	FORMULE DIAZ
14 h 30		LA CLASSE OUVRIÈRE	ÇA VAUT LE COÛT	FORMAT FAMILIAL			
15 h	SALMIGONDIS					ÇA VAUT LE COÛT	LA CLASSE OUVRIÈRE
15 h 30	TOC TOC TOC					FORMAT FAMILIAL	DE GARDE 24/7
16 h	MARTINE / VIC LE VIKING					CUISINE FUTÉE...	BANC PUBLIC
16 h 30	ROBIN DES BOIS / ALVINNN!!! ET LES CHIPMUNKS					ÉLECTRONS LIBRES	
17 h	LES NOUVELLES AVENTURES DE PETER PAN					GÉNIAL !	DI STASIO
17 h 30	SALMIGONDIS						
18 h	LES ARGONAUTES				100 % ANIMAL	CINÉ-MOLLO	CURIEUX BÉGIN
18 h 30	SUBITO TEXTO			GÉNIAL !	CONSEILS DE FAMILLE		
19 h	ÇA VAUT LE COÛT	ÉLECTRONS LIBRES	CUISINE FUTÉE...		CURIEUX BÉGIN		DEUX HOMMES EN OR
19 h 30	LA CLASSE OUVRIÈRE	LES APPENDICES	FORMAT FAMILIAL	CONSEILS DE FAMILLE			
20 h	POINT DOC	POINT DOC	POINT DOC	FORMULE DIAZ	DI STASIO	BELLE ET BUM	TÉLÉ-QUÉBEC PRÉSENTE
20 h 30							
21 h	TÉLÉ-QUÉBEC PRÉSENTE	BANC PUBLIC	LES FRANCS-TIREURS	BELLE ET BUM	DEUX HOMMES EN OR		FRANCO-FILM
21 h 30						LES FRANCS-TIREURS	
22 h	LES APPENDICES	CONSEILS DE FAMILLE	PARENTS MODE D'EMPLOI		LA CLASSE OUVRIÈRE		
22 h 30	DI STASIO	CURIEUX BÉGIN	GÉNIAL !	CINÉPHILE	CINÉMA	CINÉMA	
23 h							PARENTS MODE D'EMPLOI
23 h 30	FORMAT FAMILIAL	CUISINE FUTÉE...	ÉLECTRONS LIBRES				LES FRANCS-TIREURS
0 h	BANC PUBLIC	DEUX HOMMES EN OR	POINT DOC				
0 h 30				PÉRIODE DE QUESTIONS	PÉRIODE DE QUESTIONS	LES APPENDICES	GÉNIAL !
1 h	DE GARDE 24/7	PÉRIODE DE QUESTIONS	PÉRIODE DE QUESTIONS		FORMAT FAMILIAL	PARENTS MODE D'EMPLOI	ÉLECTRONS LIBRES

Légende : **PREMIÈRE DIFFUSION** | REDIFFUSION

Grille horaire | hiver 2017

DU 9 JANVIER AU 2 AVRIL 2017

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
6 h	LE LIVRE DE LA JUNGLE					SAM LE POMPIER	
6 h 30	ALVINNN!!! ET LES CHIPMUNKS					CHUGGINGTON	
7 h	LES CHRONIQUES DE ZORRO	COCHON DINGUE				BOB LE BRICOLEUR	
7 h 30	LA PAT'PATROUILLE					LA PAT'PATROUILLE	
8 h	LITTLE PEOPLE, GRANDES DÉCOUVERTES					LITTLE PEOPLE, GRANDES DÉCOUVERTES	
8 h 30	MASHA ET MICHKA / SAM LE POMPIER					DIEGO	
9 h	BOB LE BRICOLEUR					LA PAT'PATROUILLE	
9 h 30	LA PAT'PATROUILLE					GRIZZY / ALVINNN!!! ET LES CHIPMUNKS	
10 h	DORA L'EXPLORATRICE					MINI-NINJAS	
10 h 30	PIERRE LAPIN					LES CHRONIQUES DE ZORRO	
11 h	DEUX HOMMES EN OR	UN CHEF À LA CABANE	CURIEUX BÉGIN	LES FRANCS-TIREURS	MICROPHONE	MIRACULOUS : LES AVENTURES DE LADYBUG ET CHAT NOIR	
11 h 30						LES DALTON	
12 h	GÉNIAL !	CONSEILS DE FAMILLE	SUBITO TEXTO			CONSEILS DE FAMILLE	CINÉ-MOLLO
12 h 30		PARENTS MODE D'EMPLOI	LES APPENDICES	100 % ANIMAL	LE DERNIER PASSAGER WIXX	SUBITO TEXTO	
13 h	CINÉMA	POINT DOC	POINT DOC	POINT DOC	TÉLÉ-QUÉBEC PRÉSENTE	SUBITO TEXTO	
13 h 30						SUBITO TEXTO	
14 h		DE GARDE 24/7	ÉLECTRONS LIBRES	CUISINE FUTÉE...	BANC PUBLIC	UN CHEF À LA CABANE	FORMULE DIAZ
14 h 30		L'ESPACE D'UNE CHANSON	ÇA VAUT LE COÛT	FORMAT FAMILIAL			
15 h	TOC TOC TOC					ÇA VAUT LE COÛT	L'ESPACE D'UNE CHANSON
15 h 30						FORMAT FAMILIAL	DE GARDE 24/7
16 h	VIC LE VIKING					CUISINE FUTÉE...	BANC PUBLIC
16 h 30	LES ARGONAUTES					ÉLECTRONS LIBRES	
17 h	LES MYSTÉRIEUSES CITÉS D'OR					GÉNIAL !	UN CHEF À LA CABANE
17 h 30	SALMIGONDIS						
18 h	COCHON DINGUE				LE DERNIER PASSAGER WIXX	CINÉ-MOLLO	CURIEUX BÉGIN
18 h 30	SUBITO TEXTO			GÉNIAL !	CONSEILS DE FAMILLE		
19 h	ÇA VAUT LE COÛT	ÉLECTRONS LIBRES	CUISINE FUTÉE...		CURIEUX BÉGIN		DEUX HOMMES EN OR
19 h 30	DE GARDE 24/7	LIKE-MOI !	FORMAT FAMILIAL	CONSEILS DE FAMILLE			
20 h	POINT DOC	POINT DOC	POINT DOC	FORMULE DIAZ	UN CHEF À LA CABANE	LES FRANCS-TIREURS	MICROPHONE
20 h 30							
21 h	TÉLÉ-QUÉBEC PRÉSENTE	BANC PUBLIC	LES FRANCS-TIREURS	SOS SAGES-FEMMES	DEUX HOMMES EN OR	BELLE ET BUM	FRANCO-FILM
21 h 30							
22 h	LIKE-MOI !	CONSEILS DE FAMILLE	GÉNIAL !	DE GARDE 24/7	LIKE-MOI !		
22 h 30	LES APPENDICES	PARENTS MODE D'EMPLOI		CINÉPHILE	BELLE ET BUM	CINÉMA	
23 h	UN CHEF À LA CABANE	CURIEUX BÉGIN	ÉLECTRONS LIBRES				LES FRANCS-TIREURS
23 h 30			CUISINE FUTÉE...				
0 h	BANC PUBLIC	DEUX HOMMES EN OR	POINT DOC		CINÉMA		GÉNIAL !
0 h 30				PÉRIODE DE QUESTIONS		LIKE-MOI !	
1 h	DE GARDE 24/7	PÉRIODE DE QUESTIONS	PÉRIODE DE QUESTIONS			PARENTS MODE D'EMPLOI	ÉLECTRONS LIBRES

Légende : **PREMIÈRE DIFFUSION** | REDIFFUSION

Prix remportés

Gémeaux
2017

BANC PUBLIC
PAMPLEMOUSSE MÉDIA

Meilleur magazine d'intérêt social

Meilleure recherche : talk-show, magazine

COCHON DINGUE
TRIO ORANGE

Meilleure émission ou série jeunesse : magazine

Meilleure réalisation jeunesse : divertissement, magazine

Meilleure recherche : jeunesse

Meilleure animation : jeunesse (Pascal Barriault, Valérie Chevalier, Marilou Morin, Pascal Morissette)

CONSEILS DE FAMILLE
PRODUCTIONS KOTV

Meilleur rôle de soutien féminin : jeunesse (Catherine Trudeau)

DE GARDE 24/7
AVANTI CINÉ VIDÉO

Meilleure série documentaire : société

Meilleur scénario : documentaire, série

Meilleur son : magazine, affaires publiques, documentaire toutes catégories

DEUX HOMMES EN OR
ATTRACTION IMAGES

Meilleure animation : magazine d'intérêt social (Patrick Lagacé, Jean-Philippe Wauthier)

FIÈVRE POLITIQUE
ZONE3

Meilleure recherche : documentaire, série

FORMAT FAMILIAL
ATTRACTION IMAGES

Meilleur magazine de services

Meilleure animation : magazine de services (Sébastien Diaz, Bianca Gervais)

FORMULE DIAZ
TRIO ORANGE

Meilleur magazine culturel

Meilleure réalisation : magazine en captation

Meilleure animation : magazine culturel (Sébastien Diaz)

GÉNIAL !
DATSIT STUDIOS

Meilleur jeu

Meilleure animation : jeu, téléréalité (Stéphane Bellavance, Martin Carli)

L'HÉRITIER
DATSIT STUDIOS

Meilleure émission ou série documentaire : biographie ou portrait

Meilleure réalisation documentaire : biographie ou portrait, arts et culture, nature, sciences et environnement – émission

LIKE-MOI !
ZONE3

Meilleure série humoristique

Meilleure composante numérique pour une émission ou série : fiction

MARC-EN-PELUCHE
BLACHFILMS

Meilleure émission ou série originale produite pour les médias numériques : jeunesse

MICROPHONE
ZONE3

Meilleure réalisation : série ou spéciale de variétés ou des arts de la scène

SALMIGONDIS
TÉLÉFICTION PRODUCTIONS

Meilleur premier rôle masculin : jeunesse (Jeff Boudreault)

Meilleur premier rôle féminin : jeunesse (Caroline Lavigne)

T'ES OÙ YOUSSEF ?
BLIMP TÉLÉ 2

Meilleure émission documentaire : société

Meilleure réalisation documentaire : société, histoire et politique – émission

Meilleure recherche : documentaire – émission

Meilleure composante numérique pour une émission ou série : documentaire

HollyWeb Festival

MARC-EN-PELUCHE
BLACHFILMS

Meilleure série internationale

Numix
2017

MARC-EN-PELUCHE
BLACHFILMS

Production websérie – fiction et dramatique

JUSTICE
PICBOIS PRODUCTIONS ET PLIAB

Meilleure production originale – Affaires publiques, magazine et documentaire

Grafika
2017

LIKE-MOI !
ELTORO STUDIO

Habillages télé et génériques (branding, identité visuelle)

Prix d'excellence de l'Alliance Médias Jeunesse
2017

PEG + CHAT
9 STORY MEDIA GROUP, THE FRED ROGERS COMPANY, 9ATE7 PRODUCTIONS

Prix d'excellence de la meilleure émission de télévision, catégorie animation, 3-5 ans

Prix Qilak (Société canadienne d'astronomie)
2017

PIERRE CHASTENEY (ÉLECTRONS LIBRES)
PIXCOM

Prix Boomerang
2016

LIKE-MOI!

Grand Prix stratégie de médias sociaux, présence continue



Formule Diaz



Électrons libres

Formule Diaz et *De garde 24/7* ont été récompensés par plusieurs prix Gémeaux cette année. L'animateur d'*Électrons libres*, Pierre Chastenay, a reçu le prix Qilak de la Société canadienne d'astronomie.



De garde 24/7

Renseignements sur le conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société a pour mission d'en orienter la gestion. Il est composé de la présidente-directrice générale de Télé-Québec et de 10 personnes nommées par le Conseil des ministres.

Conformément à l'article 19 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le conseil d'administration a constitué un comité de gouvernance et d'éthique, un comité d'audit et un comité des ressources humaines. Le conseil a également constitué un comité exécutif.

MANDAT EFFECTIF

JEAN LAMARRE

Président du conseil et du comité exécutif

Président
Lamarre Consultants

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

31 janvier 2008
Reconduction le 20 février 2013

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT

19 février 2018

STATUT

Membre indépendant

Jean Lamarre est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal avec spécialisation en économie appliquée. Depuis 1996, il est président de Lamarre Consultants, qui offre des services de conseil stratégique et organise le financement de projets pour des sociétés dans leurs efforts d'implantation ou d'expansion, principalement au Québec. Les domaines d'intervention se situent surtout en sciences de la vie et dans les hautes technologies.

Antérieurement, M. Lamarre a agi à titre de vice-président international auprès du Groupe Canam Manac, essentiellement dans la gestion des opérations au Mexique, en France, au Venezuela et en Chine.

Pendant quinze ans, M. Lamarre a été très actif auprès des entreprises Lavalin. Il a œuvré au bureau de Bruxelles à titre de vice-président Europe, étant responsable des opérations en Belgique, en Angleterre et en Norvège. Précédemment, il avait été vice-président finances et administration au Groupe Lavalin ltée, après avoir occupé des fonctions d'administrateur au Nigéria, en Algérie, au Guatemala et au Sénégal.

M. Lamarre est membre du comité d'examen indépendant du Groupe Investors et siège aux conseils d'administration suivants :

— SEMAFO Inc.
— Le Devoir inc.
— Therillia Development Company
— Technologies D-Box inc.
— TS03 Inc.
— Groupe Delom
— Mispro Inc.
— Technologies Klox inc.
— Société du Patrimoine Angus
— Société de Développement Angus
— CMEN-SA
— Centre d'entreprises et d'innovation de Montréal (CEIM)
— Bellechasse santé inc. – Centre d'accueil Marcelle-Ferron inc.
— Arianne Phosphate inc.
— Opti-Thera inc.
— Ecofuel Accelerate
— MBAM (comité d'audit)
— HEC (conseil consultatif international)
— Fondation SEMAFO

MANDAT EFFECTIF

MARIE COLLIN

Présidente-directrice générale,
Société de télédiffusion du Québec

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
10 août 2015

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
9 août 2020

STATUT
Membre indépendant

Arrivée à Télé-Québec dotée d'une riche expérience en télévision, Marie Collin y occupe le poste de présidente-directrice générale.

Après avoir travaillé dans le secteur de la recherche, puis à la direction des relations publiques au réseau TVA de 1987 à 1994, M^me^ Collin se retrouve à la direction des communications de TQS pour les trois années subséquentes. Dès 1997, elle devient vice-présidente principale de Canal Vie et de Ztélé, à Radiomutuel. Son rôle s'accentue au sein d'une nouvelle équipe après l'acquisition de ce réseau par Astral Média, en 2000, puisqu'elle y assume la vice-présidence principale programmation, communications et médias interactifs, Canal Vie, Vrak.tv et Ztélé pendant treize ans. Avant son arrivée à la tête de Télé-Québec, M^me^ Collin fait une incursion dans le milieu de la production indépendante à titre de présidente-directrice générale de l'Association québécoise de la production médiatique. Entre 2004 et 2010, elle est notamment invitée par HEC Montréal comme experte enseignante en marketing télévisuel et en gestion télévisuelle et cinématographique.

Après avoir entrepris ses études à l'Université d'Ottawa en 1983, c'est à l'Université de Montréal que M^me^ Collin a obtenu un baccalauréat en science politique et en sciences de la communication. Elle y a également effectué la scolarité de la maîtrise en communications.

Depuis janvier 2016, M^me^ Collin assure la présidence du conseil d'administration de Canal Savoir. Elle siège aussi présentement au conseil d'administration d'Allo prof.

MANDAT EFFECTIF

FRANCINE CLÉROUX

Présidente du comité de gouvernance et d'éthique et membre du comité exécutif

Membre du conseil d'administration de l'Ordre des architectes du Québec, membre du comité de planification stratégique
Consultante, communications stratégiques et mentorat

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
28 mars 2012
Reconduction le 21 juin 2017

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
20 juin 2021

STATUT
Membre indépendant

Francine Cléroux est diplômée de l'Université de Montréal en relations publiques. M^me^ Cléroux a œuvré pendant plus de trente années en direction d'équipes, plus précisément dans le secteur des relations publiques et des communications stratégiques. Elle a entre autres occupé des postes de directrice des communications au sein de deux ordres professionnels, de vice-présidente adjointe aux affaires publiques et générales pour la Financière Sun Life, de vice-présidente relations publiques et communications pour le Mouvement Desjardins et, plus récemment, de présidente-directrice générale de la Fondation du cancer du sein du Québec.

M^me^ Cléroux est également très engagée dans la communauté. Depuis le début de sa carrière, elle a apporté sa contribution à l'évolution de nombreux organismes à but non lucratif, tant dans le secteur humanitaire que dans le domaine des arts, ainsi qu'auprès d'organismes gouvernementaux, paragouvernementaux et d'affaires, dont, entre autres, le Conseil du patronat du Québec, Centraide du Grand Montréal, le Conseil de gestion de l'assurance parentale, les Grands Ballets canadiens. Elle a de plus présidé le conseil d'administration du Cercle canadien de Montréal ainsi que celui du Nouvel Ensemble Moderne.

MANDAT ÉCHU

STÉPHANE ÉTHIER

Membre du comité des ressources humaines

Consultant en gestion et chargé de cours en management
HEC Montréal

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
27 mars 2013

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
26 mars 2017

STATUT
Membre indépendant

DATE DE DÉPART
21 juin 2017

Consultant en gestion, Stéphane Éthier est chargé de cours en management à l'Université McGill ainsi qu'à HEC Montréal, où il est également étudiant au doctorat. Auparavant, il a dirigé l'équipe de conseillers en efficacité opérationnelle au Mouvement Desjardins, il a été directeur principal de la pratique en conseil stratégique chez Deloitte et consultant à McKinsey & Company. Il a aussi occupé le poste de stratège principal et de directeur de la gestion des connaissances chez Cossette.

Précédemment, il avait été conseiller politique auprès de ministres au gouvernement du Québec et avait occupé des postes de direction dans divers médias imprimés et interactifs. Il avait également été chroniqueur puis animateur à la télévision et à la radio, notamment à Télé-Québec, où il a commencé sa carrière dans les médias.

Stéphane Éthier est titulaire d'un MBA de HEC Montréal, ainsi que de baccalauréats en anatomie, en droit civil et en common law de l'Université McGill.

Il siège également aux conseils d'administration suivants :

— Insertech Angus
— Association québécoise de droit constitutionnel

MANDAT EFFECTIF

VINCENT GODCHARLES

Président du comité d'audit et membre du comité exécutif

Chef de la direction financière
Logient

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
17 janvier 2017

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
16 janvier 2021

STATUT
Membre indépendant

Vincent Godcharles est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal. À la suite de l'obtention d'un D.E.S.S. en comptabilité publique, il est admis à l'Ordre des comptables professionnels agréés (CPA) du Québec en 2009.

Il amorce sa carrière en comptabilité en 2007 au cabinet d'experts-comptables KPMG. C'est en 2009 que M. Godcharles fait le saut dans le monde des communications, et ce, à titre de contrôleur financier auprès de McCann Montréal (Marketel).

Depuis, il cumule près de dix ans d'expérience dans les domaines des communications et des technologies de l'information. En 2014, il devient associé et chef de la direction financière et des opérations à Logient, une entreprise de génie logiciel. Reconnu comme comptable professionnel agréé ayant une expertise poussée en matière de gestion opérationnelle, M. Godcharles a le mandat de soutenir la croissance de l'entreprise grâce à un ensemble d'initiatives visant l'optimisation des opérations. En 2017, il devient également associé à Atelya, une société spécialisée en transformation d'entreprise.

Parallèlement, M. Godcharles a œuvré comme vice-président finances et administration à la Jeune Chambre de commerce de Montréal, en 2011 et 2012. Il a également fondé le Comité de la relève de la Fondation du cancer du sein du Québec en 2012. Depuis 2015, il siège au conseil d'administration de cette fondation comme administrateur, trésorier et président du comité d'audit.

MANDAT ÉCHU

SYLVIE JACQUES

Membre du comité d'audit

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
22 février 2012

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
21 février 2016

STATUT
Membre indépendant

DATE DE DÉPART
21 juin 2017

Sylvie Jacques cumule plus de vingt ans d'expérience dans les domaines de l'investissement et du financement d'affaires. De 1987 à 1995, elle a travaillé à la Société de développement industriel du Québec, dont quatre années comme gestionnaire d'une équipe de professionnels. En 1995, elle s'est jointe au Fonds de solidarité FTQ, et en 1997, elle a été promue directrice du Fonds récréotouristique, avec un portefeuille d'investissement de 100 millions de dollars sous sa responsabilité. En septembre 2000, elle est devenue directrice de la Division Tourisme et Loisirs de la Caisse de dépôt et placement du Québec. De 2003 à 2010, elle a occupé le poste de directrice financement subordonné à la Banque de développement du Canada. De 2011 à 2017, elle a été directrice Investissements au Fonds d'investissement de la culture et des communications. Elle a donc acquis une solide expertise en matière d'investissement dans des entreprises et des organismes de toutes tailles œuvrant dans divers secteurs d'activité.

M[me] Jacques détient un baccalauréat en administration des affaires spécialisé en finance et est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

M[me] Jacques a siégé au conseil d'administration de plusieurs sociétés, dont Transat A.T. inc., Manoir Richelieu s.e.c. et Réseau Capital, pour n'en nommer que quelques-unes. Elle siège également au conseil d'administration de Technoparc Montréal.

MANDAT EFFECTIF

SUZANNE LAMARRE

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Avocate, Therrien Couture s.e.n.c.r.l.

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
21 juin 2017

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
20 juin 2021

STATUT
Membre indépendant

Suzanne Lamarre est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées de l'Université de Sherbrooke, puis d'un baccalauréat en droit civil de l'Université de Montréal.

M[me] Lamarre a d'abord œuvré à titre d'ingénieure à la Société Radio-Canada de 1998 à 2008. Pendant cette période, elle a gravi les échelons jusqu'à devenir directrice en planification, en gestion de spectre et en réglementation. C'est aussi au cours de cette période qu'elle a complété sa licence en droit à l'Université de Montréal. Elle a quitté la Société Radio-Canada à la suite de sa nomination au siège de conseillère, région du Québec, au CRTC, rôle qu'elle a assumé de 2008 à 2013.

Depuis 2014, M[me] Lamarre offre ses services-conseils en affaires réglementaires et gouvernementales en radiodiffusion, télécommunication et radiocommunication. Elle a d'ailleurs donné plusieurs formations sur ces sujets en Europe et au Moyen-Orient.

M[me] Lamarre est aussi membre du conseil de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec depuis décembre 2007.

Enfin, elle s'est jointe au cabinet d'avocats Therrien Couture de Saint-Hyacinthe au début de l'année 2017 et y travaille depuis comme conseillère stratégique et avocate en droit des communications.

MANDAT EFFECTIF

VINCENT LEDUC

Membre observateur du comité d'audit

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
21 juin 2017

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
20 juin 2021

STATUT
Membre non indépendant

Avocat à la retraite, Vincent Leduc a œuvré pendant plus de trente ans dans le domaine des communications, de la diffusion et de la production télévisuelle. Il a travaillé successivement à la Société générale du cinéma du Québec en tant que directeur adjoint du marketing, à la Société Radio-Canada, où il a été directeur des acquisitions et de la production extérieure de la télévision générale. Par la suite, il s'est joint à Télévision Quatre Saisons, où il a été directeur des programmes.

Faisant une incursion dans le domaine de la production télévisuelle, il s'est joint au Groupe Coscient, devenu Motion International, où il a occupé le poste de vice-président de l'unité divertissement et documentaire.

En 2000, M. Leduc a été l'un des associés fondateurs de la maison de production télévisuelle Zone3. Cette société est devenue l'une des compagnies de production les plus importantes du Canada. Elle produit des émissions pour la plupart des réseaux québécois de télévision et a aussi des clients au Canada anglais et aux États-Unis. M. Leduc en a été l'un des producteurs exécutifs, en plus d'occuper les fonctions de vice-président production. Quand M. Leduc a quitté l'entreprise, à la fin de l'année 2015, il en était le vice-président de la distribution et l'un des producteurs exécutifs.

Au cours de sa longue carrière, M. Leduc a été membre de plusieurs comités et jurys, puis a participé à de nombreuses rencontres industrielles. Il a aussi siégé au conseil d'administration de la Cinémathèque québécoise ainsi qu'à celui de l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ), conseil qu'il a présidé durant trois ans.

MANDAT ÉCHU

LOUISE MARTEL

Présidente du comité d'audit et membre du comité exécutif

Professeure honoraire – Département de sciences comptables
HEC Montréal

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
14 janvier 2009
Reconduction le 28 mars 2012

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
27 mars 2016

STATUT
Membre indépendant

DATE DE DÉPART
21 juin 2017

Louise Martel, FCPA, FCA, CA – Auditrice, est professeure honoraire au Département de sciences comptables à HEC Montréal. Elle participe à des programmes de formation en entreprise tant à l'étranger qu'au Québec. Elle a été pendant plus de dix-neuf ans associée au cabinet d'experts-comptables KPMG. Ses intérêts professionnels touchent l'information financière, l'attestation, l'éthique et la gouvernance. De plus, M^me^ Martel est active dans le milieu québécois des affaires. Elle participe régulièrement à des projets de consultation ou d'expertise, puis agit à titre de formatrice (*coach*) financière. M^me^ Martel est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

MANDAT EFFECTIF

JÉRÉMIE MONDERIE-LAROUCHE

Membre du comité d'audit

Président, Productions Balbuzard inc.

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
17 janvier 2017

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
16 janvier 2021

STATUT
Membre indépendant

Jérémie Monderie-Larouche est originaire de Rouyn-Noranda, où il a étudié la création numérique à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Très engagé et entreprenant tout au long de ses études, il organise une foule d'événements de toutes sortes, s'engage au sein de son association étudiante à titre de vice-président et siège au conseil d'administration de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT).

M. Monderie-Larouche vit sa première aventure cinématographique grâce à Robert Monderie, son oncle, et a dès lors le privilège de suivre une équipe de tournage sur la production du documentaire *Le Peuple invisible*. À la suite de cette expérience, et désirant s'établir dans sa région natale, il s'allie avec deux finissants pour fonder à Rouyn-Noranda une entreprise de création numérique spécialisée en production vidéo, Balbuzard.

Depuis maintenant une dizaine d'années, M. Monderie-Larouche travaille avec acharnement à faire croître son entreprise et à créer des emplois en création numérique. Il participe également à plusieurs productions cinématographiques régionales et réalise un long métrage documentaire, *Le Routier*, qui connaît un succès appréciable en festival. Il continue à s'engager dans son milieu, dans les secteurs culturel, économique et éducatif.

M. Monderie-Larouche a été le président du Festival du DocuMenteur pendant quatre ans, il siège au conseil du module de création numérique de l'UQAT depuis six ans et au conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda depuis six ans.

MANDAT EFFECTIF

MARIE-ANNA MURAT

Membre du comité des ressources humaines

Directrice principale des communications, VIA Rail Canada

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
21 juin 2017

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
20 juin 2021

STATUT
Membre indépendant

Marie-Anna Murat est directrice principale des communications de VIA Rail Canada depuis 2014.

Titulaire d'un baccalauréat ès arts en communication de l'Université Laval et d'un D.E.S.S. en gestion de HEC Montréal, elle a pendant plusieurs années fait carrière à titre de journaliste et d'animatrice à la radio et à la télévision pour de grands réseaux comme Radio-Canada, TVA et CTV à Montréal, à Toronto et sur la colline parlementaire à Ottawa. Par la suite, elle a occupé différents postes de direction en communication au sein de grands organismes publics et privés dans le milieu des médias et dans celui des affaires, notamment à CBC/Radio-Canada, à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et au Fonds de solidarité FTQ.

Marie-Anna Murat a également été membre du comité sur la diversité de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (2002-2004), membre du comité décideur et membre du Conseil canadien des normes de la radiotélédiffusion (2002-2007), membre du conseil d'administration de l'Association canadienne des femmes en communications (2005-2007) et vice-présidente du conseil d'administration du Centre Philou (2004-2008).

MANDAT ÉCHU

DOMINIQUE PAYETTE

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Professeure titulaire, Département d'information et de communication, Université Laval

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1er mai 2013

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT

30 avril 2017

STATUT

Membre indépendant

DATE DE DÉPART

21 juin 2017

Dominique Payette est professeure titulaire au Département d'information et de communication de l'Université Laval, à Québec, où elle travaille depuis 2006. Avant 2006, elle a été pendant de nombreuses années journaliste à la Première Chaîne de Radio-Canada ainsi qu'à la télévision de Radio-Canada et à Télé-Québec. Mme Payette a reçu plusieurs prix de journalisme, notamment le prix Jean-Pierre-Goretta de la Radio suisse romande.

Elle détient un doctorat en sociologie et une maîtrise en communication de l'UQAM. Sa thèse de doctorat portait sur le génocide rwandais, et l'ouvrage *La Dérive sanglante du Rwanda*, publié aux éditions Écosociété, en est issu. Elle est aussi l'auteure du livre *Le Journalisme radiophonique*, aux Presses de l'Université de Montréal.

Mme Payette a également été chargée de cours à l'UQAM, à l'Université de Montréal et à l'École nationale d'administration publique avant d'arriver à l'Université Laval. Elle a par ailleurs obtenu des prix d'excellence en enseignement à l'Université Laval ainsi qu'à l'Université de Montréal.

Dominique Payette a aussi dirigé en 2010 le Groupe de travail sur le journalisme et l'avenir de l'information au Québec, à la demande de la ministre québécoise de la Culture et des Communications. Son rapport propose 50 mesures destinées à opérer une réforme audacieuse du régime de la presse au Québec.

En 2013, elle a été professeure invitée à l'Institut français de presse à Paris et à la Faculté de journalisme de l'Université de Bucarest, en Roumanie.

Elle a été membre du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec, où elle a présidé le comité de gouvernance et d'éthique de 2009 à 2013.

MANDAT EFFECTIF

LORRAINE PINTAL

Membre du comité des ressources humaines

Directrice artistique et générale, Théâtre du Nouveau Monde

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

25 juin 2008
Reconduction le 27 mars 2013
Reconduction le 21 juin 2017

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT

20 juin 2021

STATUT

Membre indépendant

Lorraine Pintal est comédienne, metteure en scène, réalisatrice, animatrice et auteure. À titre de metteure en scène, nous lui devons depuis 1981 plus d'une centaine de réalisations théâtrales qui ont été diffusées tant sur la scène internationale qu'au Canada. Elle a réalisé bon nombre de dramatiques pour la télévision et a interprété plusieurs rôles comme comédienne, tant au théâtre et à la télévision qu'au cinéma. Elle a animé l'émission littéraire *Vous m'en lirez tant* à la Première Chaîne de Radio-Canada de septembre 2008 à juin 2011, puis a siégé au conseil d'administration de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Aujourd'hui, elle siège aux conseils d'administration du Partenariat du Quartier des spectacles et de Télé-Québec. Membre de l'Ordre du Canada, officière de l'Ordre national du Québec et compagne de l'Ordre des arts et des lettres du Québec, elle a remporté de nombreuses distinctions, dont plusieurs Masques de l'Académie québécoise du théâtre et nombre de prix Gémeaux pour ses réalisations à la télévision. Depuis la saison 1992-1993, elle est la directrice artistique et générale du Théâtre du Nouveau Monde.

MANDAT EFFECTIF

MELISSA SAGANASH

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Directrice des relations Cris-Québec
Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee)
Gouvernement de la nation crie

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
21 juin 2017

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
20 juin 2021

STATUT
Membre indépendant

Melissa Saganash est la directrice des relations Cris-Québec au sein du gouvernement de la nation crie, un poste visant à créer et à maintenir des liens entre Eeyou Istchee, le Québec et divers paliers des gouvernements autochtones et non autochtones. En tant que membre du Grand Conseil des Cris et du Gouvernement de la nation crie, elle représente les intérêts et les droits du peuple d'Eeyou Istchee.

En 2014, M[me] Saganash a été nommée commissaire à une commission spéciale d'enquête du BAPE sur les enjeux de la filière uranifère au Québec qui a donné lieu à des consultations provinciales sur le territoire défini par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) de 1975.

Au printemps de 2015, M[me] Saganash a été nommée présidente du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James. Le CCEBJ est un comité tripartite chargé de conseiller les gouvernements fédéral, provinciaux et cri au sujet de la formulation de politiques, de lois et de règlements qui pourraient avoir une incidence sur l'environnement et les communautés d'Eeyou Istchee, tels qu'ils sont définis à la CBJNQ. Elle a de nouveau été nommée par ses pairs en 2017.

Avant de représenter le gouvernement de la nation crie, M[me] Saganash a travaillé pour la Société Niskamoon, une entité créée dans la foulée de la Paix des braves signée en 2002 pour assurer la mise en œuvre de l'Entente et le respect du territoire. M[me] Saganash a également été réalisatrice de l'émission télévisée *Maamuitaau* produite par CBC North, une série documentaire sur la vie des Cris de la Baie-James.

M[me] Saganash est membre de divers comités et tables de concertation où les relations gouvernementales positives sont essentielles aux actes de réconciliation, à la promotion de l'inclusion et de la reconnaissance des populations autochtones et de leurs droits dans la société contemporaine.

MANDAT EFFECTIF

LOUIS TASSÉ

Membre du comité des ressources humaines

Vice-président principal ressources humaines
Énergie renouvelable Brookfield inc.

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
21 juin 2017

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
20 juin 2021

STATUT
Membre indépendant

Louis Tassé est vice-président principal ressources humaines Amérique du Nord à Énergie renouvelable Brookfield depuis 2015, au siège social de l'entreprise à Gatineau.

Diplômé en relations industrielles et ayant complété un MBA, il cumule trente-cinq années d'expérience en gestion des ressources humaines. Au fil des ans, il a aidé plusieurs organisations à améliorer leur efficacité et à augmenter le degré d'engagement de leurs employés. Il a agi pendant près de dix ans à titre de vice-président aux ressources humaines à Astral Média. Auparavant, il a occupé différents postes de direction en ressources humaines dans plusieurs sociétés industrielles basées à Montréal.

M. Tassé agit comme mentor dans différents organismes qui soutiennent les étudiants.

Revue des présences des membres du conseil d'administration aux séances du conseil et des comités 2016-2017

	Conseil d'administration		Comité d'audit		Comité exécutif	Comité des ressources humaines	Comité de gouvernance et d'éthique
	4 séances ordinaires	4 séances spéciales	3 séances ordinaires	2 séances spéciales			
JEAN LAMARRE	4/4	4/4	3/3	2/2	—	2/2	2/2
LOUISE DANDURAND	0/4	0/4	—		—	0/2	
FRANCINE CLÉROUX	4/4	3/4	1/2	1/1	—	1/1	2/2
LORRAINE PINTAL	3/4	2/4	—	—	—	1/2	—
MARIE COLLIN	4/4	4/4	—	—	—	—	—
LOUISE MARTEL	3/3	2/4	3/3	1/1	—	—	—
SYLVIE JACQUES[2]	3/3	4/4	3/3	1/1	—	—	2/2
STÉPHANE ÉTHIER[2]	1/3	4/4	—	—	—	2/2	—
DOMINIQUE PAYETTE[2]	2/3	3/4	—	—	—	—	2/2
VINCENT GODCHARLES	3/3	3/4	—	1/1	—	—	—
JÉRÉMIE MONDERIE-LAROUCHE[3]	2/3	4/4	—	1/1	—	0/1	—
VINCENT LEDUC	1/1	—	—	1/1	—	—	—
MELISSA SAGANASH[4]	0/1	—	—	—	—	—	—
SUZANNE LAMARRE[4]	1/1	—	—	—	—	—	—
LOUIS TASSÉ[4]	1/1	—	—	—	—	—	—
MARIE-ANNA MURAT[4]	1/1	—	—	—	—	—	—

1. Ajouts au comité d'audit du 18 mars 2016 au 24 mars 2017 et au comité des ressources humaines du 24 mars 2017 au 25 août 2017
2. Fin de mandat : 21 juin 2017
3. Début de mandat : 17 janvier 2017
4. Début de mandat : 21 juin 2017

Rémunération globale des dirigeants

La rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société prend en considération le salaire annuel de base, la prime annuelle, s'il y a lieu, de même que la prime d'allocation de voiture.

La rémunération et les autres conditions de travail de la présidente-directrice générale sont celles qui ont été établies par décret gouvernemental s'appliquant aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein.

Allocation pour l'utilisation d'un véhicule

La Société octroie à ses dirigeants une allocation mensuelle brute de 300 $ pour l'utilisation d'un véhicule personnel.

Rémunération et avantages des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société

	Titre d'emploi	Rémunération de base	Allocation automobile
MARIE COLLIN	Présidente-directrice générale	186 838 $	—
DENIS DUBOIS	Directeur général, Programmes	180 293 $	3 600 $
DENIS BÉLISLE	Directeur général principal	180 293 $	3 600 $
MARIE-PIER MAILHOT	Directrice générale, Ventes, créativité média et marketing	179 764 $	3 600 $
SOPHIE DUFORT	Directrice générale, Médias numériques et régions	166 771 $	3 600 $

Bonis au rendement

Les versements de bonis ont été suspendus en 2009 pour une durée de trois ans à la suite de l'application de la loi 100, autant pour les cadres que pour le président-directeur général. Cette disposition de la loi 100 sur la rémunération additionnelle fondée sur le rendement est reconduite depuis 2013.

Plans d’action et politiques

Administration

En 2016-2017, Télé-Québec a poursuivi la phase 2 de son projet de transformation de l'application de gestion du tournage (description du tournage) pour un environnement sans rubans. Le transfert des rubans 1 pouce, ¾ de pouce et VHS sur le support de conservation numérique s'est poursuivi, ainsi que des travaux de numérisation et de mise en réseau des documents administratifs permettant l'exploitation des œuvres (contrats, licences, descriptifs d'épisodes). Télé-Québec a terminé de traiter le matériel entreposé au 31 août 2017 dans toutes les régions.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL **1.1**

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

ACTIVITÉS COURANTES EN GESTION ADMINISTRATIVE

ACTION	CIBLE ET INDICATEUR	RÉSULTAT DE L'ANNÉE
Sensibiliser et former davantage le personnel à la gestion électronique de documents pour optimiser l'organisation du travail	Nombre d'activités de sensibilisation et de formation auprès des employés : 2 ou 3 par année	En tout, 6 formations « Outlook-Gestion des priorités » et « One Note » ont été fournies à 65 employés
ACTION	CIBLE ET INDICATEUR	RÉSULTAT DE L'ANNÉE
Conversion des documents en format papier vers des documents en format électronique	Nombre de documents électroniques : au moins 10 documents d'ici 2020	Implantation d'un guichet Web : 3 documents convertis en format électronique (feuilles de temps, relevés de paie et relevés fiscaux) Un nouveau document électronique : fiche signalétique de La Fabrique culturelle Conservation des états de banque sous format numérique Envoi de factures par courriel ou transfert électronique aux clients Projet pilote d'une plateforme GID (Constellio) pour un bureau sans papier Archives : 6 235 fichiers d'émissions et 6 000 contrats et autres documents numérisés Implantation du « zéro papier » pour les réunions du conseil d'administration
ACTION	CIBLE ET INDICATEUR	RÉSULTAT DE L'ANNÉE
Utilisation responsable et optimale des locaux de Télé-Québec en partenariat avec les ministères et les organismes publics et communautaires	Nombre de partenariats et/ou de locations à prix minimal : 2 ou 3 par année	Un prêt d'une salle au MDDELCC pour la tenue de formations Sept prêts d'une salle au Conseil du Trésor pour la tenue de formations Un prêt de studio pour Mères au pouvoir (MAP), un événement de philanthropie Un prêt du hall de Télé-Québec pour le Marché de Noël

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL **1.1**

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique [suite]

TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS DES EMPLOYÉS

ACTION	CIBLE ET INDICATEUR	RÉSULTAT DE L'ANNÉE
Minimiser les effets du déplacement des employés en favorisant le covoiturage, l'utilisation des transports en commun, les déplacements actifs et les visioconférences	Réduction du kilométrage remboursé (% kilomètres évités) : réduction de 5 % d'ici 2020	Communications : utilisation de navettes pour tout le personnel lors de sorties jeunesse Pour les autres secteurs : aucun résultat significatif n'est à signaler
Encourager les employés à diversifier leur mode de déplacement et favoriser l'utilisation des transports collectifs et des déplacements actifs pour se rendre au travail (exemples : transports collectifs, Bixi, voiture électrique en libre-service, covoiturage)	Mise en place de pratiques, de programmes et de partenariats : 2 partenaires, pratiques ou programmes d'ici 2020 Augmentation de l'utilisation du transport collectif et des déplacements (5 % des employés – sondage annuel)	Trois ateliers vélo de 1 h 30 donnés auprès d'une vingtaine d'employés Maintien du programme Opus+ offrant une réduction aux employés du bureau de Montréal et un rabais à l'abonnement au service de transport en commun du RTM

BÂTIMENT ET INFRASTRUCTURES

ACTION	CIBLE ET INDICATEUR	RÉSULTAT DE L'ANNÉE
Améliorer la gestion de l'énergie, de l'eau, des matières résiduelles et de la qualité de l'air lors des projets de rénovation et d'aménagement intérieur et extérieur	Réduction de la consommation d'énergie et d'eau Meilleure gestion des matières résiduelles et de la qualité de l'air	Réduction de 2 % de la consommation électrique par rapport à 2015-2016 Réduction de 15 % de la consommation de gaz par rapport à 2015-2016 Maintien de la consommation de l'eau par rapport à 2015-2016

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

ACTION	CIBLE ET INDICATEUR	RÉSULTAT DE L'ANNÉE
Améliorer de façon continue la gestion écoresponsable de nos parcs informatiques	Utilisation de matériel recyclé, diminution du stockage et de l'impression, baisse de la consommation d'énergie des appareils Réduction globale additionnelle du nombre d'appareils et de la consommation d'énergie d'ici 2020 Augmentation de 10 % des acquisitions de matériel recyclé d'ici 2020	Nombre d'appareils : aucun résultat significatif n'est à signaler Achat de papier : 43 % de diminution du nombre de palettes de papier Achat 100 % équipements informatiques homologués Énergie Star Retrait de 20 imprimantes individuelles Mise en veille des écrans dès 19 heures et des imprimantes inutilisées pendant 2 heures Achat de cartouches d'encre recyclées lorsque des imprimantes ne sont plus sous garantie Fermeture des écrans de téléphone IP en fin de semaine et la semaine (de 22 h 30 à 7 h 30) 60 % du matériel informatique usagé et 31 % des matières résiduelles sont recyclés par MultiRecycle (ainsi que les lampes, néons, piles, peintures et rubans magnétiques)

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL **1.1**

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique [suite]

COMMUNICATIONS GOUVERNEMENTALES ET ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS

ACTION	CIBLE ET INDICATEUR	RÉSULTAT DE L'ANNÉE
Intégrer les impératifs de développement durable dans les activités de communication	Nombre d'événements organisés de manière écoresponsable (organisation, matériel, promotion) : 2 par année d'ici 2020	Hausse du budget pour panneaux publicitaires numériques (affichage externe) : 11 % du budget média total (contre 7 % en 2015-2016) Hausse du budget pour l'achat de publicités dans médias numériques : 43 % (contre 35 %) Approbations de publicités à l'interne directement à l'écran Lancements de presse de Télé-Québec : utilisation de projections d'affiches d'émissions En tout, 37 chroniques hebdomadaires *Flash en Vert* dans le Bulletin interne de Télé-Québec

MARCHÉS PUBLICS

ACTION	CIBLE ET INDICATEUR	RÉSULTAT DE L'ANNÉE
Élaboration et adoption d'une politique d'approvisionnement et de dispositions écoresponsables de ses ressources matérielles	État de l'avancement des travaux : adoption d'une politique d'approvisionnement et de dispositions écoresponsables de ses ressources matérielles d'ici la fin de 2017	Aucun résultat significatif n'est à signaler
ACTION	**CIBLE ET INDICATEUR**	**RÉSULTAT DE L'ANNÉE**
Réaliser des activités de formation sur la gestion écoresponsable auprès du personnel qui effectue des achats	Pourcentage du personnel qui effectue des achats ayant été formé : d'ici la fin de 2019-2020, 75 % du personnel qui est en cause sera formé	La totalité (100 %) des membres du personnel qui effectuent des achats ont été formés sur la gestion d'acquisition écoresponsable

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL **1.2**

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

PROGRAMMATION, PRODUITS NUMÉRIQUES ET PARTENARIATS DE TÉLÉ-QUÉBEC

ACTION	CIBLE ET INDICATEUR	RÉSULTAT DE L'ANNÉE
Poursuivre et développer davantage la prise en compte des principes de développement durable dans la planification et l'élaboration de la programmation de Télé-Québec	Suivi de la liste des émissions et produits numériques selon les principes de développement durable : d'ici 2020, faire en sorte que 75 % des émissions et des produits numériques de Télé-Québec intègrent deux principes et plus en fait de développement durable	Au moins 75 % des émissions et des produits numériques diffusés par Télé-Québec intègrent deux principes et plus en fait de développement durable

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL **1.5**

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

LES DIFFÉRENTS CONTENUS CULTURELS ET LES PARTENARIATS DE TÉLÉ-QUÉBEC

ACTION	CIBLE ET INDICATEUR	RÉSULTAT DE L'ANNÉE
Favoriser le rayonnement culturel de Télé-Québec auprès d'un public large et diversifié	Proportion de contenus culturels par rapport à l'ensemble des contenus TQ : d'ici 2020, maintenir la proportion de trois contenus culturels sur cinq contenus	Télé-Québec : la proportion de trois contenus culturels sur cinq est maintenue La Fabrique culturelle : 7 200 capsules et 2,7 millions de visionnements de vidéos, soit quatre fois plus qu'il y a deux ans sur le site seulement

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL **2.5**

Aider les consommateurs à faire des choix responsables

ACTION	CIBLE ET INDICATEUR	RÉSULTAT DE L'ANNÉE
Favoriser, par sa programmation de contenus et ses partenariats, la consommation responsable dans la population	Nombre de contenus et de partenariats qui contribuent à aider les consommateurs à faire des choix responsables : un contenu ou partenariat d'ici 2020	Diffusion de *Ça vaut le coût*, magazine de consommation qui propose des bancs d'essai et des reportages visant à aider les citoyens à faire des choix éclairés Diffusion du documentaire *La musique à tout prix* traitant des nouveaux modes de consommation de la musique et des défis et solutions qui se présentent pour l'avenir

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL **4.2**

Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

ACTION	CIBLE ET INDICATEUR	RÉSULTAT DE L'ANNÉE
Poursuivre des partenariats existants avec des organismes communautaires et en développer d'autres dans l'élaboration et la mise en œuvre d'activités de Télé-Québec	Maintenir l'engagement de Télé-Québec et explorer de nouveaux partenariats : d'ici 2020, maintenir l'engagement de Télé-Québec auprès d'organismes communautaires et sociaux	L'engagement de Télé-Québec est maintenu auprès d'organismes communautaires et sociaux – Fondation MAP-Montréal, Guignolée des médias, Allo Prof, etc.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL **5.1**

Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

ACTION	CIBLE ET INDICATEUR	RÉSULTAT DE L'ANNÉE
Sensibiliser les consommateurs de contenus de Télé-Québec à protéger leur santé et à améliorer leur qualité de vie	Nombre de contenus prônant une meilleure santé et une meilleure qualité de vie : d'ici le 31 mars 2020, maintenir chaque année du contenu ou des segments de contenu axés sur la santé et la qualité de vie	Plusieurs contenus prônant une meilleure santé et une meilleure qualité de vie ont été diffusés : Les magazines culinaires *di Stasio* (« Manger en famille », « Se faire du bien », « *Do it yourself* »), *Cuisine futée, parents pressés* et *Curieux Bégin* L'application Web *Mon ami Bulle* : promotion de la santé et d'une meilleure qualité de vie Participation d'animateurs de *Cochon dingue* aux Cubes Énergie du Grand Défi Pierre Lavoie (mai 2017) Collaboration *Dernier passager* et *WIXX* (un organisme qui fait la promotion de la santé) Les documentaires *L'art fait du bien*, *Les ultras*, etc. *Y'a du monde à messe* : « L'eau », « La beauté » et « La santé mentale » *Banc public* : « Être végétarien ou végétalien pour sauver la planète ? » Exclusivité Web *À la di Stasio* sur la découverte du goût : « Les enfants et le goût » Contenu Web *Les Brutes* : « Banc d'essai » (alternatives aux produits menstruels)
ACTION	**CIBLE ET INDICATEUR**	**RÉSULTAT DE L'ANNÉE**
Sensibiliser les employés de Télé-Québec à protéger leur santé et à améliorer leur qualité de vie	Taux d'employés rejoints par des activités de sensibilisation à la santé et à la qualité de vie et variété de services offerts pour promouvoir l'activité : d'ici 2020, 100 % des employés sensibilisés sur une base annuelle Poursuivre l'offre de salles aux employés pour effectuer des activités physiques. Mettre à disposition des douches et des vestiaires pour la pratique d'activités physiques. Poursuivre l'offre de stationnement vélo Poursuivre les partenariats visant un rabais dans les centres d'activité physique	Maintien de l'offre de salles pour activités physiques, de vestiaires et de douches (yoga, pilates, bootcamp, club de course) Maintien de l'offre de stationnement vélo et de rabais dans des centres d'activité physique Programme de vaccination fourni à 60 employés à l'automne 2016 Offre de rabais de la part de plusieurs fournisseurs de soins de santé Potager extérieur « fines herbes » à l'aire de pique-nique, durant l'été 2017 Visionnement du film « Demain » par les employés (15 et 16 février 2017) Atelier « À vos frigos – Comment éviter le gaspillage alimentaire » (26 avril 2017) Trois ateliers vélo de 1 h 30 au printemps et à l'été 2017 : présence d'une vingtaine d'employés

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Aspects sociaux

Tant dans ses documentaires et sa publicité que dans ses magazines, Télé-Québec continue de traiter de questions de société, dont celles qui concernent les personnes handicapées. La programmation présente de façon courante des hommes et des femmes qui ne correspondent à aucun stéréotype et qui affichent des images corporelles diversifiées.

La programmation 2016-2017 a une fois de plus su refléter l'ensemble de la population québécoise dans toute sa diversité. En voici quelques exemples.

Le magazine ***Banc public*** a traité des enjeux suivants :

— Chanter pour mieux communiquer lorsqu'on est bègue ou aphasique (15 novembre 2016) ;
— Le combat quotidien des obèses morbides pour ne pas reprendre le poids perdu (10 janvier 2017) ;
— Asperger en milieu de travail (10 janvier 2017) ;
— Le monde des sourds (24 janvier 2017) ;
— Allergies alimentaires mortelles (31 janvier 2017) ;
— La sexualité chez les personnes handicapées (14 février 2017) ;
— Quelle est la vie affective des autistes de haut niveau ? (14 mars 2017).

Le magazine de vulgarisation scientifique ***Électrons libres*** a présenté les reportages suivants :

— Analyse de quartiers obésogènes et propositions d'urbanisme (25 octobre 2016) ;
— Un fauteuil roulant intelligent pour améliorer l'autonomie des personnes handicapées (1er novembre 2016) ;
— Une application mobile qui permet aux aveugles de « voir avec leurs oreilles » grâce à la géolocalisation du téléphone (17 janvier 2017) ;
— Travailler à partir de la génétique du poisson-zèbre pour combattre la SLA (17 janvier 2017).

Le magazine socioculturel ***Les francs-tireurs*** a présenté une entrevue avec Jérémy Gabriel, qui est déterminé à ne pas laisser son handicap freiner ses ambitions et à se battre pour les autres (29 septembre 2016).

Le magazine ***Format familial*** a présenté les reportages suivants :

— Avoir un enfant autiste (10 octobre 2016) ;
— Des parents différents : un couple de parents dont l'homme est en fauteuil roulant et la femme est de petite taille (9 janvier 2017).

Le magazine ***Formule Diaz*** a présenté :

— dans les coulisses de la pièce ***Abîmés***, un texte de Samuel Beckett présenté au Théâtre Denise-Pelletier, entrevue avec deux acteurs dits atypiques (avec léger handicap mental) ;
— la capsule de La Fabrique culturelle avec Ovide Coudé, un musicien non voyant (13 octobre 2016).

Le magazine jeunesse ***Cochon dingue*** destiné aux 8 à 10 ans a présenté :

— ***Cactus*** : segment sur un camp pour jeunes diabétiques (12 janvier 2017) ;
— ***Chou*** : segment sur un entraînement d'animaux guides pour personnes non voyantes (14 mars 2017) ;
— ***Livre*** : segment sur Sam-Éloi Girard, dyslexique (6 mars 2017).


MOI, ADOLESCENTE ET AUTISTE


BANC PUBLIC


HASTA LA VISTA

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

La Fabrique culturelle a présenté les capsules :

— *L'art fait du bien I* : qui cherche à démontrer comment la découverte, la pratique et l'amour des arts peuvent faire une différence dans la vie des gens, notamment chez les personnes atteintes de trisomie;

— *Koriass chanté par 50 000 enfants !* Le vendredi 30 septembre 2016, dans plus de 200 écoles, les élèves du Québec se sont rassemblés pour chanter la même chanson, notamment dans une école d'élèves handicapés physiques.

De plus, les documentaires suivants ont été présentés :

— *Voir autrement : Bébé miraculé* présente Marie Lee, 23 ans, qui vit avec les séquelles d'une naissance hors de l'ordinaire : légère déficience intellectuelle, légère surdité, un poumon en moins. Témoignage d'un combat pour la survie et l'intégration (5 décembre 2016) ;

— *L'art fait du bien II* et *III* présentent des personnes aphasiques ou handicapées physiques et intellectuelles pour qui la pratique du théâtre, du chant ou de la danse est non seulement bénéfique, mais salutaire quant à leur estime d'eux-mêmes et leur insertion sociale (*II* : 29 août, 11 novembre ; *III* : 28 octobre 2016) ;

— *Moi, adolescente et autiste* présente un pensionnat pour filles autistes, en Angleterre, qui travaille à changer les perceptions et où chacune a droit à un suivi adapté qui nous permet d'être témoins de leur évolution en classe et à la maison.

Dans nos cases cinéma, les titres suivants ont été diffusés :

— *Le refuge* : le destin force deux sœurs à se revoir lorsque l'une se découvre atteinte de leucémie et qu'elle doit compter sur l'autre pour une greffe de moelle osseuse ;

— *Hasta la vista* met en scène trois hommes handicapés dans les rôles principaux, l'un est aveugle, l'autre est confiné sur une chaise roulante et le troisième est complètement paralysé.

Publicité

Dans sa publicité, Télé-Québec souhaite également sensibiliser la population québécoise aux personnes handicapées. La Société donne du temps d'antenne sur ses ondes à des organismes, des sociétés et des fondations, par exemple, la Journée Terry Fox.

De plus, la programmation de Télé-Québec est entièrement sous-titrée pour les malentendants (selon la définition du Règlement de 1987 sur la télédiffusion), respectant ainsi les conditions de licence établies par le CRTC et en vigueur depuis le 1er septembre 2016. En 2016-2017, Télé-Québec a diffusé 3 heures 37 minutes de vidéodescription par semaine. Une annonce sonore précède chaque émission avant sa diffusion, laquelle est également indiquée à l'écran, dans notre grille de programmation et dans les téléhoraires.

Ressources humaines

La Direction des ressources humaines a poursuivi l'accès à l'emploi des personnes handicapées. Toutes les offres d'emploi de Télé-Québec sont envoyées à Emploi-Québec. Un lien sur le site de Télé-Québec permet aux internautes d'envoyer leurs candidatures directement au bureau des ressources humaines. Ces mesures permettent à tous, y compris aux personnes handicapées, d'avoir accès à ces offres d'emploi.

Immobilier

Au cours des dernières années, plusieurs travaux ont été exécutés afin de répondre aux besoins des personnes handicapées : stationnements, rampes d'accès, toilettes. Pour l'année 2016-2017, Télé-Québec s'est assurée que les infrastructures de l'immeuble répondent aux normes du Code de la construction pour les personnes handicapées et les a maintenues.

Suivi de la mise en œuvre des standards d'accessibilité du Web

Télé-Québec offre davantage d'accessibilité à son site Web par l'ajout des fonctionnalités suivantes pour se conformer aux exigences minimales du standard sur l'accessibilité d'un site Web :

— accentuer le degré de contraste des couleurs d'arrière-plan et d'avant-plan, ainsi que l'affichage noir et blanc, pour les personnes ayant une déficience dans la perception des couleurs (pages du portail) ;

— ajuster la mise en pages de façon à permettre aux utilisateurs de modifier la taille des caractères grâce à un outil intégré à chaque page (pages du portail) ;

— rendre accessible le plan du site à partir de chaque page ;

— ajouter une page descriptive de notre Politique d'accessibilité.

Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et en assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire. Dans le cadre de cette politique, Télé-Québec a procédé à l'évaluation des coûts de tous les services pour lesquels une tarification aux utilisateurs est exigée, et a établi ensuite les niveaux de financement atteints (voir le tableau ci-dessous).

Revenus provenant de la tarification	Méthode de fixation du tarif	Mode d'indexation du tarif	Date de la révision tarifaire	Revenus	Coûts	Niveau de financement	% atteint	% cible	Justification
Activités télévisuelles	Valeur marchande	Refixation	1er septembre 2017	17 553 141 $	15 337 132 $	2 556 254 $	114 %	100 %	Augmenter nos revenus
Activités administratives	Valeur marchande	Refixation	1er septembre 2017	1 059 096 $	901 476 $	157 620 $	117 %	100 %	Augmenter nos revenus
Total				**18 612 237 $**	**16 238 608 $**	**2 373 629 $**			

Produits et services non tarifés, mais qui pourraient l'être : aucun

Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de service

Répartition de l'effectif

POUR LA PÉRIODE DU 1er SEPTEMBRE 2016 AU 31 AOÛT 2017

Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'effectifs AU 31 AOÛT 2017
Personnel d'encadrement	58 156	—	58 156	30
Personnel professionnel	150 377	672	151 049	90
Personnel de bureau, technicien et assimilé	240 306	1 106	241 412	137
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	8 183	16	8 199	4
Total des heures	**457 022**	**1 794**	**458 816**	**261**

La cible d'heures rémunérées fixée à 497 581 heures a été respectée par la Société.

Contrats de services comportant une dépense de 25 000 $ et plus

CONCLUS ENTRE LE 1er SEPTEMBRE 2016 ET LE 31 AOÛT 2017

	Nombre	Valeur
Contrats de services avec une personne physique[1]	3	99 752 $
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique[2]	34	2 739 307 $
Total des contrats de services	**37**	**2 839 059 $**

1. Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.
2. Les données incluent les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Plan d'action pour la protection des renseignements personnels

Télé-Québec a reçu deux demandes d'accès à l'information.

Nature de la demande	Délai de réponse	Réponse	Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, chapitre A-2.1	Droit d'appel devant la Commission (EXERCÉ OU NON EXERCÉ)
Données relatives aux ressources informationnelles	25 jours	Acceptée / Certains renseignements n'étaient pas disponibles	Article 47	Non exercé par le demandeur
Budgets et dépenses relatifs à la promotion, au marketing et à la publicité, pour les années 2012 à 2017	11 jours	Refusée	Articles 21 et 22	Non exercé par le demandeur

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Politique linguistique

Télé-Québec fait partie du réseau des mandataires responsables de l'application de la Charte de la langue française et de la Politique linguistique gouvernementale au sein des comités permanents des ministères et des organismes. Nicole Tardif, directrice générale des communications et image de marque, est la mandataire responsable de Télé-Québec.

La littérature à l'antenne et dans les partenariats

Télé-Québec valorise la lecture et souligne son importance de nombreuses façons dans les émissions diffusées à son antenne, tant à destination des jeunes que du grand public, ainsi que dans les partenariats avec Canal Savoir et La Fabrique culturelle.

En 2016-2017, ***Formule Diaz***, trois fois gagnant du Gémeaux du meilleur magazine culturel, a reçu nombre d'auteurs et d'auteures bien établis et de la relève connus au Québec ou internationalement, en plus de mettre en valeur le travail d'écriture dans tous les domaines artistiques, que ce soit en cinéma, en chanson ou en théâtre. L'animateur Sébastien Diaz a accueilli dans son loft d'artiste des auteurs comme India Desjardins et Patrick Sénécal pour parler de leurs nouveaux romans et de leurs influences artistiques, notamment, les mères et auteures Geneviève Pettersen et Claudia Larochelle pour parler d'initiation à la culture chez les enfants, ainsi que des artistes comme Sophie Faucher, qui publiait en 2016 son premier roman pour enfants, sur l'œuvre et la vie de Frida Kahlo. Avec d'autres invités, Sébastien a plutôt discuté d'univers culturels et de coups de cœur littéraires. Par ailleurs, l'auteur-compositeur-interprète Patrice Michaud s'est joint au club de lecture de ***Formule Diaz***, qui a entre autres parlé voyage et passion en suggérant des livres d'ici et d'ailleurs. Notre série documentaire ***MTL*** a pour sa part offert de revisiter la Montréal littéraire, notamment avec Michel Tremblay, Dany Laferrière et Michel Rivard, trois auteurs inspirés par la ville et ses habitants.

En jeunesse, notre nouveau magazine ***Cochon dingue*** a accordé une place grandissante à la littérature au fil de sa première saison, et cela grâce à la création de son club de lecture, où il a été question d'auteurs jeunesse et de littérature plus grand public comme *Tintin* et l'œuvre de J. R. R. Tolkien. Les animateurs ont également reçu auteurs et journalistes parmi leurs invités. Dans notre série ***Subito texto***, l'un des personnages principaux est devenu une auteure reconnue après la publication de son premier roman. Au cours de cette dernière saison, un nouveau personnage est apparu, un jeune adolescent féru de lecture qui adore lire tout ce qui lui passe sous le nez et qui se passionne pour une foule de sujets complètement dans la marge.

Enfin, bien sûr, le projet numérique ***Tout garni***, des éditions La Pastèque et de Télé-Québec, a été l'occasion de faire découvrir sur toute une année le travail de 12 auteurs ou illustrateurs québécois.

De son côté, La Fabrique culturelle a renforcé ses liens avec le monde littéraire d'ici tout au long de l'année grâce au renouvellement de partenariats forts avec la Coopérative des librairies indépendantes du Québec (Les Libraires), l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), Bibliothèque et Archives nationales du Québec et La Maison de la littérature. D'ailleurs, la collaboration avec l'ANEL s'est traduite de façon concrète. L'organisme a fait appel à La Fabrique culturelle et à sa vaste expertise afin de concevoir et de faire le montage de la vidéo ***La poésie d'un Québec rapaillé de Montréal, Lévis, Val-d'Or, Saint-Venant-de-Paquette, Saguenay à Carleton-sur-mer***, présentée durant le 31e Salon du livre et de la presse de Genève, en avril dernier, au Pavillon du Québec. Une série de courts métrages sur la poésie québécoise et des poètes des quatre coins du Québec fut présentée aux visiteurs. Les équipes de nos bureaux régionaux ont quant à elles poursuivi leurs partenariats avec les différents salons du livre au Saguenay, en Mauricie, en Abitibi et dans le Bas-Saint-Laurent. En plus de toutes les capsules sur le monde de la littérature et sur des œuvres littéraires, La Fabrique a également publié chaque mois sa sélection de titres inspirants.



Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait

Dans le cadre de la politique gouvernementale Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, toutes les émissions de Télé-Québec, et en particulier les émissions jeunesse, ont le mandat de présenter des modèles de comportements égalitaires entre filles et garçons, ainsi qu'entre femmes et hommes.

Parmi les productions originales en jeunesse, notons la représentation paritaire à l'animation de notre nouveauté ***Cochon dingue***, où deux femmes et deux hommes se partagent équitablement les reportages, les sketchs et les entrevues. L'équipe de production de l'émission, qui s'adresse aux jeunes de 6 à 8 ans, a toujours gardé en tête l'idée de valoriser des comportements égalitaires et non traditionnels. Parmi les invités de ***Cochon dingue***, on a pu voir deux championnes karatékas, une scientifique et une sportive championne du monde. Dans ***100 % Animal***, notre magazine animalier animé par une femme et deux reporters sur le terrain (un homme et une femme), la très grande majorité des spécialistes animaliers reçus en entrevue étaient des femmes. À ***Génial !***, notre jeu-questionnaire scientifique, nous visons la parité parmi les assistants scientifiques de l'émission, les invités et les participants. La majorité des recrues de ***Génial !***, soit les jeunes s'étant illustrés dans une exposcience, étaient des filles. En 2016-2017, l'émission a souligné et renforcé la présence des filles en sciences, notamment en ayant reçu deux des gagnantes du concours *Chapeau les filles !* Enfin, dans la dernière saison de ***Subito texto***, les jeunes héros et héroïnes de la série ont tour à tour assuré la direction de grands projets lors de leur année scolaire. Une des élèves de l'école et amie des personnages principaux a révélé son orientation sexuelle et son sentiment d'appartenance à la communauté LGBTQ+ et a reçu l'appui indéfectible de ses amis ainsi que des membres du personnel de l'école.

La programmation grand public et adulte de Télé-Québec reflète aussi cette préoccupation. En 2016-2017, plusieurs productions et documentaires ont présenté une réflexion qui valorise les modèles et les comportements égalitaires.

Documentaires

L'égalité entre les hommes et les femmes, la place de celles-ci dans la société et la pression qu'elles ressentent tant dans l'exercice de leur métier que dans leurs relations avec les autres sont des questions qui ont été abordées par différents documentaires présentés en heure de grande écoute, dans la case ***Télé-Québec présente*** de même que dans les cases ***Point doc***. Le documentaire ***Ni fille ni garçon*** s'est penché sur le thème délicat de l'intersexualité pour mieux la définir, expliquer comment on la vit, puis parler des pratiques médicales à ce propos et de l'accompagnement offert au Québec. Le documentaire-choc ***Ma fille n'est pas à vendre*** a proposé une incursion dans l'enfer que vivent les mères de jeunes fugueuses prises dans les griffes de gangs de rue et souvent obligées de se prostituer. Dans ***Doués et oubliés***, des parents d'enfants doués ont expliqué les enjeux associés aux aptitudes exceptionnelles de leurs enfants, filles ou garçons ; des parents dévoués, des couples complices, des parents qui se complètent dans l'éducation de leur enfant. La série de documentaires ***Voir autrement*** présentait trois documentaires mettant de l'avant des femmes fortes et déterminées, mères d'enfants dont la naissance a été difficile (***Bébés miraculés***), policières (***Police ou psy ?***) ou patientes en fin de vie (***Mourir, c'est la vie***). Nous avons aussi diffusé des documentaires présentant des portraits intimistes ou choquants sur des réalités féminines ailleurs dans le monde – dont ***Moi, adolescente et autiste*** (Royaume-Uni), qui parlait de nombreux cas de jeunes filles non diagnostiquées parce qu'elles parviennent à dissimuler leurs symptômes ; ***Les optimistes*** (Norvège), sur des femmes âgées de 66 à







98 ans qui continuent de pratiquer leur sport préféré, le volleyball ; ***Arrachées à Daech*** (États-Unis), sur le sort de femmes captives de ce régime de terreur – ou sur des sujets tabous comme ***Escortes masculines***. Tout cela sans oublier la deuxième saison de la série ***De garde 24/7***, qui présentait le quotidien de médecins, dont quatre femmes ; la série ***La classe ouvrière***, où un couple d'entrepreneurs se partageait les tâches à la tête de leur entreprise d'apiculture ; et la série ***MTL***, où il y avait un constant souci d'équilibre parmi les experts et historiens invités à raconter l'histoire de Montréal, qui s'est d'ailleurs faite tant par des femmes que par des hommes.

Magazines, fictions et variétés

L'ensemble de notre programmation adulte présente de façon courante :

— les rapports égalitaires entre les filles et les garçons, puis les femmes et les hommes ;

— la valorisation des femmes dans des métiers non traditionnels ;

— des hommes et des femmes qui ne correspondent à aucun stéréotype et qui présentent des images corporelles diversifiées ;

— l'engagement des hommes, pères ou éducateurs, dans la vie et l'éducation des enfants ;

— des personnages fictifs de filles et de garçons qui ont des comportements non stéréotypés dans la famille, les loisirs, les relations amoureuses, etc.

C'est notamment le cas à ***Banc public***, animé par Guylaine Tremblay puis produit et réalisé par des femmes, qui a su aborder des enjeux sociaux importants tels que l'importance de l'éducation sexuelle, le trafic humain, la violence conjugale et les ressources pour s'en sortir, la diversité sexuelle, la vie des mères sous pression, choisir d'avoir un enfant seule, vieillir avec humour et bonheur. Guylaine Tremblay a eu l'occasion de rencontrer plusieurs femmes exceptionnelles, dont une boxeuse professionnelle, une entrepreneure, une Inuite fière de l'être, mais aussi un groupe de jeunes hommes qui parlent du rôle de l'homme au XXIe siècle, de la pression et des balises qu'il faut redéfinir.

À ***Électrons libres***, Marianne Desautels-Marissal est la scientifique de terrain. Elle a le mandat de faire le tour des laboratoires de tout le Québec pour débusquer les recherches les plus surprenantes. Chaque émission permet au téléspectateur de réaliser à quel point les femmes sont désormais partout dans les laboratoires et à la direction de recherches, au même titre que les hommes.

En 2016-2017, notre magazine culturel ***Formule Diaz*** a présenté le travail d'hommes et de femmes œuvrant dans le domaine artistique. Nous avons par exemple présenté une discussion animée entre Kim Lévesque-Lizotte et Anaïs Barbeau-Lavalette, parlé de matinées culturelles avec deux mères et auteures qui ont donné leurs trucs pour intéresser leurs enfants à la culture, rencontré deux acteurs atypiques, une femme et un homme vivant avec une déficience, Gabrielle Marion-Rivard et Michael Nimbley. Toujours en culture, notre émission de variété ***Belle et Bum***, dont l'animation est assurée depuis ses débuts par un homme et une femme, présente des artistes tant féminins que masculins. Son orchestre est dirigé par une femme.


LA GRANDE BEAUTÉ


LA CLASSE OUVRIÈRE


SOS SAGES-FEMMES

Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait

À *Curieux Bégin*, le métier traditionnellement masculin de sommelier a été exercé par trois sommelières en rotation. Une émission complète a porté sur les femmes d'influence de plusieurs générations (Janette Bertrand, Guylaine Tremblay et Geneviève Pettersen), une autre a porté sur les chefs au féminin avec trois chefs invitées, et deux autres ont parlé de cuisine en couleur avec trois hommes et trois femmes issus des communautés culturelles.

Tout au long de sa saison, *Deux hommes en or* s'est assuré de préserver un bel équilibre homme-femme sur le plateau. Nos émissions spéciales *2016 – Ça se discute* et *MTL – Ça se discute* ont reçu des panels d'invités paritaires. Ce même souci de parité et de représentativité a guidé le choix des invités de notre grand plateau *Y'a du monde à messe*, au printemps et à l'été 2017, où il a été question à de multiples reprises de sujets favorisant la réflexion sur les comportements égalitaires, par exemple les conditions de travail et la reconnaissance publique et médiatique des hockeyeuses professionnelles par rapport aux joueurs masculins ; l'homoparentalité ; l'apparence et les standards de beauté chez les hommes et chez les femmes ; l'engagement, puis la santé mentale.

Dans *Un chef à la cabane*, il y a beaucoup d'hommes à l'ouvrage, dont le chef Martin Picard, mais des femmes y travaillent aussi et assument pleinement leur rôle dans l'univers de la cabane, dont une pâtissière hors pair, une responsable du jardin, ainsi que toutes les jeunes apprenties en cuisine.

Le magazine *Format familial*, animé par le couple Sébastien Diaz et Bianca Gervais, présente des modèles familiaux qui sortent des modèles habituels. Nous avons par exemple présenté le portrait d'un père à la maison. Les différents segments donnent aussi la parole autant aux hommes qu'aux femmes sur les questions concernant la famille.

En fiction, les superbes séries *SOS sages-femmes* et *Homeland* ont mis en valeur plusieurs personnages féminins centraux et forts. Notre programmation cinéma a également accordé une place particulière aux personnages féminins avec des films comme *Rebelle*, de Kim Nguyen, *L'immigrante*, avec Marion Cortillard, *Elle s'en va*, avec Catherine Deneuve, puis *Jeune et jolie*, sur une adolescente à la dérive. D'autres films ont traité des rapports entre l'homme et la machine (*Ex Machina*), du vide existentiel chez un journaliste vieillissant (*La grande beauté*) et de dépendance, d'échec et de persévérance chez un champion olympique de lutte gréco-romaine (*Foxcatcher*).

De son côté, notre plateforme La Fabrique culturelle a mis en ligne plusieurs capsules présentant le travail d'artistes et d'artisans de tous genres, d'hommes et de femmes qui ne correspondent à aucun stéréotype et qui présentent des images corporelles diversifiées. La Fabrique a aussi mis à l'honneur le corps dans toute sa diversité dans deux billets – *Corps, sexes, identités* | *Quand l'art fait fi du genre* – où il a notamment été question du travail de la dessinatrice et auteure Sophie Labelle, qui porte sur les enjeux de la communauté trans, de Fred Laforge, dont les corps dessinés ou sculptés ne correspondent pas aux normes de beauté établies et qui questionnent cette vision normative de la beauté.

États financiers

de l'exercice clos le 31 août 2017

60 Rapport de la direction

61 Rapport de l'auditeur indépendant

63 État des résultats et du déficit cumulé

64 État de la situation financière

65 État de la variation de la dette nette

66 État des flux de trésorerie

67 Notes complémentaires

Rapport de la direction

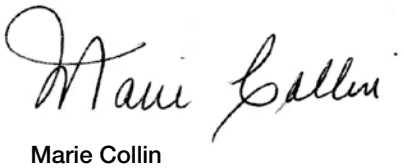
Les états financiers de Télé-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Télé-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Télé-Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport d'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Marie Collin
PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE



Manon Charbonneau, CPA, CA
DIRECTRICE GÉNÉRALE FINANCES

Montréal, 1er décembre 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de Télé-Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2017, l'état des résultats et du déficit cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Télé-Québec n'a pas comptabilisé, aux 31 août 2017 et 2016, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées par emprunts. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public), qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que Télé-Québec a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de Télé-Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers de Télé-Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

Rapport de l'auditeur indépendant

	AUGMENTATION (DIMINUTION) ESTIMÉE EN DOLLARS	
	2017	2016
État de la situation financière		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	46 129 690	47 894 559
Revenus reportés	32 093 132	34 302 178
Dette nette et déficit cumulé	**(14 036 558)**	**(13 592 381)**
État des résultats		
Subventions du gouvernement du Québec	444 177	(210 956)
Excédent annuel	**444 177**	**(210 956)**

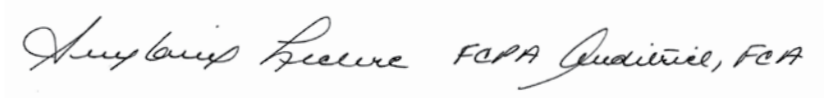
À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Télé-Québec au 31 août 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de Télé-Québec au 31 août 2017 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA AUDITRICE, FCA

Montréal, le 1er décembre 2017

État des résultats et du déficit cumulé

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2017

	BUDGET 2017	**RÉEL 2017**	RÉEL 2016
REVENUS			
Subventions du gouvernement du Québec			
Fonctionnement	51 129 300 $	51 129 300 $	51 490 800 $
Remboursement du capital de la dette	7 112 023	6 263 322	6 564 486
Intérêts sur la dette	1 059 119	1 029 483	1 105 277
Autres		94 690	—
Ventes, services et revenus divers	16 935 805	20 347 020	18 399 006
	76 236 247	**78 863 815**	**77 559 569**
CHARGES			
Droits des services de télédiffusion et des services numériques	34 538 283	35 784 095	34 873 696
Traitements et charges sociales	20 076 829	20 483 691	21 144 071
Services professionnels et administratifs	5 401 871	5 801 136	4 846 023
Loyers, location et fournitures	4 328 665	4 364 297	4 290 666
Frais de promotion et de communications	2 461 822	2 736 366	2 686 254
Coûts de transmission et de distribution	1 854 450	1 740 656	1 923 876
Amortissement des immobilisations corporelles (note 11)	6 946 113	6 707 499	6 353 530
Frais financiers (note 3)	1 103 216	1 072 634	1 144 365
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles	20 000	5 511	23 672
	76 731 249	**78 695 885**	**77 286 153**
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	**(495 002)**	**167 930**	**273 416**
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**(17 752 975)**	**(17 752 975)**	**(18 026 391)**
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	**(18 247 977) $**	**(17 585 045) $**	**(17 752 975) $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

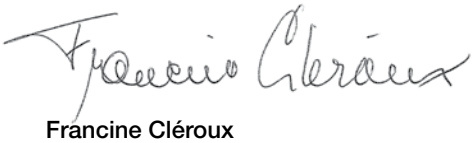
AU 31 AOÛT 2017

	2017	2016
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 566 795 $	479 085 $
Créances	6 916 915	6 213 621
Placement (note 4)	9 842	9 842
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 5)	349 867	422 994
	8 843 419	**7 125 542**
PASSIFS		
Emprunts temporaires (note 6)	24 024 482	23 917 167
Charges à payer et frais courus (note 7)	7 382 196	7 591 399
Droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production à payer	26 965 702	25 026 101
Dettes à long terme (note 8)	29 888 438	31 872 779
Revenus reportés (note 9)	1 405 158	443 789
Avance du gouvernement du Québec (note 10)	2 750 000	2 750 000
	92 415 976	**91 601 235**
DETTE NETTE	**(83 572 557)**	**(84 475 693)**
ACTIFS NON FINANCIERS		
Droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production	32 782 058	31 663 363
Immobilisations corporelles (note 11)	31 864 074	34 078 631
Fournitures techniques et de production	476 245	472 772
Charges payées d'avance	865 135	507 952
	65 987 512	**66 722 718**
DÉFICIT CUMULÉ	**(17 585 045) $**	**(17 752 975) $**

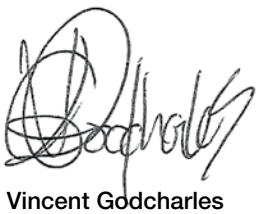
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Francine Cléroux
PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR INTÉRIM



Vincent Godcharles
PRÉSIDENT DU COMITÉ D'AUDIT

État de la variation de la dette nette

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2017

	BUDGET 2017	**RÉEL 2017**	RÉEL 2016
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	(495 002) $	167 930 $	273 416 $
Acquisition d'immobilisations corporelles		(4 498 453)	(4 927 310)
Amortissement des immobilisations corporelles	6 946 113	6 707 499	6 353 530
Perte à l'aliénation d'immobilisations corporelles	20 000	5 511	23 672
Produit de disposition d'immobilisations corporelles		—	500
	6 966 113	2 214 557	1 450 392
Acquisition des droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production		(34 754 170)	(27 312 125)
Utilisation des droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production		33 635 475	33 129 919
Acquisition des fournitures techniques et de production		(105 682)	(136 575)
Utilisation des fournitures techniques et de production		102 209	224 739
Acquisition de charges payées d'avance		(1 728 872)	(970 633)
Utilisation des charges payées d'avance		1 371 689	1 040 657
		(1 479 351)	5 975 982
DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	**6 471 111**	**903 136**	**7 699 790**
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**(84 475 693)**	**(84 475 693)**	**(92 175 483)**
DETTE NETTE DE LA FIN DE L'EXERCICE	**(78 004 582) $**	**(83 572 557) $**	**(84 475 693) $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2017

	2017	2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	167 930 $	273 416 $
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 707 499	6 353 530
Perte à l'aliénation d'immobilisations corporelles	5 511	23 672
	6 880 940	6 650 618
Variations des actifs et des passifs reliés au fonctionnement (note 12)	582 249	(34 322 927)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	**7 463 189**	**(27 672 309)**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	—	500
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 498 453)	(4 927 310)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	**(4 498 453)**	**(4 926 810)**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des emprunts temporaires	4 349 615	5 560 470
Remboursement des emprunts temporaires	(4 242 300)	(9 126 000)
Augmentation de la dette	4 242 300	9 126 000
Remboursement de la dette	(6 226 641)	(6 531 457)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(1 877 026)**	**(970 987)**
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**1 087 710**	**(33 570 106)**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**479 085**	**34 049 191**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	**1 566 795 $**	**479 085 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

AU 31 AOÛT 2017

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Télé-Québec est une personne morale au sens du Code civil constituée par la *Loi sur la Société de télédiffusion du Québec* (RLRQ, c. S-12.01).

Télé-Québec a principalement pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle de même qu'un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion.

En vertu de sa loi constitutive, Télé-Québec est mandataire de l'État et n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, Télé-Québec utilise prioritairement le *Manuel de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de Télé-Québec, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des droits de télédiffusion et de distribution ainsi que celle des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Instruments financiers

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les créances, à l'exception des taxes à recevoir, le placement et les subventions à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts temporaires, les charges à payer et frais courus excluant les charges sociales et les taxes à payer, les droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production à payer et les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Constatation des revenus

Subventions

Les paiements de transfert, soit les subventions du gouvernement du Québec, sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont autorisés et que Télé-Québec a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le paiement de transfert est constaté à titre de passif au poste revenus reportés. Les paiements de transfert sont constatés en revenus au fur et à mesure que les conditions du passif sont remplies.

Ventes, services et autres revenus

Les ventes, services et autres revenus sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services ont été rendus au client, que le prix est déterminé ou déterminable, et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Notes complémentaires

AU 31 AOÛT 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie est constituée des soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Le découvert bancaire, remboursable à vue, fait partie intégrante de la gestion de trésorerie, de telle sorte que le solde bancaire fluctue souvent entre le disponible et le découvert.

PASSIFS

Revenus reportés – Autres que les subventions du gouvernement du Québec

Les rentrées grevées d'affectations d'origine externe sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites. Celles reçues avant l'exercice au cours duquel elles sont utilisées sont présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

Avantages sociaux futurs

Provision pour vacances et congés de maladie

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant et que les congés de maladie non utilisés en fin d'année sont payables dans l'exercice suivant.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que Télé-Québec ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers de Télé-Québec sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production

Les droits de télédiffusion et de distribution de documents audiovisuels sont généralement acquis pour une période de cinq ans ; ils sont comptabilisés pour être ensuite imputés aux résultats en fonction des diffusions effectuées et, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits, la base suivante est utilisée :

70 % pour la première diffusion ;
30 % pour la deuxième diffusion.

Les droits sur les films qui sont jugés inutilisables sont radiés des livres dès qu'une décision est prise à cet effet.

Quant aux productions extérieures, la participation de Télé-Québec et les droits sont reportés pour être ensuite imputés entièrement aux résultats lors de la première diffusion, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits.

Les émissions réalisées et en cours de production sont comptabilisées au coût moyen. Le coût comprend les coûts directs des fournitures et des services ainsi qu'une imputation des frais généraux et de main-d'œuvre reliée aux émissions. Le coût moyen d'une émission est imputé aux résultats lors de la diffusion initiale ou lorsque l'émission est déclarée inutilisable.

Notes complémentaires

AU 31 AOÛT 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Le réseau d'antennes comprend les bâtisses, les matériaux, les services d'ingénierie, les infrastructures, les frais directs de main-d'œuvre, les intérêts sur le financement temporaire durant la construction et les frais généraux qui s'y rapportent.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux durées suivantes :

	Durée de l'amortissement
Réseau d'antennes	20 ans
Matériel technique	de 5 à 15 ans
Ameublement et agencement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Logiciels	3 ans
Matériel roulant	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 15 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de Télé-Québec de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise de moins-values antérieures n'est permise.

Fournitures techniques et de production

Les stocks de fournitures techniques et de production sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont Télé-Québec bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces montants sont imputés aux charges au moment où Télé-Québec bénéficiera des services acquis.

3. FRAIS FINANCIERS

	2017	2016
Intérêts sur emprunts temporaires		
Institution financière	6 469 $	6 059 $
Fonds de financement	279 935	273 257
Intérêts sur la dette à long terme – Fonds de financement	786 230	865 049
	1 072 634 $	**1 144 365 $**

4. PLACEMENT

	2017	2016
Placement TV5 Monde	**9 842 $**	**9 842 $**

Télé-Québec détient une participation en actions de 4,44 % dans cette société dont l'activité principale est la gestion des signaux.

Notes complémentaires

AU 31 AOÛT 2017

5. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec correspondent aux intérêts courus et au solde à recevoir sur des subventions liées à des projets spécifiques.

6. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2017	2016
Emprunts auprès du Fonds de financement	**24 024 482 $**	**23 917 167 $**

Télé-Québec est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès de ce dernier, jusqu'à concurrence d'un montant total de 61 459 518 $ au 31 août 2017 (54 196 465 $ au 31 août 2016), aux fins suivantes :

	2017	2016
Maintien d'actif et numérisation	42 109 518 $	34 846 465 $
Modernisation	8 350 000	8 350 000
Marge de crédit	11 000 000	11 000 000
	61 459 518 $	**54 196 465 $**

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à Télé-Québec les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme auprès du Fonds de financement. Les montants prélevés auprès du Fonds de financement portent intérêt à la moyenne des taux des acceptations bancaires à un mois, plus une marge de 0,3 % tenant lieu de frais d'émission et de gestion. Le taux d'intérêt est de 1,240 % au 31 août 2017 (1,159 % au 31 août 2016).

Télé-Québec a également un crédit autorisé renouvelable annuellement auprès d'une institution financière. Aux 31 août 2017 et 2016, le montant maximum que pouvait prélever Télé-Québec s'établissait à 11 000 000 $. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base lorsque la marge de crédit est utilisée alors qu'ils portent intérêt au taux des acceptations bancaires, plus une marge de 0,3 % tenant lieu de frais d'émission et de gestion lorsqu'il s'agit d'acceptations bancaires. Aux 31 août 2017 et 2016, aucun montant n'était prélevé sur cette facilité de crédit.

7. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2017	2016
Fournisseurs et frais courus	3 619 515 $	3 642 631 $
Comptes à payer divers	514 416	187 937
Traitements à payer	897 606	1 424 391
Provision pour vacances et congés de maladie	1 491 122	1 462 994
Charges sociales à payer	859 537	873 446
	7 382 196 $	**7 591 399 $**

Notes complémentaires

AU 31 AOÛT 2017

8. DETTES À LONG TERME

	2017	2016
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec :		
– 1,577 % (taux effectif de 1,739 %) remboursable par versements annuels de 202 361 $ jusqu'au 1er décembre 2020	806 885 $	1 007 830 $
– 2,156 % (taux effectif de 2,168 %) échu 1er décembre 2016	—	98 182
– 2,336 % (taux effectif de 2,516 %) remboursable par versements annuels de 261 829 $ jusqu'au 1er octobre 2017	261 597	522 738
– 2,698 % (taux effectif de 2,864 %) remboursable par versements annuels de 534 910 $ jusqu'au 1er octobre 2018	1 068 086	1 600 867
– 0,979 % (taux effectif de 1,148 %) remboursable par un versement annuel de 604 830 $ jusqu'au 1er décembre 2018	1 207 640	1 809 955
– 3,837 % (taux effectif de 3,981 %) remboursable par versements annuels de 670 354 $ jusqu'au 1er juin 2018	670 354	1 340 707
– 3,122 % (taux effectif de 3,275 %) remboursable par versements annuels de 1 019 607 $ jusqu'au 16 juillet 2021	4 078 429	5 098 036
– 1,577 % (taux effectif de 1,737 %) remboursable par versements annuels de 1 723 813 $ jusqu'au 1er juin 2022	8 578 553	10 279 096
– 2,934 % (taux effectif de 3,071 %) remboursable par versements annuels de 238 480 $ jusqu'au 1er septembre 2023	1 663 021	1 899 470
– 2,544 % (taux effectif de 2,694 %) remboursable par versements annuels de 918 571 $ jusqu'au 1er mars 2025	7 307 731	8 215 898
– 1,972 % (taux effectif de 2,106 %) remboursable par versements annuels de 427 006 $ jusqu'au 1er septembre 2026	4 246 142	—
	29 888 438 $	**31 872 779 $**

Les remboursements du capital et des intérêts des emprunts à long terme sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur les subventions accordées à Télé-Québec par le ministre de la Culture et des Communications pour pourvoir au paiement en capital et intérêts sur les emprunts à long terme, au fur et à mesure que ceux-ci deviennent dus et payables en accord avec les modalités de chacun des emprunts. Les versements effectués au titre des subventions sont transmis directement au Fonds de financement.

Les versements en capital à effectuer lors des prochains exercices sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

2018	6 601 761 $
2019	5 669 577
2020	4 529 837
2021	4 529 837
2022	3 307 869
2023 et suivantes	5 367 700

Notes complémentaires

AU 31 AOÛT 2017

9. REVENUS REPORTÉS

	2017	2016
Subventions du gouvernement du Québec	905 310 $	— $
Autres revenus de productions extérieures	418 523	363 973
Loyers perçus d'avance	81 325	79 816
	1 405 158 $	**443 789 $**

10. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Au cours de l'exercice 2010, en vertu du décret nº 634-2010, Télé-Québec a été autorisée à céder ses parts dans la Télé des Arts et le ministre des Finances a autorisé une avance à Télé-Québec d'un montant maximal de 2 750 000 $ pris à même la somme reçue par Télé-Québec en contrepartie de la vente de son capital-actions dans la Télé des Arts, correspondant au capital investi et récupéré au titre de remboursement de l'avance versée en vertu du décret no 386-2001 du 4 avril 2001. L'avance devra être utilisée exclusivement par le fonds des productions régionales. Le coût d'intérêt correspond aux bénéfices nets réalisés à même l'avance de 2 750 000 $, jusqu'à concurrence d'un maximum annuel égal au taux préférentiel. L'intérêt sera payable le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Le remboursement de l'avance devra être effectué au plus tard le 31 décembre 2021 ou, le cas échéant, à la date de récupération par Télé-Québec du capital investi.

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Réseau d'antennes	Matériel technique	Ameublement et agencement	Équipement informatique et logiciels	Matériel roulant	Améliorations locatives	Total
Coût des immobilisations							
1er septembre 2015	42 400 841 $	35 909 994 $	2 909 859 $	18 883 127 $	904 098 $	22 690 449 $	123 698 368 $
Acquisitions	192 367	393 010	74 123	3 207 586	—	1 060 224	4 927 310
Dispositions	79 889	663 033	26 149	775 852	—	—	1 544 923
31 août 2016	**42 513 319**	**35 639 971**	**2 957 833**	**21 314 861**	**904 098**	**23 750 673**	**127 080 755**
Acquisitions	214 035	1 009 686	64 685	2 842 022	—	368 025	4 498 453
Dispositions	92 377	157 003	34 305	439 453	—	—	723 138
31 août 2017	**42 634 977**	**36 492 654**	**2 988 213**	**23 717 430**	**904 098**	**24 118 698**	**130 856 070**
Cumul des amortissements							
1er septembre 2015	31 274 416	26 365 796	2 389 961	13 087 801	581 081	14 470 290	88 169 345
Amortissement de l'exercice	904 163	1 995 252	103 063	2 459 339	119 907	771 806	6 353 530
Dispositions	79 682	642 808	24 943	773 318	—	—	1 520 751
31 août 2016	**32 098 897**	**27 718 240**	**2 468 081**	**14 773 822**	**700 988**	**15 242 096**	**93 002 124**
Amortissement de l'exercice	840 288	1 865 570	104 514	3 008 439	87 921	800 767	6 707 499
Dispositions	92 377	152 597	34 305	438 348	—	—	717 627
31 août 2017	**32 846 808**	**29 431 213**	**2 538 290**	**17 343 913**	**788 909**	**16 042 863**	**98 991 996**
Valeur nette comptable							
31 août 2016	10 414 422	7 921 731	489 752	6 541 039	203 110	8 508 577	34 078 631
31 août 2017	**9 788 169 $**	**7 061 441 $**	**449 923 $**	**6 373 517 $**	**115 189 $**	**8 075 835 $**	**31 864 074 $**

Notes complémentaires

AU 31 AOÛT 2017

12. FLUX DE TRÉSORERIE

	2017	2016
Variations des actifs et des passifs reliés au fonctionnement		
Variation des créances	(703 294) $	(5 639) $
Variation des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	73 127	(132 725)
Variation des charges à payer et frais courus	(209 203)	(3 785 844)
Variation des droits de télédiffusion et des émissions réalisées et en cours de production à payer	1 939 601	(4 380 894)
Variation des revenus reportés	961 369	(31 993 807)
Variation des droits de télédiffusion et des émissions réalisées et en cours de production	(1 118 695)	5 817 794
Variation des fournitures techniques et de production	(3 473)	88 164
Variation des charges payées d'avance	(357 183)	70 024
	582 249 $	**(34 322 927) $**

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 027 227 $ (2016 : 1 048 509 $).
Les intérêts encaissés au cours de l'exercice s'élèvent à 43 010 $ (2016 : 45 339 $).

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Les principaux risques de crédit pour Télé-Québec sont liés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux créances autres que les taxes à recevoir et aux subventions à recevoir du gouvernement du Québec. Au 31 août 2017, l'exposition maximale au risque de crédit relativement aux actifs financiers correspond à leur valeur comptable.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésorerie sont investis auprès d'institutions financières réputées. Le risque de crédit associé aux sommes à recevoir du gouvernement du Québec est réduit au minimum étant donné que les clients sont des apparentés qui possèdent une excellente qualité de crédit. Télé-Québec n'est pas exposée à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses créances autres que les taxes à recevoir compte tenu de l'historique des comptes en souffrance non significatifs. Le tableau suivant présente l'âge chronologique des créances :

	2017	2016
Moins de 30 jours	1 857 922 $	1 549 326 $
De 30 à 60 jours	1 504 479	870 519
Plus de 60 jours	2 511 478	2 447 174
	5 873 879 $	**4 867 019 $**

Notes complémentaires

AU 31 AOÛT 2017

13. INSTRUMENTS FINANCIERS [suite]

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Télé-Québec ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Télé-Québec gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Télé-Québec établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers (capital et intérêts) se détaillent comme suit :

Au 31 août 2017	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	24 024 482 $	— $	— $	— $	24 024 482 $
Charges à payer et frais courus	6 344 655	—	—	—	6 344 655
Droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production	26 965 702	—	—	—	26 965 702
Dettes à long terme	7 275 546	11 080 306	8 306 038	5 627 163	32 289 053
	64 610 385 $	**11 080 306 $**	**8 306 038 $**	**5 627 163 $**	**89 623 892 $**

Au 31 août 2016	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	23 917 167 $	— $	— $	— $	23 917 167 $
Charges à payer et frais courus	6 437 399	—	—	—	6 437 399
Droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production	25 026 101	—	—	—	25 026 101
Dettes à long terme	16 789 783	7 494 159	5 172 954	4 654 898	34 111 794
	72 170 450 $	**7 494 159 $**	**5 172 954 $**	**4 654 898 $**	**89 492 461 $**

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Télé-Québec est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Télé-Québec est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses emprunts temporaires portant intérêt à taux variable et à ses dettes à long terme portant intérêt à taux fixe.

La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les frais d'intérêts sur les emprunts temporaires. Si les taux d'intérêt pour l'exercice clos le 31 août 2017 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes les autres variables étant demeurées constantes, les frais d'intérêts pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 112 847 $ (117 859 $ en 2016), respectivement.

Les dettes à long terme portent intérêt à taux fixe et sont indirectement touchées par les fluctuations de leur juste valeur attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Cependant, les fluctuations des taux d'intérêt du marché n'auraient aucun impact sur les frais d'intérêts de Télé-Québec à l'égard de ses dettes à long terme car celles-ci ne sont pas comptabilisées à la juste valeur, mais au coût après amortissement et qu'elles sont conservées jusqu'à leur échéance.

Notes complémentaires

AU 31 AOÛT 2017

14. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de Télé-Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2017, le taux de cotisation de Télé-Québec pour le RREGOP est passé de 11,12 % à 11,05 % de la masse salariale admissible et celui du RRPE et du RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 14,38 % à 15,03 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 4,94 % au 1er janvier 2017 (5,73 % au 1er janvier 2016) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi, Télé-Québec verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2017 correspondant à 9,88 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2016).

Les cotisations de Télé-Québec, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice clos le 31 août 2017 s'élèvent à 1 858 372 $ (2016 : 1 866 736 $). Les obligations de Télé-Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Télé-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en l'an 2022 pour des locaux et autres biens et services qui totalisent 8 098 717 $ (2016 : 12 730 021 $). Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement variant de 1 à 15 ans.

La charge de loyer de l'exercice clos le 31 août 2017 concernant ces baux s'élève à 4 398 061 $ (2016 : 4 237 615 $) et ceux des autres biens et services s'élève à 402 353 $ (2016 : 587 606 $).

Télé-Québec, en copropriété avec la Société de développement des entreprises culturelles, a déposé une offre d'achat à la Société des alcools du Québec pour l'acquisition de l'immeuble Au-Pied-du-Courant situé sur l'avenue De Lorimier à Montréal. Le coût total de l'immeuble est de 12 300 000 $ dont 7 575 000 $ pour Télé-Québec. Le décret 636-2017 en date du 28 juin 2017 autorise le ministère de la Culture et des Communications à octroyer une aide financière sous forme de remboursement d'emprunt pour l'acquisition de l'immeuble.

Les paiements minimums futurs au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2018	12 488 687 $
2019	2 524 961
2020	327 833
2021	257 075
2022	75 161
	15 673 717 $

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, Télé-Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis à un contrôle conjoint. Télé-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Annexes

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société de télédiffusion du Québec

Dispositions générales

1. Le présent code d'éthique et de déontologie (ci-après désigné « le code ») a pour objet de promouvoir l'intégrité et l'impartialité des administrateurs et des dirigeants, et de favoriser la transparence au sein de la Société. Il établit les normes minimales d'éthique que ceux-ci doivent respecter dans le cadre de leurs activités pour ainsi contribuer pleinement à la mission et à la vision de la Société.

Champ d'application

2. Le présent code s'applique à tous les membres du conseil d'administration et à tous les dirigeants, ci-après désignés collectivement « l'administrateur et/ou le dirigeant » de la Société.

Définitions

3. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

   a. **administrateur** : un membre du conseil d'administration de la Société nommé par le gouvernement.

   b. **autorité compétente** : le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement qui est en cause. Pour un dirigeant autre que le président-directeur général, l'autorité compétente pour agir est le président du Conseil.

   c. **comité** : le comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration constitué conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

   d. **conflit d'intérêts** : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle dans laquelle un administrateur pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre. Toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, à l'intégrité ou au jugement est également couverte par la présente définition.

   e. **dirigeant** : le président-directeur général, qui est le principal dirigeant, ou toute personne qui assume des responsabilités de direction sous l'autorité immédiate du président-directeur général et dont l'embauche est soumise à l'approbation du Conseil.

   f. **information confidentielle** : toute information ayant trait à la Société, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur, ou toute information de nature stratégique qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un administrateur ou un dirigeant, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle la Société participe.

   g. **loi** : désigne la *Loi sur la Société de télédiffusion du Québec* (R.L.R.Q., chapitre S-12.01), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion.

   h. **lois** : désigne la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (R.L.R.Q., chapitre M-30, a. 3.0.1 et 3.0.2; 1997, chapitre 6, a.1), la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (R.L.R.Q., chapitre G-1.02, a. 15, al. 4) et la *Loi sur la fonction publique* (R.L.R.Q., chapitre F-3.1.1).

   i. **membre indépendant** : un administrateur qui n'a pas de relations ou d'intérêts, de manière directe ou indirecte, de nature financière, commerciale, professionnelle ou philanthropique, susceptibles de nuire à la qualité de ses décisions eu égard aux intérêts de la Société. Un administrateur est réputé ne pas être indépendant s'il est ou a été, au cours des trois années précédant la date de sa nomination :
      - à l'emploi de la Société ou, s'il est à l'emploi du gouvernement, d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement au sens des articles 4 et 5 de la *Loi sur le vérificateur général* (R.L.R.Q., chapitre V-5.01);
      - si un membre de sa famille immédiate fait partie de la haute direction.

   j. **personnes liées** : des personnes liées à un administrateur ou à un dirigeant, les personnes ayant un lien par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption, de même que les personnes ou les entreprises auxquelles l'administrateur ou le dirigeant est associé.

   k. **secrétaire du Conseil** : la personne qui exerce cette fonction.

   l. **société** : désigne la Société de télédiffusion du Québec.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

4. L'administrateur et le dirigeant doivent contribuer à la réalisation de la mission de la Société et à la bonne administration de ses biens dans le respect du droit et avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. Ils doivent entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.

5. L'administrateur et le dirigeant sont tenus, dans l'exercice de leurs fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (R.L.R.Q., chapitre G-1.02) et le présent code, tant qu'ils demeurent administrateur ou dirigeant ainsi que dans l'année suivant la fin de leurs fonctions. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

6. Dans l'exercice de leurs fonctions, l'administrateur et le dirigeant doivent maintenir leurs connaissances à jour et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société ; ils ont le devoir de prendre connaissance du présent code, d'en promouvoir le respect et de se conformer aux lois et aux règlements applicables, ainsi qu'aux politiques, directives et règles fixées par la Société.

7. L'administrateur ou le dirigeant qui représente la Société ou qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant dans un autre organisme ou une entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

8. L'administrateur ou le dirigeant doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

Devoir de discrétion

9. L'administrateur et le dirigeant sont tenus à la discrétion sur ce dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, et ils sont tenus à tout moment de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi obtenue.

Devoir de neutralité et de réserve

10. Dans l'exercice de leurs fonctions, l'administrateur et le dirigeant doivent prendre leurs décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

11. L'administrateur et le dirigeant doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

Déclaration

12. L'administrateur et le dirigeant doivent remettre au président du Conseil, dans les trente (30) jours suivant leur nomination et avant le 30 septembre de chaque année, une déclaration de conflits d'intérêts selon le *Formulaire de déclaration de conflits d'intérêts par les administrateurs et dirigeants de la Société de télédiffusion du Québec* prévu à l'annexe II.

    L'administrateur et le dirigeant doivent également produire une telle déclaration dans les trente (30) jours suivant la survenance d'un changement significatif au contenu d'une déclaration précédente.

    Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle et conservées par le secrétariat général, qui en assure le suivi.

Devoir de prévention des conflits d'intérêts

13. L'administrateur et le dirigeant doivent éviter de se placer dans une situation de conflit entre leur intérêt personnel et les obligations de leur fonction, ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur leur capacité à exercer leurs fonctions.

14. L'administrateur et le dirigeant doivent éviter de se trouver dans une situation où eux ou une personne qui leur est liée pourraient tirer profit, directement ou indirectement, d'un contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet administrateur ou dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'ils occupent au sein de la Société.

15. L'administrateur et le dirigeant doivent dénoncer par écrit tout intérêt direct ou indirect qu'ils ont dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de les placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que tous les droits qu'ils pourraient faire valoir contre la Société en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

16. Tout administrateur ou dirigeant qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit, sous peine de révocation ou de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration lorsqu'il s'agit d'un administrateur ou au président-directeur général lorsqu'il s'agit d'un dirigeant sous l'autorité immédiate de ce dernier et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour toute la durée des délibérations et, s'il y a lieu, du vote relatif à cette question.

    Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un dirigeant de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la Société pour lesquelles il serait aussi visé.

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société de télédiffusion du Québec

17. L'administrateur et le dirigeant ne doivent pas confondre les biens de la Société avec les leurs et ne peuvent les utiliser à leur profit ou au profit de tiers.
18. L'administrateur doit éviter d'intervenir directement dans le fonctionnement et la gestion interne de la Société.
19. Un administrateur ou un dirigeant qui estime qu'il se trouve dans une situation qui soulève ou est susceptible de soulever des difficultés en regard d'une disposition du code peut prendre avis auprès du directeur général des affaires juridiques, des ressources humaines et des services techniques ou, en son absence, auprès du conseiller juridique ou du comité.

Devoir de confidentialité

20. L'administrateur et le dirigeant ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.
21. Dans l'année qui suit leur départ, il est interdit à l'administrateur et au dirigeant d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle ils détiennent de l'information obtenue dans l'exercice de leurs fonctions et qui n'est pas accessible au public.
22. Dans l'année qui suit leur départ, l'administrateur et le dirigeant ne doivent pas non plus donner à qui que ce soit des conseils fondés sur de l'information obtenue dans l'exercice de leurs fonctions et non accessible au public, concernant les programmes ou les politiques de la Société ou d'un autre organisme ou entreprise avec lequel ils avaient des rapports directs importants dans l'année qui a précédé leur départ.

Cadeaux et avantages

23. Mis à part les cadeaux, les marques d'hospitalité et les autres avantages d'une valeur minime, l'administrateur et le dirigeant ne peuvent solliciter ou accepter de transferts de valeurs économiques.

Trafic d'influence

24. L'administrateur et le dirigeant ne peuvent, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou pour un tiers.
25. Dans l'exercice de leurs fonctions, l'administrateur et le dirigeant doivent éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi.

Avantages indus

26. L'administrateur et le dirigeant doivent se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus du fait de leurs fonctions au sein de la Société.

Conduite à la fin du mandat

27. L'administrateur ou le dirigeant qui cesse d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus du fait de ses fonctions antérieures au sein de la Société.
28. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

Activités politiques

29. Tout administrateur qui se porte candidat à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
30. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit démissionner de ses fonctions.

Rôle du comité de gouvernance et d'éthique (comité)

31. Le comité a pour mandat :
    - 31.1 d'évaluer périodiquement les normes d'éthique et les règles de déontologie contenues au présent code et d'en proposer au besoin la mise à jour au conseil d'administration ;
    - 31.2 d'assurer une formation continue des administrateurs et des dirigeants, et la transmission de l'information à ces derniers quant au contenu et aux modalités d'application du présent code ;
    - 31.3 de donner son avis et de fournir son soutien à tout administrateur ou dirigeant confronté à une situation qu'il estime problématique ;
    - 31.4 d'examiner toute situation problématique portée à sa connaissance concernant le respect ou l'application du présent code et d'en informer le président du Conseil ;
    - 31.5 de faire enquête, de sa propre initiative ou sur réception d'allégations, sur toute irrégularité au présent code.
32. Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou d'experts externes sur toute question qu'il juge à propos et en détermine la rémunération.

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société de télédiffusion du Québec

Procédure

33. L'administrateur ou le dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent code, y compris une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer par écrit au comité.

    Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir les renseignements suivants :

    a. l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation ;
    b. la description de la violation ;
    c. la date ou la période de la survenance de la violation ;
    d. une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

34. Lorsqu'une plainte est déposée à l'égard d'un administrateur ou d'un dirigeant pour un manquement à l'éthique ou à la déontologie, le comité, s'il juge la plainte recevable, avise la personne ciblée de l'existence d'une plainte, du contenu des allégations et du fait qu'il y aura une enquête.

35. Dans les trente (30) jours suivant le dépôt de la plainte, le comité fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente concernée et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu. À sa discrétion, le comité peut prolonger ce délai de trente (30) jours supplémentaires.

36. Dans le cadre de son enquête, le comité est chargé de recueillir toute l'information nécessaire. Il peut notamment consulter tout document pertinent à son enquête, rencontrer toute personne concernée ou impliquée. Il peut confier à des tiers la vérification de faits liés à l'enquête.

37. Un administrateur ou un dirigeant peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un administrateur ou un dirigeant auprès de l'autorité compétente.

38. Un administrateur ou un dirigeant ne contrevient pas aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis écrit favorable du comité (*Demande d'avis* – Annexe III) aux conditions suivantes :

    a. l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent ;
    b. l'avis a été déposé auprès du conseil d'administration ;
    c. les faits pertinents ont tous été dévoilés intégralement au comité, de façon exacte et complète ;
    d. l'administrateur ou le dirigeant s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

Processus disciplinaire

39. Aux fins du processus disciplinaire, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.

40. Pour un dirigeant autre que le président-directeur général, l'autorité compétente pour agir est le président du conseil d'administration. Ce dernier peut chercher avis auprès du conseil d'administration.

41. Dans le cas d'une situation nécessitant une intervention rapide, ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur ou le dirigeant à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente afin de permettre la prise d'une décision appropriée.

42. L'autorité compétente fait part à l'administrateur ou au dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept (7) jours, lui fournir ses observations et, s'il le désire, être entendu à ce sujet.

43. Sur conclusion que l'administrateur ou le dirigeant a contrevenu aux lois ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

44. Si l'autorité compétente est le secrétaire général associé, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension ou la révocation. Dans le cas du président-directeur général, la sanction peut aller jusqu'au congédiement.

45. Dans le cas d'un dirigeant, la sanction imposée peut aller jusqu'au congédiement. Dans ce cas, l'autorité compétente doit obtenir l'autorisation du conseil d'administration.

46. Toute sanction imposée à un administrateur ou à un dirigeant de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions doivent être écrites et motivées.

47. Dans le cas d'un dirigeant, ce dernier, conformément à l'article 13 de la *Loi sur la Société de télédiffusion du Québec*, peut avoir recours à l'article 33 de la *Loi sur la fonction publique* afin de contester toute sanction qui lui est imposée.

48. Le comité et l'autorité compétente concernée préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs, à moins d'intention manifeste de leur part à l'effet contraire. Ceux-ci ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société de télédiffusion du Québec

49. Le secrétaire général de la Société assiste le comité et le président du conseil dans leurs travaux concernant l'application du présent code.

    Il tient des archives où il conserve notamment des déclarations, des divulgations et des attestations qui doivent être transmises en vertu du présent code, ainsi que les rapports, les décisions et les avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs et les dirigeants en application du présent code.

    De façon à gérer les situations potentielles de conflit d'intérêts, la Procédure de délibérations relative aux conflits d'intérêts prévue à l'annexe I est suivie par le secrétaire général.

Dispositions diverses

50. Le présent code est adopté conformément au *Règlement sur l'exercice général des pouvoirs du conseil d'administration de la Société de télédiffusion du Québec* et de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (R.L.R.Q., chapitre G-1.02).

51. La Société souscrit annuellement à une assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants, et le *Règlement sur l'exercice général des pouvoirs du conseil d'administration de la Société* prévoit, entre autres, les conditions d'indemnisation (extrait du *Règlement sur l'exercice général des pouvoirs de la Société [Conditions d'indemnisation]* – annexe IV).

52. Le présent code entre en vigueur à la date de son adoption par le conseil d'administration et remplace tout autre code adopté antérieurement.

53. Les administrateurs et les dirigeants doivent remplir le formulaire de déclaration d'adhésion au code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants (extrait du *Règlement sur l'exercice général des pouvoirs de la Société [Conditions d'indemnisation]* – annexe V) et le remettre dûment signé au secrétaire général.

Le code d'éthique est disponible en ligne à :
telequebec.tv/societe

Règles d'éthique et code de conduite du personnel de la Société de télédiffusion du Québec

Avant-propos

La lecture de plusieurs documents traitant d'éthique, de déontologie, de codes de conduite ou de codes d'éthique nous amène à favoriser l'adhésion à des valeurs partagées plutôt qu'à nous limiter à dicter des comportements ou à en défendre d'autres dans le cadre d'un « code ».

Sont donc soulignés les principes qu'à titre de société d'État nous nous devons d'adopter, et d'autres qui sont plutôt sous-tendus par les valeurs que véhicule l'entreprise.

L'adhésion du personnel, souvent déjà acquise, sera d'autant plus forte qu'elle coïncidera avec ses propres valeurs et à l'image qu'il se fait de Télé-Québec, son entreprise.

1er principe

Télé-Québec est régie par un ensemble de lois, de règlements – tant externes qu'internes –, de politiques et d'encadrements qui s'appliquent également à tout son personnel et que celui-ci doit respecter.

2e principe

Télé-Québec et son personnel refusent de poser des gestes contraires aux exigences des lois, de transiger ou de conclure des ententes avec des tiers qui soient de nature à porter ombrage à la réputation de l'entreprise et à ternir son image auprès de la population.

3e principe

Télé-Québec et son personnel traitent de façon courtoise, juste et honnête tous les employés de l'entreprise, de même que ses clients, fournisseurs et partenaires. Cela signifie notamment que la discrimination et le harcèlement n'ont pas leur place dans l'entreprise et que les mesures appropriées sont prises en vue de protéger la santé, la sécurité et la dignité de tout le personnel.

4e principe

Télé-Québec et son personnel évitent tout conflit d'intérêts, en dénoncent les apparences ou les possibilités avant qu'il ne survienne, et mettent tout en œuvre pour le résoudre s'il en survenait malgré tout.

5e principe

Télé-Québec et son personnel remplissent consciencieusement et minutieusement leurs tâches, fournissent et divulguent avec justesse des informations exactes sur l'utilisation des biens ou des ressources de l'entreprise et maintiennent correctement tout dossier ou registre dans le respect du caractère confidentiel de ce qui doit demeurer confidentiel et dans un souci de transparence pour le reste.

6e principe

Télé-Québec et son personnel sont honnêtes l'un envers l'autre. Télé-Québec respecte la participation de son personnel aux activités de sa communauté, et le personnel évite de prendre des positions qui pourraient mettre Télé-Québec dans l'embarras ou de faire croire que Télé-Québec approuve son opinion.

7e principe

Télé-Québec et son personnel ne posent que des gestes dont ils pourraient discuter ouvertement sur la place publique s'ils étaient requis de le faire.

8e principe

Chaque nouvel employé reçoit un exemplaire du présent code.

Objet

Le présent code a pour objet de favoriser la transparence au sein de la Société de télédiffusion du Québec (ci-après désignée « la Société »), d'établir les règles d'éthique que doit respecter tout le personnel de la Société dans l'exercice de ses fonctions et de définir un code de conduite pratique pour y arriver.

Champ d'application

Le présent code s'applique à tout le personnel de la Société quel que soit son niveau hiérarchique ou son statut. Relevant du bon sens autant que de la bonne foi, ou faisant appel au sens de la justice et de l'honnêteté, les principes ou les valeurs mentionnés ci-dessous aideront le personnel à orienter ses actions.

RÈGLES D'ÉTHIQUE

1re RÈGLE D'ÉTHIQUE
Respecter la loi

La Société est régie par un ensemble de lois, de règlements – tant internes qu'externes –, de politiques et d'encadrements qui s'appliquent également à tout le personnel et que celui-ci doit respecter.

En plus de sa loi constitutive (R.L.R.Q., chapitre S-12.01), qui définit son mandat et sa mission, la Société doit respecter divers autres règlements et lois, notamment la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (R.L.R.Q., chapitre G-1.02), et, pour ce faire, promulgue diverses règles internes d'encadrement, directives ou politiques que tous doivent intégrer dans leur travail pour assurer la cohérence nécessaire à la réalisation de son mandat.

Code de conduite

- L'illégalité telle que la fraude, l'acceptation de pots-de-vin, le vol de biens ou de temps n'est ni acceptable ni tolérée.
- Dans le cadre de ses fonctions, le personnel ne contrevient à aucune loi, tant civile, pénale que criminelle, et agit dans le respect des contrats conclus par la Société, dont notamment les conventions collectives en vigueur.

Règles d'éthique et code de conduite du personnel de la Société de télédiffusion du Québec

2e RÈGLE D'ÉTHIQUE
Bien administrer et agir avec intégrité

Le personnel s'abstient de conclure toute entente ou de poser tout geste contraire aux lois, aux encadrements et aux règles de saine administration et de bonne conduite, et de transiger ou de conclure avec des tiers des ententes qui soient de nature à porter ombrage à la réputation de la Société ou à ternir son image auprès de la population.

Code de conduite

- S'assurer que les registres et les dossiers de la Société sont tenus avec rigueur et minutie.
- Faire preuve de transparence dans les relations et les transactions avec les partenaires et les fournisseurs de la Société, tout en protégeant les informations confidentielles.
- Ne pas copier de logiciels fournis par la Société et ne pas utiliser de logiciels personnels au sein de la Société.
- Respecter les biens et les ressources de la Société et ne pas les utiliser à des fins personnelles.
- Parmi les ressources de la Société s'en trouve une qui est capitale : l'information. Elle peut être accessible et publique, ou au contraire privée et confidentielle, et dans ce dernier cas, le personnel doit en respecter le caractère confidentiel.
- Assurer une extrême discrétion concernant toute information confidentielle, notamment tous les renseignements personnels.
- Ne pas participer volontairement et en connaissance de cause à un paiement, à une négociation ou à une dépense non autorisés.
- Protéger le secret des renseignements liés aux transactions de la Société tant et aussi longtemps que celles-ci ne sont pas rendues publiques. Si ces informations doivent demeurer confidentielles, elles ne peuvent être divulguées même par une personne qui ne travaille plus pour la Société.
- Maintenir le lien de confiance entre les interlocuteurs (clients, fournisseurs et partenaires) et la Société en ne dévoilant pas de renseignements les concernant sans leur autorisation expresse, sauf si la loi l'oblige.
- S'assurer que toute information confidentielle ou stratégique est retirée de tout poste informatique si celui-ci n'est pas suffisamment protégé contre les accès non autorisés.
- Conserver dans un endroit sécuritaire les fichiers et supports contenant de l'information sensible.

3e RÈGLE D'ÉTHIQUE
Respecter les personnes

La Société et son personnel traitent avec courtoisie et diligence, bonne foi et justice tout employé ainsi que les tiers, clients, fournisseurs ou partenaires, dans le respect de leurs droits et de leurs libertés. Cela signifie que la discrimination et le harcèlement n'ont pas davantage leur place dans la Société que l'iniquité ou le mépris de la santé et de la sécurité des collègues, et que le respect est de rigueur.

Code de conduite

Respecter la personne, c'est notamment :

- traiter chacun de façon équitable tout en tenant compte de ses différences ;
- maintenir un milieu de travail favorisant la collaboration et le respect mutuel, et exempt de discrimination et de harcèlement prohibés par les chartes ;
- éliminer toute forme de stéréotypes prohibés par les chartes ;
- protéger la santé, la sécurité et la dignité de tout le personnel de la Société.

4e RÈGLE D'ÉTHIQUE
Éviter tout conflit d'intérêts de même que toute apparance de conflit d'intérêts

La Société et son personnel évitent tout conflit d'intérêts, en dénoncent les apparences ou les possibilités avant qu'il ne survienne et mettent tout en œuvre pour le résoudre s'il en survenait malgré tout.

Code de conduite

- Chacun dénonce toute situation où il pourrait favoriser ses intérêts personnels ou ceux de ses proches au détriment de ceux de la Société.
- Chacun dénonce aussi toute situation qui pourrait laisser croire qu'il y a conflit d'intérêts, car l'apparence de conflit d'intérêts peut être aussi dommageable pour la Société qu'un conflit réel.
- Les gestionnaires s'assurent que toutes les transactions sous leur responsabilité respectent le processus d'attribution et le souci de transparence de la Société.
- Chacun doit immédiatement aviser son supérieur immédiat lorsque lui, son conjoint ou un proche parent possède des intérêts dans une entreprise qui négocie des biens ou des services avec la Société.
- L'employé qui possède ou dont le conjoint ou un proche parent possède des intérêts dans une entreprise faisant affaire avec la Société doit absolument refuser de participer au processus de décision ou d'attribution du contrat.
- Dans tous les cas, l'employé informe son supérieur, et dans les cas de doute, les gestionnaires doivent s'adresser au directeur général, Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques.
- Tout bien, faveur, service, avantage ou cadeau doit être considéré comme source potentielle de conflit d'intérêts. Pour être accepté (ou offert), celui-ci doit être modeste et conforme aux usages de façon à être perçu comme une marque d'appréciation, d'hospitalité ou de politesse, et non comme visant à influencer une décision d'affaires.

Règles d'éthique et code de conduite du personnel de la Société de télédiffusion du Québec

5e RÈGLE D'ÉTHIQUE

Rendre des comptes exacts et agir avec rigueur

La Société et son personnel remplissent consciencieusement et minutieusement leurs tâches, fournissent et divulguent avec justesse des informations exactes sur l'utilisation des biens et des ressources mis à leur disposition et maintiennent correctement tout dossier ou registre dans le respect du caractère confidentiel de ce qui doit le demeurer et dans un souci de transparence pour le reste.

Code de conduite

- Pour être en mesure de remplir adéquatement sa mission et donc de mettre en ondes une programmation de qualité, la Société compte sur chaque membre du personnel pour effectuer un travail rigoureux.
- Effectuer un travail rigoureux, cela signifie aussi bien tenir les dossiers en ordre que d'y consigner des informations exactes et sans complaisance envers qui que ce soit.

6e RÈGLE D'ÉTHIQUE

Agir avec probité

La Société et son personnel sont honnêtes l'un envers l'autre. La Société reconnaît que ses employés peuvent participer activement et à titre personnel aux activités de leur communauté, et les employés évitent de prendre des positions qui pourraient mettre la Société dans l'embarras ou de faire croire que la Société approuve leur opinion.

Code de conduite

- La Société s'associe régulièrement à des événements ou à des activités culturelles, éducatives ou sociales et reconnaît à son personnel la possibilité d'en faire autant.
- L'employé qui désire participer à des activités culturelles, sportives, communautaires, religieuses, politiques ou autres le fait dans le respect des règles établies et dans les limites prévues aux conventions collectives applicables.
- Le personnel ne peut ni ne doit exprimer d'opinions politiques au nom de la Société.
- Le personnel ne peut non plus utiliser les biens, services, équipements ou installations de la Société pour des activités d'organisation, de recrutement, de publicité ou autre activité similaire à caractère politique ou pour des fins personnelles.

Agir avec probité, c'est notamment :

- respecter les conditions d'embauche ;
- exercer ses fonctions en toute bonne foi et dans le meilleur intérêt de la Société ;
- faire preuve de conscience professionnelle ;
- contribuer à l'image de marque de la Société ;
- ne pas s'occuper de ses affaires personnelles pendant le temps rémunéré devant être consacré au travail ;
- ne pas s'engager dans des activités susceptibles de discréditer la Société et pouvant mettre en péril le lien de confiance qui doit exister entre la Société et son personnel.

7e RÈGLE D'ÉTHIQUE

Agir avec transparence

La Société et son personnel ne posent que des gestes dont ils pourraient discuter ouvertement sur la place publique s'ils étaient requis de le faire.

Ce principe est la conséquence de tout ce qui précède. En effet, si toutes les règles précédentes ont été respectées, il n'y a rien dont la Société et son personnel auraient à rougir s'ils avaient à justifier ou à expliquer leurs gestes ou décisions publiquement. Cela exige de tous une grande rigueur dans le processus de prise de décision et une grande intégrité tout au long des étapes de réalisation et d'exécution dans le respect des chartes, lois, règlements, conventions collectives, normes, directives ou politiques.

Sanctions

Selon sa gravité, un manquement ou une violation des principes et des règles énoncés dans ce code est passible d'une mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'au congédiement.

Responsable de l'application du code

Chaque membre du personnel doit respecter les règles d'éthique et de conduite et prévenir son supérieur dans tous les cas où un conflit d'intérêts ou un manquement survient ou est appréhendé. Chaque cadre est responsable de l'application du code de conduite au sein de son unité.

Responsable de l'interprétation du code

Le directeur général, Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques ou, en son absence, le conseiller juridique, assume la responsabilité d'interpréter le présent code et de recevoir les dénonciations. Toutefois, lorsque la dénonciation vise le personnel de la Direction générale des affaires juridiques, ressources humaines et services techniques, la dénonciation est transmise au secrétaire général, qui en dispose. Ce dernier peut avoir recours à toute ressource juridique extérieure qu'il juge pertinente dans l'accomplissement de cette responsabilité.

Règles d'éthique et code de conduite du personnel de la Société de télédiffusion du Québec

Procédure

1. Toute plainte doit être faite par écrit.
2. La plainte doit contenir les renseignements suivants :
   a. l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation ;
   b. la description de la violation ;
   c. la date ou la période de la survenance de la violation ;
   d. une copie de tout document qui soutient la dénonciation.
3. Si la plainte est jugée recevable, la personne ciblée est avisée de l'existence d'une plainte, du contenu des allégations et de la tenue d'une enquête.
4. Dans les dix (10) jours suivant le dépôt de la plainte ou dans les dix (10) jours suivant la connaissance de tous les faits pertinents, un rapport des constatations est déposé au président-directeur général, et le responsable de l'interprétation du code lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu. L'employé est avisé des mesures qui seront prises à son égard.
5. Dans le cadre de son enquête, le directeur général, Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques, ou en son absence le conseiller juridique, est chargé de recueillir toute l'information nécessaire. Si la dénonciation vise le personnel de la direction générale, Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques, la dénonciation est transmise au secrétaire général. Ils peuvent notamment consulter tout document pertinent à leur enquête et rencontrer toute personne concernée ou impliquée.
6. Dans le cas d'une situation nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'employé peut être relevé de ses fonctions sans salaire en cours d'enquête.

Confidentialité

Le directeur général principal et secrétaire corporatif, ou en son absence le conseiller juridique, préserve l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste de leur part à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler l'identité des plaignants, requérants et informateurs, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

Les règles d'éthique et le code de conduite du personnel sont disponibles en ligne à : telequebec.tv/societe


Télé-Québec